

QUE ces travaux ne seront exécutés qu'en autant que le règlement
les décrétant aura reçu toutes les approbations requises par la loi
et que le contracteur de ce projet pourra donner les garanties
nécessaires à la satisfaction du conseil;

QUE Me Emé Lacroix, c.r., soit chargé de préparer un contrat à
cet effet.

Faisant suite aux soumissions reçues pour des travaux d'aqueduc
et d'égouts sur le lot 125 et 57, le secrétaire est autorisé d'en
accuser réception et de retourner les chèques de dépôt aux soumis-
sionnaires les avisant que ces travaux sont différés jusqu'à ce que
les constructeurs de ce projet se soient entendus avec le conseil de
la ville.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé de
réserver, au nom des membres du conseil de la ville de Sainte-Rose,
les billets nécessaires pour le congrès de l'Union des municipalités
et de payer à cette dernière la somme de \$25.00 par tête.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit chargé de faire
faire l'expertise nécessaire à l'expropriation du terrain déjà
homologué situé au "nord" du boul. Je Me Souviens entre le lot 118
et la rue Deslauriers.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée
au lundi 28 avril 1958, à l'heure et à l'endroit ordinaires des
séances du conseil et qu'un avis de cet ajournement soit transmis à
M. l'échevin Armand Jasmin.

maire

sec. trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose
du 21 avril 1958, tenu ledit ajournement lundi le 28 avril 1958, à
8.30 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à laquelle séance
sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins
Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand et J.J. Stafford
formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire.
Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Le secrétaire donne communication du projet de contrat entre la
ville de Sainte-Rose et Ste-Rose United Church relativement à une
servitude sur le lot 97 subdivision 3, il est

PROPOSE:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE Son Honneur le maire Olier Payette et le secrétaire-trésorier
soient autorisés de le signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose,
tel que rédigé.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le plan de subdivision des lots
71, 72, 73 et 74 du lot no 114-1 du cadastre officiel du village
incorporé de Ste-Rose, tel que présenté et préparé par M. J. André
Laferrière, a.g., en date du 28 avril 1958, soit accepté et que le
propriétaire soit autorisé de l'enrégistrer.

Le secrétaire soumet au conseil le plan préparé par M. J. André
Laferrière, a.g., relativement au boulevard Sainte-Rose, à la rue
Champlain et au boulevard Archambault, en présence de MM. Albert
Archambault et Irénée Bastien. M. Albert Archambault offre de céder
à la ville de Sainte-Rose tout le terrain nécessaire à l'ouverture
de ces rues et il est UNANIMENT RESOLU que M. J. André Laferrière, a.g.,
soit chargé de préparer la description technique et un plan officiel
afin de compléter la transaction et faire un contrat en bonne et due
forme.

PROPOSE PAR:- M. F.R. Bertrand
SECONDE PAR:- M. Fran^{çois} Mayotte

QUE le règlement no 387 décrétant des lignes homologuées sur la subdivision no 1 du lot originaire no 114 soit adopté tel que lu et que le secrétaire soit autorisé de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, tous les documents nécessaires pour conduire à bonne fin ledit règlement.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé d'inscrire au rôle d'évaluation les mutations de propriétés opérées dans la ville de Sainte-Rose entre le 1er novembre 1957 et 1er janvier 1958 conformément au certificat du régistrateur en date du 22 avril 1958.

La demande de M. Léopold Foucault relativement à la subdivision du lot 39-3 d'une superficie de 5,000 pieds carrés, est acceptée.

La demande de Mme Albert Debien est acceptée et il est UNANIMENT RESOLU que Son Honneur le maire soit autorisé de signer deux cartes aux fins de faire bénéficier cette famille du service social pour une période de trois mois.

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'Honorable Ministre des Affaires municipales soit prié de bien vouloir permettre à la ville de Sainte-Rose d'ouvrir les rues suivantes désignées comme les numéros 125-1-27, 125-1-26, 125-1-37, 57-1, 57-38, 57-37 et 57-54 telles que démontrées sur un plan en date du 6 février 1958, préparé par M. J. André Laferrière, arpenteur-géomètre;

Ces rues sont d'une largeur de cinquante pieds et sont le prolongement de rues existantes de même largeur et situées entre trois boulevards de soixante-six pieds de largeur, dans une zone absolument résidentielle.

Olier Payette
maire

Aristide Cloutier
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

À UNE SEANCE REGULIÈRE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, lundi le 5 mai 1958, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, Fran^{çois} Mayotte, F.R. Bertrand, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent

PROPOSE PAR:- M. Fran^{çois} Mayotte
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE le procès verbal des séances du 8, 9, 14, 21 et 28 avril 1958 soit adopté tel que lu.

Faisant suite à l'entrevue de MM. Georges Goyette, A. Perrault et J.D. Palov relativement à la construction de la ferme connue et désignée comme une partie du cadastre 125-1 et une partie du lot 57, il est convenu que les services d'aqueduc et d'égout seront faits par la ville sur les rues de ce projet moyennant le paiement d'une somme de \$850.00 par maison;

Le secrétaire est autorisé de confirmer cette entente par écrit au moyen d'une lettre et les services municipaux ne seront construits sur ces rues qu'en autant que la température le permettra et que toutes les formalités légales décrétant ces travaux auront été approuvées suivant la loi.

Faisant suite à la visite de MM. Hughs, Rice et Valois, propriétaires du Chateau Normand, le conseil autorise unanimement l'émission d'un permis de construction en conformité des plans soumis pour convertir cet endroit en un club privé.

6.1
Trois cent soixante dix huit

PROPOSE PAR:- M. F.R. Bertrand
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE les plans d'aqueduc et d'égout sur le boulevard Je Me Souviens, les rues St-Jean, Des Recollets, boulevard Roi du Nord, les rues Renoyer, McMahon, Coron et boulevard Laval, tels que préparés par M. Charles-Edouard Gravel, i.c., soient acceptés et que l'ingénieur soit autorisé de les faire acceptés par le Ministère de la santé dans le plus court délai possible.

M. l'échevin F.R. Bertrand donne AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance, un règlement aux fins d'annuler les lignes homologuées sur les lots P-125-1 et P57 faisant partie du territoire des limites de la ville de Sainte-Rose.

Faisant suite à l'offre conjointe pour les aveugles, le secrétaire est autorisé de payer la somme de \$25.00 comme souscription.

Le conseil, après avoir pris connaissance du rapport des activités des départements de police et incendies pour le mois d'avril 1958, signé par le directeur A. Beauregard, l'accepte sans commentaire.

Faisant suite à la demande des Scouts catholiques de Montréal, le secrétaire est autorisé d'en accuser réception informant le président de la campagne, que la ville de Sainte-Rose souscrit déjà à une organisation locale, un montant annuel de \$25.00.

Faisant suite à la demande de la Caisse populaire de la ville de Sainte-Rose, la résolution suivante est statuée:-

ATTENDU que la Caisse populaire Ste-Rose de Laval a demandé à la ville de relier son système d'alarme au poste de police de la ville;

ATTENDU que la Caisse populaire considère que cette mesure pourrait lui assurer une protection plus rapide et plus efficace;

ATTENDU que la ville de Sainte-Rose n'entend pas assumer aucune responsabilité quelconque plus grande vis-à-vis de la Caisse populaire de Ste-Rose de Laval que vis-à-vis tous ses autres contribuables;

ATTENDU que la ville est prête à se rendre aux désirs de la Caisse populaire à condition que cette dernière paie annuellement à titre de loyer pour la localisation de son système d'alarme au poste de police, si à la suite d'autres demandes identiques, ou autres raisons, la ville juge à propos d'imposer un loyer;

ATTENDU que la Caisse populaire devra au préalable, renoncer à tous recours qu'elle pourrait avoir à raison de l'installation ou de l'opération dudit système d'alarme ou du service qu'elle peut en attendre de la part de la ville;

ATTENDU que la ville devra se réservé le droit de faire enlever ce système d'alarme de sa propriété, en tout temps, sans avis de quinze jours (15);

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. François Mayotte
ET RESOLU

QUE permission soit et est donnée à la Caisse Populaire Ste-Rose de Laval de relier son système d'alarme au poste de police de la ville, à condition de payer un loyer annuel, s'il y a lieu, pour la localisation de ce système d'alarme au poste de police et à condition qu'elle renonce à tous recours quelconques qu'elle pourrait avoir à raison de l'installation ou de l'opération dudit système d'alarme ou du service qu'elle pourrait attendre de ce chef des autorités municipales ou du département de la police de la ville.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 12 mai 1958, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil et qu'avis de cet ajournement soit transmis à M. l'échevin Aimé Leroux.

O. Tay.
maire
Badonville
sec.-très.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose, le 5 mai 1958, tenu ledit ajournement, lundi le 12 mai 1958, à 8.30 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, et J.J. Stafford formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE les comptes ci-après énumérés pour un total de \$12,884.05, soient acceptés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer ceux encore dûs, inclus dansce montant, pour un total de \$7,065.00, tel que décrit dans la liste ci-après:-

Liste de paye du 21 au 26 avril 1958	\$1,706.79
" " 27 avril au 3 mai 1958	1,658.93
" " 5 au 10 mai 1958	1,785.92
P.E. Fortin du 5 au 13 avril 1958	48.60
" " 19 27 " "	50.85
Déboursés de caisse	442.84
Remington Manufacturing of Canada	125.12
Police et incendies	\$5,819.05
Landry Automobile Ltée	478.60
Garage H. Fortin	79.77
Fortin Auto Service	713.46
M. Fortin	179.45
R. Fortin	20.30
C. Dagenais	362.50
Quincaillerie Ste-Rose	216.25
Roger Renaud Ltée	10.49
E. Roger Fortin	5.51
André Cloutier	500.00
Fernand Paquette	27.82
Gérard Desjardins	92.30
Hervé Forget	5.73
Armand Boutet	19.10
P.E. Marchand	36.05
Poirier Frères	8.70
Transport Miville Ltée	9.51
Aug. Dufresne	22.90
R. Cousineau	22.50
Thibault & Desjardins Ltée	265.00
The Bell Telephone Co. of Canada	121.58
Toilet Laundries Ltd	144.60
Les librairies Pilon	11.00
Garva Inc.	25.42
Underwood Ltd	21.73
Chas. Cusson Ltd	11.53
Wallace & Tiernan Ltd	157.32
Francis Hankin & Co. Ltd	82.20
Jean H. Matte	146.72
Stratoflex Co. of Canada Inc.	82.62
Shell Oil Co. of Canada Ltd	216.66
Sicard Inc.	693.00
Ivon Boulanger Inc.	51.19
Shawinigan Water & Power Co.	729.30
Ste-Thérèse Excavation Cie Ltée	1,006.98
Lagacé Quarries Ltd	192.40
Back River Quarries Ltd	44.29
	250.52
MONTANT A PAYER	\$7,065.00
MONTANT PAYÉ	5,819.05
TOTEL	\$12,884.05

IL EST UNANIMENT RESOLU que les subdivisions 44 et 45 du lot originaire 65 tel que démontré sur un plan an date du 6 mai 1958, préparé par M. J.A. Laferrière, a.g., soit acceptées et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

Faisant suite à une lettre de M. Malcolm MacLennan, il est UNANIMENT RESOLU que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, un acte notarié confirmant l'adjudication de la vente pour taxe du lot 49-218 et 49-220 du cadastre de la paroisse de Sainte-Rose faisant maintenant partie de la ville de Ste-Rose adjugée lors de la vente pour taxe le 24 décembre 1940 à M. John Elwood;

cet acte notarié devra être fait en faveur des personnes suivantes:-
Mme Frances Brandreth, veuve; Mme Elizabeth Mary Elwood, femme de
John Makarenko; John Robert Elwood; Mme Joyce Frances Elwood femme
de Harold Humphrey Seaman; ces personnes étant les héritières de
feu John Elwood.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire-trésorier soit autorisé
de payer à la succession Carlo Carniel la somme de \$3,489.83 en règlement
complet et final des travaux exécutés par C.A. Carniel Ltée sur le règle-
ment no 346.

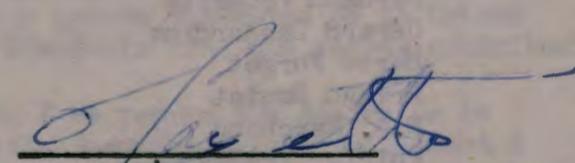
IL EST UNANIMENT RESOLU que le Bien-être social soit accordé à
Mme Raymond René Sauvé, 3 rue Poplar, pour deux enfants et pour une
période d'un mois.

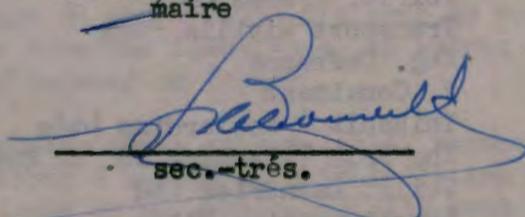
M. l'échevin F.R. Bertrand donne AVIS DE MOTION qu'il présentera
au cours d'une prochaine séance, un règlement décrétant la fermeture
des bureaux de scrutin pour les élections municipales et pour les
référendum entre huit heures du matin et sept heures de l'après-midi.

M. l'échevin F.R. Bertrand donne AVIS DE MOTION qu'il présentera
au cours d'une prochaine séance, un règlement à l'effet de prolonger
le terme des membres du conseil à trois ans au lieu de deux ans,
conformément à l'article 173-A de la loi des Cités et villes.

M. l'échevin François Mayotte donne AVIS DE MOTION qu'il présentera
au cours d'une prochaine séance, un règlement à l'effet de décréter
la construction de trottoirs et de chaînes et un autre règlement à
l'effet de décréter la construction du pavage permanent sur toutes
les rues non pavées de la ville de Sainte-Rose.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au
mercredi le 21 mai 1958, à l'heure et à l'endroit ordinaires des
séances du conseil et qu'avis de cet ajournement soit transmis à
MM. Les échevins Aimé Leroux et Armand Jasmin.


maire


sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose
le 12 mai 1958, tenu ledit ajournement mercredi le 21 mai 1958, à l'Hôtel
de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont
présents:- MM. les échevins F.R. Bertrand, Aristide Cloutier, Aimé Leroux
et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de
M. F.R. Bertrand, maire suppléant. Le secrétaire-trésorier est aussi
présent.

PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. Aimé Leroux

QUE le règlement no 388 relativement à l'annulation des lignes
homologuées sur une partie des lots 125-1 du cadastre du village de
Sainte-Rose et une partie du lot 57 du cadastre de la paroisse de
Sainte-Rose faisant minatement partie de la ville de Sainte-Rose, soit
adopté tel que lu et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de signer
tous les documents nécessaires pour conduire à bonne fin ledit règlement.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE le règlement no 389 fixant l'heure de la fermeture des bureaux
de votation, soit adopté tel que lu.

PROPOSE PAR:- M. Aimé Leroux
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE le règlement no 390 fixant à trois ans le terme du maire et
des échevins, soit adopté tel que lu et que MM. Lacroix, Viau et Poupart

Trois cent quatre vingt un

soient autorisés de le nécessaire pour conduire à bonne fin ledit règlement.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit adjournée au mercredi, 28 mai 1958, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil et qu'avis de cet ajournement soit transmis à Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins J.J. Stafford et François Mayotte.

O. L. Payette
maire

J. J. Stafford
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, lundi le 2 juin 1958, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Aimé Leroux, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE le procès verbal des séances du 5, 12 et 21 mai 1958 soit adopté tel que lu.

Le secrétaire donne communication du rapport des activités des départements de police et incendies pour le mois de mai 1958, signé par le directeur, A. Beauregard et il est accepté sans commentaire.

Faisant suite à la demande de M. Charles Ouimet et à la cotation de M. Réal Constantin, le secrétaire est autorisé de faire abattre l'arbre en question ainsi que les cinq arbres du côté "nord" de la rue St-Antoine, suivant cotation.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé de payer le compte du Garage H. Fortin au montant de \$4,840.36.

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'Honorable Ministre des Affaires municipales soit prié de bien vouloir permettre à la ville de Sainte-Rose d'ouvrir les rue désignées sur un plan en date du 30 août 1957 préparé par M. André Laferrière, a.g., et tracées en rouge sur ledit plan.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la somme de \$4,063.17 soit payée au Ministère de la santé en acompte sur le service de l'assistance publique.

La cotation de M. Alphonse Grenier pour le repeinturage des lignes de traffic au montant de \$475.00 est acceptée en principe mais le secrétaire devra attendre le rapport du comité chargé de faire les changements.

PROPOSE PAR:- M. Aimé Leroux
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE le plan de subdivision des lots 114-1-71, 114-1-72 et 114-1-73 tels que démontrés sur un plan en date du 26 janvier 1958, préparé par M. Séraphin Ouimet, a.g., soit accepté et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE le règlement no 391 pourvoyant à la construction de trottoirs et de chaînes sur différentes rues de la ville et à un emprunt de \$58,000.00 pour ces fins, soit adopté et statué tel que lu;

QUE l'assemblée des électeurs propriétaires riverains soit fixée au jeudi 12 juin 1958, à 8.00 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, conformément à la loi spéciale régissant la ville de Sainte-Rose.

PROPOSE PAR:- M. Aimé Leroux
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE le règlement no 392 pourvoyant à la construction de pavage et de chaînes dans les différentes rues de la ville et à un emprunt de \$120,000.00 pour ces fins, soit adopté et statué tel que lu;

QUE l'assemblée des électeurs propriétaires de la ville de Sainte-Rose soit fixée au jeudi 12 juin 1958, à 8.00 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aimé Leroux

QUE la présente séance soit ajournée au lundi 9 juin 1958 à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil.

O. Payette
maire
F. Mayotte
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 2 juin 1958, tenu ledit ajournement lundi le 9 juin 1958, à 8.30 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R.Bertrand, Aimé Leroux, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'offre de M. Albert Archambault de céder à la ville de Sainte-Rose le terrain nécessaire à l"élargissement du boulevard Sainte-Rose à son entrée du côté "est" de la ville comprenant l'ouverture de la rue Champlain, soit acceptée conformément au plan préparé par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 27 mai 1958;

QUE M. J. André Laferrière soit autorisé de faire immédiatement toutes les descriptions techniques nécessaires pour compléter cette cession;

QUE Me Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir le contrat et que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de le signer pour et au nom de la ville de Ste-Rose.

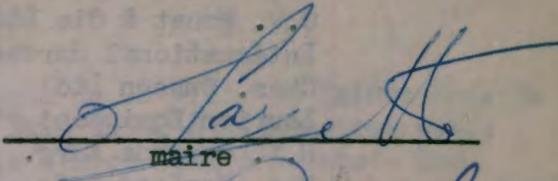
PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE le plan de subdivision d'une partie des lots nos 47 et 48 de la paroisse de Ste-Rose et une partie des lots 2 et 3 du village incorporé de Ste-Rose indiquant le tracé des rues suivantes:- Du Lac, des Erables, De la Montagne et Du Ruisseau, soit accepté et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer;

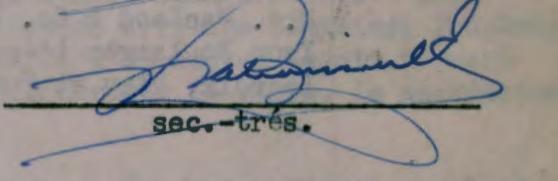
QUE copie de ce plan soit transmise à l'Honorable Ministre des Affaires municipales le priant de bien vouloir autoriser le prolongement de ces rues sur une largeur de 50 pieds à l'exception de la rue Du Lac qui sera, pour une partie de 40 pieds et une partie de 53.4 pieds.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé de payer la facture de M. Paquin au montant de \$275.00 et d'acheter deux pneus pour le camion International au prix de \$179.00 chacun.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 16 juin 1958, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil.



maire



sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 9 juin 1958, tenu ledit ajournement lundi le 16 juin 1958, à 8.30 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F. R. Bertrand, Aimé Leroux, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. Aimé Leroux
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE les comptes ci-après énumérés pour un total de \$18,704.40, soient acceptés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer ceux encore dûs, inclus dans ce montant, pour un total de \$9,240.37, tel que décrit dans la liste ci-après:-

Liste de paye du 12 au 17 mai 1958		\$1,808.84
" " 19 24 " "		1,695.15
" " 26 31 " "		1,847.64
" " 2 au 7 juin 1958		1,861.77
" " 9 14 " "		1,858.63
P.E. Fortin du 2 au 11 mai 1958		57.60
" " 17 31 " "		59.40
Armand Paquin		275.00
Police et incendies		633.20
Landry Automobile Ltée		152.60
P.E. Fortin		63.00
Garage H. Fortin		340.84
Fortin Auto Service		136.17
R. Cousineau		185.00
E.Roger Fortin		625.00
Raymond Fortin		227.50
Quincaillerie Ste-Rose Enrg.		171.40
Roger Renaud Ltée		196.66
Ste-Rose Petroleum LEnrg.		418.85
André Cloutier		26.47
S. Verdon Ltée		50.80
Armand Archa,bault & Frère		361.04
Poirier & Frère		11.40
Hervé Forget		13.42
L. Foucault		1.02
J.M. Prud'homme		184.40
Dufresne & Terrault		4.40
P.E. Marchand Inc.		8.70
Gérard Desjardins		21.25
Cyrille Vaillancourt		23.10
Thibault " Des jardins Ltée		36.22
Shawinigan Water & Power co.		1,837.02
Ste-Thérèse Excavation Cie Ltée		382.64
Lagace Quarries Ltd		40.42
Lagace Construction Ltd		25.80
Back River Quarries Ltd		94.67
Formules municipales Ltée		26.33
Georges Legault		387.50
Toilet Laundries Ltd		7.50
Bell Telephone Co.		142.15
Concorde Inc.		6.00
Marie Antoinette Inc.		61.20
Nichols Chemical Co. Ltd		63.24
Francis Hankin & Co. Ltd		1,565.76

Les librairies Fernand Pilon Inc.	2.75
Dominion Fire Equipment Co. Ltd	1.40
Pierre des Marais	156.52
C.O. Monat & Cie Ltée	112.90
International Harvester Co.	31.16
Chas. Cusson Ltd	13.92
Laurion Equipment Ltd	32.44
H.Y. Maranda Enrg.	15.71
R.J. MacLeod & Co. Ltd	38.60
Yvon Boulanger Ltée	168.30
Lacroix, Viau et Poupart	134.00
MONTANT A PAYER	<u>\$9,240.37</u>
MONTANT PAYE	<u>9,464.03</u>
TOTAL	<u>\$18,704.40</u>

IL EST UNANIMENT RESOLU que le rapport du secrétaire de l'assemblée des électeurs sur le règlement no 391 au montant de \$58,000.00 soit accepté tel que lu.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le rapport du secrétaire de l'assemblée des électeurs sur le règlement no 392 au montant de \$120,000.00 soit accepté tel que lu.

Faisant suite à la requête de MM. Albert Bélanger, Euclide Archambault, Léopold Foucault, Paul Parizien, Henri Lelièvre, Jean Sagala, en date du 2 avril 1958 et à l'estimé de l'ingénieur sur la possibilité de donner les services municipaux d'aqueduc et d'égout à cet endroit, IL EST UNANIMENT RESOLU que les services d'aqueduc et d'égout soient posés sur la Terrasse Bélanger en autant que les intéressés paieront une charge maximum de \$200.00 comme proportion pour chacun et que le travail soit différé à la fin de l'été ou au début de septembre 1958.

Faisant suite à l'estimé des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Je Me Souviens et des Patriotes, IL EST UNANIMENT RESOLU que le contracteur Lagacé Construction Ltée soit autorisé de faire ces travaux suivant les plans et devis de l'ingénieur de la ville, M. Charles-Edouard Gravel.

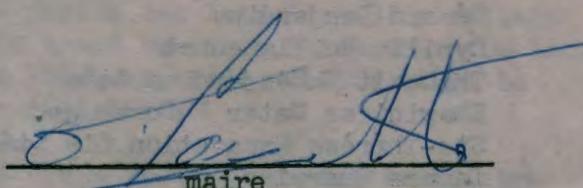
Le secrétaire donne lecture d'une lettre de La Caisse Nationale d'Economie et il est autorisé de consulter les aviseurs légaux.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le compte de MM. Laurendeau et Laurendeau, avocats, au montant de \$60.00 soit accepté et payé.

PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE le Service social de St-Jérôme soit autorisé de verser à Mme Albert Debien, Mlle Bernadette Joly, Mlle Armandine Joly, Mlle Marguerite Provost des allocations mensuelles sociales à compter du 1er juin 1958 en attendant que ces personnes reçoivent les allocations en conformité avec leur catégorie; également à Mme Marcel Larivière, 8154 rue Marquette, appartenant 3, Montréal, pour une période de trois mois à compter du 1er juin 1958. Le paiement devra être fait à l'ordre de ces personnes respectivement. La ville de Sainte-Rose s'engage et se rend responsable, dans chacun des cas, de la proportion payable par les municipalités ayant le statut des cités et villes.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 23 juin 1958, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil.


maire


sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 16 juin, tenu ledit ajournement lundi le 23 juin 1958, à 8.30 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Aimé Leroux, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la demande de M. Joseph Cloutier relativement à une entrée au 158 de la rue Filion, soit autorisée.

Faisant suite aux cotations reçues pour la clotûre du terrain de jeux de la rue Dufferin et à l'installation des jeux, IL EST UNANIMENT RESOLU que la Cie Frost Steel soit autorisée de poser la clotûre et de faire l'installation des jeux conformément à leur cotation.

Faisant suite à l'estimé de l'ingénieur pour la pose de l'aqueduc sur la rue des Patriotes et à l'égout de surface sur la rue Je Me Souviens, il est UNANIMENT RESOLU que Lagacé Construction Limitée soit autorisé de faire ces travaux selon les prix unitaires établis pour les mêmes services sur la rue Je Me Souviens.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE pour compléter la résolution en date du 2 juin 1958 transmise à l'Honorable Ministre des Affaires municipales, le conseil demande l'autorisation d'ouvrir les rues composées des lots suivants:-

- 1 - A 50 pieds de largeur:- lots 47-70;
- 2 - lots 48-159, 47-64 et 2-19;
- 3 - lots 48-146, 3-61 et 2-13;
- 4 - lots 3-52 et 2-27.

D'ouvrir à 40 pieds de largeur les rues composées des lots suivants:-
1 - lots 48-171 et 48-141.

D'ouvrir à 45 pieds de largeur la rue désignée comme le lot 3-52, suivant le plan préparé en date du 27 mai 1958 par M. J. André Laferrière, a.g., et transmis à l'Honorable Ministre des Affaires municipales avec la résolution du 2 juin 1958.

PROPOSE PAR:- M. Aimé Leroux
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE pour compléter la résolution en date du 2 juin 1958 transmise à l'Honorable Ministre des Affaires municipales, le conseil demande la permission d'ouvrir les rues composées des lots suivants, à une largeur de 50 pieds

- 1 - lots P-115-4;
- 2 - P-109, 110-4, P-111 et P-111-1, P-115-5 à 9 inclusivement, P-115-10-2, P-115-11-2, 115-12 à 18 inclusivement et P-115-23;
- 3 - P-110-4 avec rond-point à l'extrémité ouest de 40 pieds de rayon;
- 4 - lots P-110-4, 110-5, P-111-1;
- 5 - P-111, P-111-1 et P-111-1-4 conformément au plan en date du 30 août 1957 préparé par M. J. André Laferrière, a.g., et transmis avec la résolution initiale.

A la suite de la visite de votre officier et à sa suggestion, le retrait des constructions sur ces rues sera d'un minimum de 25 pieds et les cours latérales de 10 pieds; de plus, tous les coins des intersections seront arrondis.

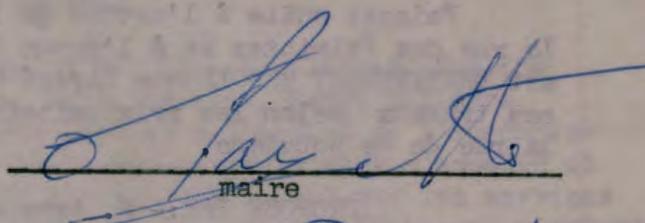
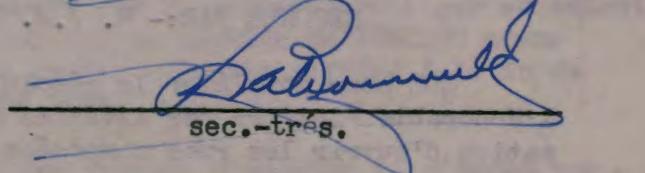
Faisant suite à la demande de M. Adrien Laflèche et considérant les documents produits, le secrétaire est autorisé d'inscrire au rôle d'évaluation le transfer de la propriété appartenant à M. F. St-Louis au nom de M. Adrien Laflèche.

IL EST UNANIMENT RESOLU que Son Honneur le maire soit autorisé de signer les cartes d'assistance publique de M. Wilmer Thurston, Mme Gustave Houle et Gilles Desjardins et refuser les cartes d'assistance publique de M. W. McDonald, Mrs Howard Tyers et les quatre cartes de la famille Desnoyers.

Faisant suite aux cotations reçues sur la construction de trottoirs et le pavage de différentes rues de la ville, IL EST UNANIMENT RESOLU que le contrat soit accordé à Lagacé Construction Limitée pour le prix de \$46,760.20 pour les trottoirs et de \$84,089.02 pour le pavage; le tout conformément aux plan et devis de l'ingénieur Charles-Edouard Gravel.

Le conseil après avoir pris connaissance de la lettre de M. Séraphin Ouimet ainsi que la correspondance échangée de ce dernier et M. J.M. Caron du service de construction des écoles au Département de l'Instruction publique, autorise le secrétaire d'en accuser réception informant M. Séraphin Ouimet que la ville de Sainte-Rose n'a pas l'intention de donner suite à cette requête et ne désire aucunement déplacer la clôture construite sur la ligne de division entre les lots 3 et 4 et 48 et 49, au sud de la rue Du Ruisseau et à l'est de la rue Dufferin.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 30 juin 1958, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil.


maire

sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 23 juin 1958, tenu ledit ajournement lundi le 30 juin 1958, à 8.30 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Aimé Leroux et J.J. Stafford formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. J.J. Stafford
SECONDE PAR:- M. Aimé Leroux

QUE le plan préparé en date du 25 juin 1958 par M. Charles-Edouard Gravel, i.c., relativement à l'égouttement de surface de la rue Dufferin ainsi que les travaux de pavage et de trottoirs avec l'estimation préliminaire de \$78,288.35 pour l'égout de surface, \$35,047.70 pour les trottoirs et \$44,017.66 pour le pavage, soit accepté par ce conseil et que l'ingénieur soit autorisé de le soumettre à l'Honorable Ministre de la santé pour approbation.

PROPOSE PAR:- M. J.J. Stafford
SECONDE PAR:- M. Aimé Leroux

QUE le bureau de M. Charles-Edouard Gravel soit autorisé de continuer l'étude de la section du marais entre la rue Dufferin et la rivière des Mille-Îles et de faire faire les sondages nécessaires aux fins de préparer un rapport complet sur cette section et de trouver la meilleure solution pour l'aménagement de ce cours d'eau.

IL EST UNANIMENT RESOLU que les changements proposés par la Shawinigan Water and Power Co. à l'intersection du boulevard Ste-Rose et la rue des Patriotes conformément au croquis du 27 juin 1958, soient acceptés et que le conseil de la ville de Sainte-Rose autorise le déplacement de ces deux poteaux et d'en payer le coût jusqu'à concurrence de la somme de \$225.00.

Le secrétaire donne communication d'une lettre de M. Olivier Montsion relativement à la construction d'un garage en annexe au bâtiment principal sur le côté sud dudit bâtiment et ladite demande est refusée faute d'espace.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé d'inscrire au rôle d'évaluation les mutations des propriétés opérées dans la ville de Ste-Rose entre le 1er janvier 1958 et le 31 mars 1958, le tout conformément au certificat du régistrateur.

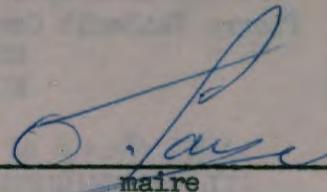
IL EST UNANIMENT RESOLU que demande soit faite à la Shawinigan Water and Power Co. de relocaliser un poteau en face de 137 Plateau Ouimet portant le numéro 41-17.

La demande de Mme Jeanne Lemay, après enquête, est refusée.

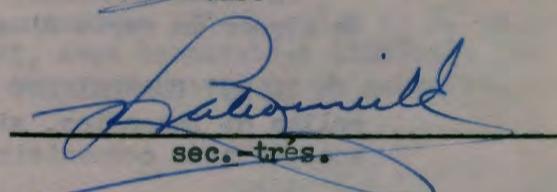
L'offre du service professionnel de recherches est également refusée.

La carte d'assistance publique de Christiane Caron est refusée, également celle de Mme Joseph Larivière.

IL EST UNANIMENT RESOLU que Son Honneur le maire soit autorisé de signer la carte d'assistance publique de Mme Hormisdas Ouimet.



maire



sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, lundi le 7 juillet 1958, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents :- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, F.R. Bertrand, Aimé Leroux, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE le procès verbal des séances du 2, 9, 16, 23 et 30 juin 1958 soit adopté tel que lu.

PROPOSE PAR:- M. Aimé Leroux
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE les comptes ci-après énumérés pour un total de \$20,022.67, soient acceptés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer ceux encore dûs inclus dans ce montant, pour un total de \$5.800.45, tel que décrit dans la liste ci-après:-

Liste de paye du 16 au 21 juin 1958	\$1,837.39
" " 23 28 " "	1,811.13
" " 30 juin au 5 juillet 1958	1,713.27
P.E. Fortin du 20 au 29 juin 1958	55.80
Déboursés de caisse	1,020.88
Echéance au 1er juillet 1958	7,783.75
Police et incendies	306.20
Garage H. Fortin	723.04
Fortin Auto Service	14.41
Raymond Fortin	260.00
C. Dagenais	88.75
P. Landry	189.00
Quincaillerie Ste-Rose Enrg.	98.18
Poirier Frère	14.27
Gabriel Ouellette	3.67
J.M. Prud'homme	2.00
Transport Miville Ltée	20.75
Ste-Rose Electric Reg'd	5.50
Armand Boutet	5.00
Dufresne et Terrault	6.70

Joseph Bélair	11.28
Les Publications de Laval	86.70
Thibault & Desjardins Ltée	41.62
Shawinigan Water & Power Co.	1,544.83
Ste-Thérèse Excavation Cie Ltée	1,215.73
Des jardins Asphalte Ltée	174.00
Paquette & Guay	66.54
Lagacé Construction Ltée	112.12
Back, River Quarries Ltd	149.11
Lagacé Quarries Ltd	51.25
Toilet Laundries Limited	7.50
Bell Telephone Co. of Canada	37.35
Allied Chemical Canada Ltd	226.98
Caribonum Limited	25.24
Canadian Marconi Co. Ltd	96.83
Chas. Cusson Ltd	12.36
Val Royal Building Materials Ltd	5.95
Sanitank Inc.,	135.00
Formules municipales Limitée	3.81
Pierre Thibault Canada Ltée	58.11
MONTANT A PAYER	\$5,800.45
MONTANT PAYÉ	14,222.22
TOTAL	\$20,022.67

IL EST UNANIMENT RESOLU que Son Honneur le maire soit autorisé de signer la carte d'assistance de Mme Ovila Legault.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le rapport des départements de police et incendies, signé par le directeur A. Beauregard, soit accepté sans commentaire.

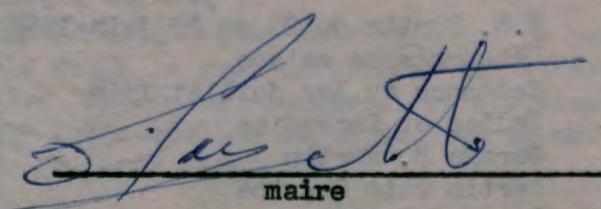
IL EST UNANIMENT RESOLU que le plan de subdivision en date du 12 juillet 1957, préparé par MM. Lemay et Laferrière, a.g., sur les subdivisions des lots originaires 24 et 25, soit accepté et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

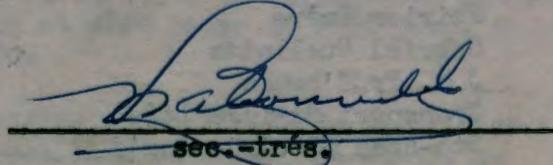
Le secrétaire donne communication au conseil d'une lettre de M. Léo Archambault relativement au refoulement des eaux dans la cave à 133 rue Chénier et il est autorisé d'aviser M. Archambault que les règlement de la ville exigent une trappe de sûreté sur les services d'égoût.

IL EST UNANIMENT RESOLU que Son Honneur le maire soit autorisé de signer les cartes du Service di Bien-Etre social de Mme Marcel Larivière et d'Isabelle Larivière ainsi que celle de Albert Von Kanel.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le conseil de la ville de Sainte-Rose demande au Service social du diocèse de St-Jérôme d'accorder le Bien-être social à Mmes Bernadette Joly et Armandine Joly pour une période de trois mois à compter du 1er juin 1958; le paiement devra être fait directement à ces personnes à leur domicile, à raison de \$54.00 par mois chacune et ce, au début de chaque mois. Ces deux personnes ont demandé une allocation sociale d'invalidité en date du 26 juin 1958 et elles ont signé la formule nécessaire à l'administration du premier chèque d'allocation à être émis s'il y a lieu.

Le conseil dégage le Service social du diocèse de St-Jérôme de toute responsabilité et se rend responsable de tous versements effectués par ledit Service social en vertu des instructions données ci-haut.


maire


sec.-trés.

Treis cent quatre-vingt-huit

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

le 4 août 1958.

Je, Olier Payette, maire de la ville de Sainte-Rose, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE!

O. Payette
maire

Assermenté devant moi, à Ste-Rose,
ce quatrième jour du mois d'août 1958.

Baboumoff
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

le 4 août 1958.

Je, Aristide Cloutier, échevin du quartier OUEST, siège no 1, de la ville de Sainte-Rose, jure que remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Aristide Cloutier
échevin

Assermenté devant moi, à Ste-Rose,
ce quatrième jour du mois d'août 1958.

Baboumoff
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

le 4 août 1958.

Je, François Mayotte, échevin du quartier OUEST, siège no 2, de la ville de Sainte-Rose, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

François Mayotte
échevin

Assermenté devant moi, à Ste-Rose,
ce quatrième jour du mois d'août 1958.

Baboumoff
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

Je, F.R. Bertrand, échevin du quartier CENTRE, siège no 1, de la ville de Sainte-Rose, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

F.R. Bertrand
échevin

Assermenté devant moi, à Ste-Rose,
ce quatrième jour du mois d'août 1958.

Baboumoff
sec.-trés.

O.L.
Trois cent quatre vingt-dix

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

Je, Aimé Leroux, échevin du quartier CENTRE, siège no 2, de la ville de Sainte-Rose, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Aimé Leroux
échevin

Assermenté devant moi, à Ste-Rose,
ce quatrième jour du mois d'août 1958.

Dabourne
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

Je, J.J. Stafford, échevin du quartier EST, siège no 1, de la ville de Sainte-Rose, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

J.J. Stafford
échevin

Assermenté devant moi, à Ste-Rose,
ce quatrième jour du mois d'août 1958.

Dabourne
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

Je, Armand Jasmin, échevin du quartier EST, siège no 2, de la ville de Sainte-Rose, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Armand Jasmin
échevin

Assermenté devant moi, à Ste-Rose,
ce quatrième jour du mois d'août 1958.

Kelowne
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, lundi le 4 août 1958, à 8.30 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à laquelle séance sont présents:- M. le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Aimé Leroux, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Son Honneur le maire, après avoir lu la prière, déclare la séance ouverte et le secrétaire donne communication d'une lettre des Associées Notre-Dame de la Protection relativement à l'inauguration de la maison de Sainte-Rose par Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger, à laquelle tous les membres du conseil sont conviés avec leur épouse.

M. l'échevin Armand Jasmin donne AVIS DE MOTION qu'il présentera, au cours d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt décrétant la réfection complète de la rue Dufferin - la pose d'un système d'égouttement de surface sur toute la longueur de cette rue, la réfection des trottoirs, la reconstruction du pavage et la relocation d'un système d'éclairage adéquat.

M. l'échevin François Mayotte donne également AVIS DE MOTION qu'il présentera, au cours d'une prochaine séance, un règlement amendant le règlement de zonage et construction no 325 aux fins de décréter certaines rues du quartier ouest, plus particulièrement les rues du projet Gagnon et la rue Grenier, réservées exclusivement à la construction de maisons unifamiliales.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE la présente séance soit ajournée au lundi 18 août 1958, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil.

Olier Payette
maire

Labonville
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT du conseil de la ville de Sainte-Rose le 4 août 1958, tenu ledit ajournement lundi le 18 août 1958, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte F.R. Bertrand, Aimé Leroux, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

QUE le procès verbal des séances du 7 juillet et 4 août 1958 soit adopté tel que lu.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aimé Leroux

QUE les comptes ci-après énumérés pour un total de \$27,053.88, soient acceptés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer ceux encore dûs inclus dans ce montant, pour un total de \$17,463.42, tel que décrit dans la liste ci-après:-

Liste de paye du 7 au 12 juillet 1958	\$1,813.59
" " 14 19 " "	1,900.39
" " 21 26 " "	1,786.07
" " 28 juillet au 2 août 1958	1,764.72
" " 2 août au 9 août 1958	1,793.82
P.E. Fortin du 5 au 13 juillet 1958	46.80
" " 19 27 " "	46.80
Déboursés de caisse	538.27
L. Labonville	245.50
Police et incendies	233.45
Landry Automobile Ltée	2,612.83
Garage H. Fortin	106.44
Fortin Auto Service	143.55
Raymond Fortin	385.00
E. Roger Fortin	1,920.00
Roméo Cousineau	897.50
Emile Dagenais	176.25
Camille Dagenais	222.50
Pharmacie Cie Ste-Rose	1.00

Roger Renaud Ltée	\$ 490.64
Quincaillerie Ste-Rose Enrg.	66.88
Fernand Paquette	119.00
Gérard Ethier	21.15
Gérard Des jardins	20.41
Poirier & Frère	24.18
Restaurant Ste-Rose	36.85
Lido Inn	100.00
L.P. Guay	17.34
Ambulance Ste-Rose	15.00
Transport Miville Ltée	3.53
J.M. Prud'homme	403.80
Gérard Vezina	27.00
Corporation du comté Laval	1,163.70
Dufresne & Terrault	3.95
Thibault & Desjardins Ltée	367.14
The Bell Telephone Co. of Canada	276.82
Toilet Laundries Ltd	11.00
Shell Oil Co. Ltd	1,294.88
Les librairies Fernand Pilon	13.26
Garva Inc.	89.30
Chas. Cusson Ltd	6.62
Frost Steel and Wire Co.	1,200.20
Allied Chemical Canada Ltd	230.76
Francis Hankin & Co. Ltd	978.19
Sanitank Inc.	135.00
Wallace & Tiernan Ltd	30.50
Laurion Equipment Ltd	29.69
Lucien Laverdure & Dan Murray	61.06
Back River Quarries Ltd	132.70
Lagacé Construction Ltd	420.00
Shawinigan Water and Power Co.	1,852.40
Wilfrid Lauzon Inc.	195.00
Imprimerie Lebel	19.08
R. Hubert Transport Enrg.	1.00
Ste-Thérèse Excavation Cie Ltée	603.29
Fonderie Pont Viau Ltée	24.89
Formules municipales Ltée	33.19
MONTANT A PAYER	<u>\$17,463.42</u>
MONTANT PAYÉ	<u>9,590.46</u>
TOTAL	\$27,053.88

Le secrétaire donne lecture de son rapport d'opération relativement à l'élection tenue dans la ville de Sainte-Rose le 21 juillet 1958 et il est UNANIMENT RESOLU que ledit rapport soit accepté.

PROPOSE PAR:- M. F.R. Bertrand
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE M. Armand Jasmin soit nommé maire suppléant pour les prochains quatre mois en remplacement de M. F.R. Bertrand sortant de charge.

Le rapport du directeur de la police et des incendies sur les opérations de ces départements au cours du mois de juillet 1958 est accepté sans commentaire.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE le règlement no 393 amendant le règlement de zonage et construction no 325 relativement à certaines rues de l'arrondissement no 1 de la zone "A", soit statué et adopté tel que lu en première lecture;

QUE l'assemblée des électeurs, conformément à la loi spéciale régissant la ville de Sainte-Rose, soit fixée au jeudi 28 août 1958, à 8.00 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose;

QUE le secrétaire soit autorisé de faire toute la procédure nécessaire à ce règlement.

Faisant suite à une lettre du Trust Général du Canada relativement à l'entretien du terrain de M. Léo Labelle, 132 rue Gagnon, le secrétaire est autorisé d'aviser monsieur Labelle de voir à entretenir son terrain convenablement.

IL EST UNANIMENT RESOLU que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, l'acte de cession de Mme Vve Edgar Desormeaux relativement à la partie du lot 86, telle que décrite dans une description technique en date du 21 mars 1958, préparée par M. J. André Laferrière, a.g.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le projet de contrat entre la ville de Sainte-Rose et la Shawinigan Water and Power Co. relativement à une station d'égout sur la terrasse Bertrand plus exactement à l'arrière du no 393 boul. Ste-Rose, soit accepté et que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de le signer pour et au nom de la ville de Sainte-Rose.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le conseil de la ville de Sainte-Rose demande au Service social du diocèse de St-Jérôme d'accorder le bien-être social à M. et Mme Albert Debien pour une période de trois mois, à compter du 1er juin 1958; le paiement devra être fait directement à ces personnes à leur domicile à raison de \$54.00 par mois chacune et ce, au début de chaque mois. Ces deux personnes ont demandé une allocation sociale d'invalides en date du 2 août 1958 et elles ont signé les formules nécessaires à l'administration du premier chèque d'allocation qui leur sera émis s'il y a lieu. Le conseil décharge le Bien-être social de St-Jérôme de toute responsabilité et se rend responsable pour ledit service en vertu des instructions données ci-haut.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la subdivision 35 du lot originale 93 du cadastre du village de Ste-Rose, tel que démontré sur un plan préparé par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 14 juillet 1958 soit approuvée et que l'intéressé soit autorisé de l'enregistrer;

QUE les subdivisions 10, 11 et 12 du lot originale 86 du cadastre du village de Ste-Rose, tel que démontrées sur un plan en date du 9 juillet 1958 préparé par M. J. André Laferrière, a.g., soient approuvées et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

IL EST UNANIMENT RESOLU que les mutations de propriétés pour les mois d'avril et mai 1958 soient inscrites au rôle d'évaluation de la ville de Ste-Rose conformément au certificat du régistrateur.

PROPOSE PAR:- M. Aimé Leroux
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE l'offre de la Plage Sainte-Rose Ltée, représentée par son président, M. Fortunio Lussier, de vendre à la ville de Sainte-Rose, le terrain et les bâtiments érigés sur ladite plage, connu comme étant une partie du 34, pour le prix de \$50,000.00, soit acceptée et que Me Emé Lacroix, aviseur légal de la ville de Sainte-Rose, soit autorisé de faire la procédure nécessaire pour compléter cette transaction;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le contrat notarié.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

QUE la formation des comités, tels que ci-après détaillés, soit acceptée.

FINANCE:- François Mayotte, président
Aimé Leroux
Armand Jasmin

VOIRIE ET OUTILLAGE:- Armand Jasmin, président
F.R. Bertrand
Aristide Cloutier

POLICE ET INCENDIE:- Aristide Cloutier, président
Armand Jasmin
F.R. Bertrand

AQUEDUC:- J.J. Stafford, président
Aristide Cloutier
Aimé Leroux

URBANISME et HOTEL DE VILLE:- F.R. Bertrand, président
François Mayotte
H.L. Stafford

PARCS ET TERRAINS DE JEUX:- Aimé Leroux, président
J.J. Stafford
François Mayotte

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 25 août 1958, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil.

Laverte
maire

Labreault
sec. trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 18 août 1958, tenu ledit ajournement le 25 août 1958, lundi, à 8.30 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à laquelle séance sont présents : Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Aimé Leroux, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le service social soit accordé à Mme Hormidas Ouimet pour une période de trois mois comme assistance sociale à raison de \$54.00 par mois. Cette personne n'est pas éligible à l'allocation des mères nécessiteuses ou des invalides mais elle est dans un besoin pressant. Le conseil de la ville de Sainte-Rose dégage le Service social de St-Jérôme de toute responsabilité des versements effectués conformément à cette demande.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le service social soit accordé à Mlle Marguerite Provost pour une période de trois mois comme assistance social à raison de \$54.00 par mois. Cette personne n'est pas éligible à l'allocation des mères nécessiteuses ou des invalides mais elle est dans un besoin pressant. Le conseil de la ville de Sainte-Rose dégage le Service social de St-Jérôme de toute responsabilité des versements effectués conformément à cette demande.

Le conseil refuse les cartes d'assistance publique de Mme Joseph Laverdière, Mlle Marie-Rose Marcotte et M. Henri Verrette mais autorise le maire à signer celles de Sarah Labelle et Mme Edward Kathleen Willis Barry.

ATTENDU que le règlement no 372 au montant de \$55,000.00 a reçu toutes les approbations requises par la loi;

ATTENDU que les deux parties se sont entendues pour l'achat, à l'amiable, de la Plage Sainte-Rose Limitée;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire l'émission d'obligations sur ce règlement, il est

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE la Commission municipale de Québec soit priée de bien vouloir autoriser la Ville de Sainte-Rose d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, une somme n'excédant pas \$20,000.00, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5 $\frac{1}{4}$ % l'an, en attendant le produit de la vente de l'émission;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

ATTENDU que le règlement no 375 au montant de \$13,400.00 a reçu toutes les approbations requises par la loi;

ATTENDU qu'il y a lieu de payer les certificats de progrès émis par l'ingénieur de la ville, il est

Trois cent quatre vingt quinze

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE la Commission municipale de Québec soit priée de bien vouloir autoriser la ville de Sainte-Rose d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, une somme n'excédant pas \$10,000.00 à un taux d'intérêt maximum de 5 $\frac{1}{4}$ % l'an, pour être utilisée au besoin par tranches, en attendant le produit de la vente de l'émission décrétée par ce règlement;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les billets nécessaires à cet effet, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose.

ATTENDU que le règlement no 384 au montant de \$107,500.00 a reçu toutes les approbations requises par la loi;

ATTENDU qu'il y a lieu de payer les certificats de progrès émis par l'ingénieur de la ville, il est

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE la Commission municipale de Québec soit priée de bien vouloir autoriser la ville de Sainte-Rose d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, une somme n'excédant pas \$100,000.00, à un taux d'intérêt maximum de 5 $\frac{1}{4}$ % l'an, pour être utilisée au besoin par tranches, en attendant le produit de la vente de l'émission décrétée par ce règlement;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, les billets nécessaires à cet effet,

ATTENDU que le règlement no 391 au montant de \$58,000.00 a reçu toutes les approbations requises par la loi;

ATTENDU qu'il y a lieu de payer les certificats de progrès émis par l'ingénieur de la ville, il est

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE la Commission municipale de Québec soit priée de bien vouloir autoriser la ville de Sainte-Rose d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, une somme n'excédant pas \$50,000.00 à un taux d'intérêt maximum de 5 $\frac{1}{4}$ % l'an, pour être utilisée au besoin par tranches, en attendant le produit de la vente de l'émission décrétée par ce règlement;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, les billets nécessaires à cet effet.

ATTENDU que le règlement no 392 au montant de \$120,000.00 a reçu toutes les approbations requises par la loi;

ATTENDU qu'il y a lieu de payer les certificats de progrès émis par l'ingénieur de la ville, il est

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE la Commission municipale de Québec soit priée de bien vouloir autoriser la ville de Sainte-Rose d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, une somme n'excédant pas \$110,000.00 à un taux d'intérêt maximum de 5 $\frac{1}{4}$ % l'an, pour être utilisée par tranches au besoin, en attendant le produit de la vente de l'émission décrétée par ce règlement;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, les billets nécessaires à cet effet.

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'Honorable Ministre des Affaires municipales soit prié de bien vouloir autoriser la ville de Sainte-Rose d'ouvrir les rues désignées sur un plan en date du 17 mars 1958, préparé par M. J. André Laferrière, a.g., portant les numéros suivants:-

86-12, 86-13, 86-23, 86-48, 86-64 et 63, 86-76 et 75,
86-85 et 84 et 86-89.

Ces rues sont d'une largeur de cinquante pieds et sont à l'extrémité

O.F. *Bell*
ouest de la ville de Sainte-Rose, entre la rivière des Mille-Îles et le boulevard Sainte-Rose.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la Cie de Téléphone Bell du Canada soit autorisée de reconstruire son service à l'intersection de la rue des Patriotes et du boulevard Sainte-Rose conformément au plan soumis portant le no 801, en date du 22 août 1958;

Une partie du travail consistant à enlever un poteau à l'intersection nord-est de la rue des Patriotes et du boulevard Sainte-Rose ainsi que le premier poteau du côté nord du boulevard Sainte-Rose en face du numéro civique 139;

La ville de Sainte-Rose consent à payer 50% de la main-d'œuvre et des dépenses de ces déplacements jusqu'à concurrence de \$1,500.00. Il est parfaitement entendu et convenu que toutes excavations dans le pavage ou les trottoirs seront totalement à la charge de la Cie De Telephone Bell du Canada et que les lieux devront être remis en parfait état. Le conseil se réserve le droit de réclamer cette somme de la British Petroleum Canada Limited.

PROPOSE par:- M. J.J. Stafford
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

QUE les Compagnies Shawinigan Water and Power et Telephone Bell du Canada soient autorisées d'étudier la possibilité de relocaliser tous les poteaux de la rue Dufferin en une seule ligne conjointe et de soumettre à la ville de Sainte-Rose le plan de relocalisation ainsi que l'estimé du coût dans le plus bref délai possible.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la Shawinigan Water and Power Co. soit autorisée de remplacer toutes les lampes de rues du quartier "est" pour des 4,000 lumens, soit 95 lampes conformément au mémoire daté du 10 juillet 1958 soumis au secrétaire.

PROPOSE PAR:- M. Aimé Leroux
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE l'offre de la Plage Sainte-Rose Limitée, représentée par M. Fortunio Lussier, président, conformément à une résolution du bureau de direction de ladite plage, de vendre à la ville de Sainte-Rose, les immeubles composés des subdivisions nos 29 à 39 inclusivement du lot origininaire no 34, une partie du lot origininaire no 34 et une partie du lot origininaire no 42 des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Sainte-Rose, ainsi que les bâties de ladite plage pour le prix total de \$50,000.00, soit acceptée;

QUE Me J. Armand Auclair, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de vente à cet effet entre la Plage Sainte-Rose Limitée et la Ville de Sainte-Rose, aux conditions suivantes:-

Le coût total de la transaction est de \$50,000.00 payable \$20,000.00 comptant et \$30,000.00 en obligations de la ville de Sainte-Rose, échéance de un à quinze ans, à 5%;

Le vendeur s'engage à fournir les titres à la satisfaction de l'aviseur légal de la ville et un certificat de recherches sur lesdits immeubles;

La description des immeubles ci-haut mentionnés et tels que décrits dans un plan et une description technique préparés par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 27 janvier 1956;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, ledit acte et autres documents relatifs à cette transaction.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE le règlement no 394 décrétant la construction de trottoirs sur le côté "ouest" d'une partie de la rue Dufferin et une émission d'obligations de \$6,100.00 pour ces fins, soit statué et adopté tel que lu;

QUE l'assemblée des électeurs propriétaires intéressés soit fixée au lundi, 8 septembre 1958, à 8.00 heures p.m., à la salle municipale de l'Hôtel de ville de Sainte-Rose.

Trois cent quatre vingt dix sept

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

(x) sur la rue et trottoirs ainsi qu'une émission d'obligations de \$162,500.00 pour ces fins Dufferin soit statué et adopté tel que lu;

QUE le règlement no 395 décrétant des travaux d'égout de surface, pavage lundi 8 septembre 1958, à 8.00 heures p.m., à la salle municipale de l'Hôtel de ville de Sainte-Rose.

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé de faire toute la procédure nécessaire pour conduire à bonne fin lesdits règlements.

O. Payette
maire

F. Mayotte
sec. trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, mardi le 2 septembre 1958, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olivier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.E. Bertrand, Aimé Leroux et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. Aimé Leroux
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE le procès verbal des séances du 18 et 25 aout 1958 soit adopté tel que lu.

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'offre de M. Euclide Archambault de céder à la ville de Sainte-Rose, les lots 156-24 et 156-14 du cadastre du village incorporé de Sainte-Rose, soit acceptée et que le notaire J.-Paul Latour soit chargé de recevoir l'acte notarié à cet effet suivant les plan et description technique préparés par M. J. André Laferrière, a.g.,;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, ladite cession.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE le rapport du secrétaire-trésorier sur l'assemblée des électeurs propriétaires de la zone "A" pour le règlement no 393, soit accepté tel que lu.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE le règlement no 393 amendant le règlement de zonage et construction no 325 relativement à certaines rues de la zone "A" arrondissement no 1, soit statué et adopté tel que lu en deuxième lecture.

Le secrétaire donne le ture, au conseil, du rapport des départements de police et incendies, signé par le directeur A. Beauregard, pour le mois d'août 1958 et il est accepté sans commentaire.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à payer les comptes de MM. Rodrigue Rouleau et Edouard Chalifoux comme gardiens des terrains de jeux.

Trois cent quatre vingt dix huit

La carte d'assistance publique de M. Gérard Lamarche est refusée.

CONSIDERANT que la ville de Sainte-Rose aura à payer le 1er octobre prochain une somme de \$40,170.00;

CONSIDERANT que la ville de Sainte-Rose aura à rencontrer le 1er novembre prochain une somme de \$9,260.00;

CONSIDERANT que le secrétaire fait rapport qu conseil qu'il prévoit ne pas avoir les fonds nécessaires au paiement de ces échéances;

CONSIDERANT qu'il doit aviser la banque au moins quinze jours d'avance qu'il a en mains les fonds nécessaires au paiement des échéances dues;

CONSIDERANT que des mesures extraordinaires sont prises pour forcer la rentrée des fonds;

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aimé Leroux

QUE la Commission municipale de Québec soit priée de bien vouloir autoriser la ville de Sainte-Rose d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, une somme n'excédant pas \$50,000.00, à un taux d'intérêt n'excédant pas $5\frac{1}{4}\%$ l'an, comme ligne de crédit remboursable par le revenu, dans une période maximum de trois mois, pour être utilisée au besoin;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autoriser à signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le ou les billets nécessaires à cette fin.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présence séance soit ajournée au lundi 8 septembre 1958, à 9.00 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose et qu'avisde cet ajournement soit transmis à M. l'échevin J.J. Stafford.

Lavette
maire

LaBonnele
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 2 septembre 1958, tenu ledit ajournement lundi le 8 septembre 1958, à 9.00 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutide, François Mayotte, F.R. Bertrand, Aimé Leroux, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire-trésorier soit autorisé d'inscrire au rôle d'évaluation les mutations de propriétés du 1er au 30 juin 1958, telles que certifiées par le régistrateur.

PROPOSE PAR:- M. Aimé Leroux
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE le règlement no 372, au montant de \$55,000.00, soit amendé en abrogeant le tableau d'amortissement pour le remplacer par le suivant:-

1 - \$ 500. \$54,500.
2 - 500. 54,000.

B Trois cent quatre vingt dix neuf

3 -	500.	\$53,500.	9 -	1,000.	\$48,500.
4 -	500.	53,000.	10 -	1,000.	47,500.
5 -	500.	52,500.	11 -	1,500.	46,000.
6 -	1,000.	51,500.	12 -	1,500.	44,500.
7 -	1,000.	50,500.	13 -	1,500.	43,000.
8 -	1,000.	49,500.	14 -	1,500.	41,500.
			15 -	41,500.	-----

IL EST UNANIMENT RESOLU que la subdivision no 46 du lot originale no 65 faisant maintenant partie de la ville de Sainte-Rose, telle que démontrée sur un plan préparé par M. J. André Laferrière, a.g., soit acceptée et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 22 septembre 1958, à 1:heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil.

O. Payette
maire
J. Labouelle
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du 8 septembre 1958 du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenu ledit ajournement lundi le 22 septembre 1958, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, Aimé Leroux, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent..

Le secrétaire-trésorier donne lecture du rapport de l'assemblée des électeurs tenus le 8 septembre 1958 sur le règlement no 394 et il est

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE ledit rapport soit accepté tel que lu.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du rapport de l'assemblée des électeurs tenus le 8 septembre 1958 sur le règlement no 395 et il est

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE ledit rapport soit accepté tel que lu.

PROPOSE PAR:- M. J.J. Stafford
SECONDE PAR:- M. Aimé Leroux

QUE les comptes ci-après énumérés pour un total de \$25,092.17, soient acceptés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer ceux encore dus inclus dans ce montant, pour un total de \$13,907.27, tel que décrit dans la liste ci-après:-

Liste de paye du 11 au 16 août 1958	\$1,716.67
" " 18 23 " "	1,667.52
" " 25 30 " "	1,656.66
" " 1er 6 sept. "	1,643.18
" " 8 13 " "	1,678.13
" " 15 20 " "	2,053.17
P.E. Fortin du 2 au 15 août 1958	68.40
" 16 31 " "	87.60
" 6 14 " "	48.60
Déboursés de caisse	564.97
Police et incendies	716.65
Landry Automobile Ltée	283.03
Garage H. Fortin	30.14
Fortin Auto Service	12.17

Quatre cents

Raymond Fortin	\$ 342.50
C. Dagenais	300.00
E. Dagenais	55.00
E. Roger Fortin	320.00
R. Cousineau	317.50
A. Cloutier	108.00
P.P. Landry	175.00
Quincaillerie Ste-Rose Enrg.	42.18
Roger Renaud Ltée	350.59
Pharmacie Ste-Rose	2.50
A.A. Labelle	114.50
Gilles Caron	64.00
Edouard Chalifoux	12.00
Gérard Desjardins	24.00
Thibault & Desjardins Ltée	266.97
Canadian Pacific Railway Co.	5.00
Poirier Frère	16.14
Transport Miville Ltée	30.16
Gérard Vezina	257.20
Gérard Vezina	173.80
J.M. Prud'homme	81.90
Dufresne & Terrault	12.85
La Corporation du comté de Laval	1,077.50
The Shawinigan Water and Power Co.	1,613.62
Wilfrid Lauzon Inc.	312.00
Lagacé Construction Ltd	49.00
Lagacé Construction Ltd	745.85
Back River Quarries Ltd	263.06
Lagacé Quarries Ltd	110.08
Fonderie Pont Viau Ltée	124.44
The Bell Telephone Co. of Canada.	211.28
Toilet Laundries Ltd	7.50
Francis Hankin & Co. Ltd	454.15
H.Y. Maranda Enrg.	49.40
Les librairies Fernand Pilon	127.05
Villemaire Frères Ltée	21.88
Canadian Bitumuls Co., Ltd	12.42
N. Martineau & Fils	40.80
Frost Steel and Wire Co.	200.00
Canadian Marconi Co.	43.46
Georges Legault	137.50
Lacroix, Viau et Poupart	1,970.00
Lacroix, Viau et Poupart	2,222.50
MONTANT A PAYER	\$13,907.27
MONTANT PAYÉ	11,184.90
TOTAL	\$25,092.17

PROPOSE PAR:- M. J.J. Stafford
SECONDE PAR:- M. Aimé Leroux

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer les comptes suivants à même les fonds du fonds d'emprunt:- Charles-Edouard Gravel \$13,332.28 - les certificats suivants:- Lagacé Construction Limitée les montants suivants:- \$1,246.25, \$849.75, \$1,184.02 et \$9,731.77.

PROPOSE PAR:- M. J.J. Stafford
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

QUE le plan préparé par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 30 août 1958 relativement à la prolongation de la rue Champlain, composée des lots nos 3-52 et 2-7 d'une largeur de 50 pieds soit accepté et que ce conseil demande à l'Honorable Ministre des Affaires municipales de bien vouloir permettre à la ville de Sainte-Rose d'ouvrir cette rue.

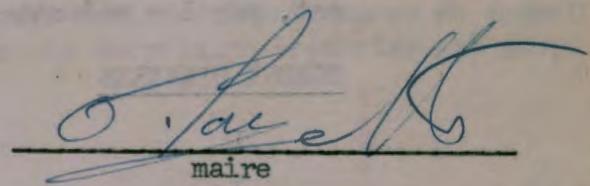
PROPOSE PAR:- M. J.J. Stafford
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

QUE le plan de subdivision préparé par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 30 aout 1958 relativement au lots nos 2-7, 2-8, 2-9, 2-10, 3-56, 3-55, 3-54 et 3-53 soit accepté et que les intéressés soient autorisés de l'enregistrer.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le plan de subdivision préparé par M. J. André Laferrière, a.g. en date du 26 juin 1957, sur la subdivision no 2 du lot origininaire no 19, soit accepté et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le chèque no 1840 en date du 23 mai 1958 soit cancellé.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 29 septembre 1958 à l'heure et à l'endroit ordinaire des séances du conseil et qu'un avis de cet ajournement soit transmis à M. l'échevin F.R.Bertrand.


maire


sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval:

AJOURNEMENT de la séance du 22 septembre 1958 du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenu ledit ajournement lundi le 29 septembre 1958, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins François Mayotte, F.R. Bertrand et Aimé Léroux formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

IL EST UNANIMENT RESOLU, à la suite de l'entrevue avec MM. Morel et Allard du conseil de la ville de Sainte-Rose, que le secrétaire soit autorisé d'émettre un permis de construction pour une maison modèle sur le lot 86-20.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit également autorisé d'émettre un permis de construction à M. Jean Pauzé relativement à la construction d'un garage sur la rue 136-4 et de prendre les mesures nécessaires pour installer le service d'aqueduc et d'égout conformément au plan préparé par M. l'ingénieur Charles-Edouard Gravel.

PROPOSE PAR:- M. Aimé Leroux
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, l'acte de cession d'une partie du lot 86 en faveur de M. Jean-Paul Allard; cette partie du lot 86 est désignée dans une description technique accompagnée de la cession de Mme Cordélia Vaudry-Desormeaux à la ville de Sainte-Rose qui avait été préparée par M. J. André Laferrière, arpenteur géomètre.

PROPOSE PAR:- M. Aimé Leroux
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE le notaire Jean-Paul Latour soit autorisé de préparer une promesse de cession des rues subdivisées sur une partie du lot 86 par M. Jean-Paul Allard et désignées sur un plan en date du 17 mars 1958 préparé par M. J. André Laferrière, a.g., et approuvé par le Ministère des Affaires municipales en date du 24 septembre 1958.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aimé Leroux

QUE la somme de \$40,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5 1/4% l'an, comme première tranche de la ligne de crédit de \$50,000.00 autorisée par la Commission municipale de Québec en date du 10 septembre 1958;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

Le secrétaire-trésorier donne communication, au conseil, d'un avis reçu de l'Honorable Ministre des Travaux publics informant la ville de Sainte-Rose qu'elle recevra, sous peu, un chèque au montant de \$2,984.81 en paiement

de la subvention pour les fins de la protection contre l'incendie; sur réception de cet octroi, le secrétaire est autorisé de l'utiliser pour le rachat de \$3,000.00 d'obligations sur le règlement no 329 statué à cette fin.

PROPOSE PAR:- M. Aimé Leroux
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE le tableau prévu à l'article 6 du règlement no 372 soit et est, par les présentes, remplacé par le suivant:-

NOMBRE D'ANNÉES	AMORTISSEMENT	SOLDE DU
1	500.	\$55,000.
2	500.	54,500.
3	500.	54,000.
4	500.	53,500.
5	500.	53,000.
6	1,000.	52,500.
7	1,000.	51,500.
8	1,000.	50,500.
9	1,000.	49,500.
10	1,000.	48,500.
11	1,500.	47,500.
12	1,500.	46,000.
13	1,500.	44,500.
14	1,500.	43,000.
15	1,500.	41,500.

PROPOSE PAR:- M. Aimé Leroux
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE conformément à la loi, demande soit et est faite, par les présentes, à l'Honorable Ministre des Affaires municipales de Québec d'autoriser la ville de Sainte-Rose de vendre des obligations prévues par le règlement no 372, au montant de \$55,000.00, de gré à gré, sans l'accomplissement des formalités prévues par l'article 592 de ladite Loi des cités et villes, et aux conditions qu'il jugera à propos d'imposer.

PROPOSE PAR:- M. Aimé Leroux
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE la somme de \$20,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas $5\frac{1}{4}\%$ l'an, conformément à l'autorisation de la Commission municipale de Québec en date du 2 septembre 1958, sur le règlement no 372;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le plan de subdivision des lots 50-111, 5-90, 50-110, 5-91 et 5-92 préparé par M. J. André Laferrière, arpenteur géomètre, en date du 18 septembre 1958, soit accepté et que les intéressés soient autorisés de l'enregistrer.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la somme de \$40.00 soit payée mensuellement à M. Oliva Charette comme pension à compter du 1er octobre 1958.

Laferrière
maire

Bertrand
sec.-trés.

PROVINCE DE QUÉBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIÈRE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Ste-Rose, tenue conformément à la loi, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, lundi le 6 octobre 1958, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, Aimé Leroux, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aimé Leroux

QUE le procès verbal des séances du 2, 8, 22 et 29 septembre 1958 soit adopté tel que lu.

Le secrétaire soumet au conseil la demande de M. Arthur Cloutier et il est autorisé de prendre les mesures nécessaires et de faire prolonger les services d'aqueduc et d'égout de la rue Alexandre de façon à desservir la propriété de M. Arthur Cloutier.

Le rapport des départements de police et incendies signé par le directeur A. Beauregard pour les activités du mois de septembre 1958 et il est accepté sans commentaire.

Faisant suite aux différentes cotations relativement à l'installation d'un système hydraulique pour recevoir un chasse-neige sur le "G.M.C." 1958, il est UNANIMENT RESOLU que le travail soit confié à Cusson Frère Limitée pour le prix de \$325.00 tel que spécifié dans sa cotation datée du 8 septembre 1958 portant le no 387.

PROPOSE PAR:- M. J.J. Stafford
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

QUE le plan de subdivision des lots 47-63 à 67 inclusivement, tel que préparé par Lemay et Laferrière, a.g., en date du 26 septembre 1958, soit accepté par ce conseil et que les propriétaires soient autorisés de les enrégistrer.

Faisant suite à la lettre du comptable en chef relativement à l'octroi de \$2,984.81 voté par le Ministère des Travaux publics, le secrétaire est autorisé d'en accuser réception, informant le Ministère que le conseil n'a pas d'objection à ce que le montant soit appliqué en totalité sur le compte de l'assistance publique dû par la ville.

Le conseil, après avoir pris connaissance d'une réclamation de M. Jean Cloutier, par son procureur, M. Claude Thivierge, nie toute responsabilité dans cette affaire et autorise les aviseurs légaux de la ville de la représenter.

Faisant suite aux soumissions reçues sur la construction de trottoirs égout et pavage de la rue Dufferin décrétée par les règlements nos 394 et 395 il est

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE le contrat des travaux ci-dessus énumérés soit accordé à Lagacé Construction Limitée au prix respectif de \$5,135.25 pour les travaux du règlement no 394 et de \$120,909.35 pour les travaux du règlement no 395.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le service social du diocèse de St-Jérôme soit autorisé de continuer à payer l'assistance sociale à Mmes Bernadette et Armandine Joly et à M. et Mme Albert Debien tant qu'une décision ne sera pas prise relativement à leur demande de pension d'invalides; QUE l'assistance sociale soit payée à Mlle Marguerite Provost pour les mois d'octobre et novembre 1958.

Le conseil de la ville de Sainte-Rose dégage de toute responsabilité le Service social de St-Jérôme, les paiements faits à ces personnes.

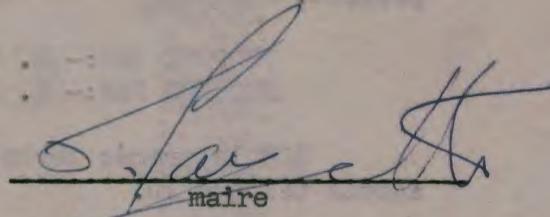
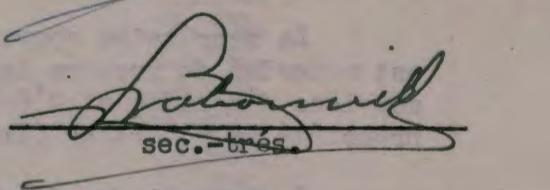
PROPOSE PAR:- M. Aimé Leroux
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE le conseil municipale de la ville de Sainte-Rose émette les obligations dont l'émission au montant total de \$55,000.00 est autorisée par

le règlement no 372 pour un terme plus court que celui prévu audit règlement, c'est-à-dire, pour un terme de quinze ans au lieu de quarante ans.

QUE la présente résolution soit soumise à l'approbation du Ministre des Affaires municipales.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 20 octobre 1958, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil et qu'un avis de cet ajournement soit transmis à M. l'échevin F.R. Bertrand.


maire

sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC

LA VILLE DE SAINTE ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance régulière et mensuelle du conseil de la ville de Sainte-Rose du 6 octobre 1958, tenu ledit ajournement conformément à la loi, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, lundi le 20 octobre 1958, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, Aimé Leroux, F. R. Bertrand, J. J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

La demande de permis de construction de Madame Clark sur les lots 49-69,70, est accordée en autant que le terrain sur lequel les modifications seront faites, aura une superficie minimum de 8,000 p.c. et sera désigné comme un seul lot.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la somme de \$80.00 soit payée à Monsieur Albert Trottier, concierge de l'école Demers, pour l'entretien de la salle à la suite des soirées de danse données.

Le secrétaire donne communication de la correspondance échangée entre le ministre des affaires municipales, B.P. Canada Limitée, Lagacé Construction Limitée, faisant suite à l'opinion des aviseurs légaux de la ville sur les règlements 382 et 383 relativement aux taxes de commerce et permis, le conseil après avoir pris connaissance de ce document autorise le secrétaire d'en transmettre un extrait au président de la Chambre de Commerce de Sainte-Rose, l'informant que le conseil se voit dans l'obligation de modifier ces règlements de taxes d'affaires et de permis conformément aux directives des aviseurs légaux.

PROPOSE PAR: - M. Aimé Leroux

SECONDE PAR: - M. François Mayotte

QUE la somme de \$10,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada par billet payable sur demande à un taux d'intérêt n'excédant pas 5½% l'an comme deuxième tranche de la ligne de crédit de \$50,000.00, autorisé par la Commission Municipale de Québec en date du 10 septembre 1958.

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer pour et au nom de la ville de Sainte-Rose un billet à cet effet.

PROPOSE PAR: - M. François Mayotte
SECONDE PAR: - M. F. R. Bertrand

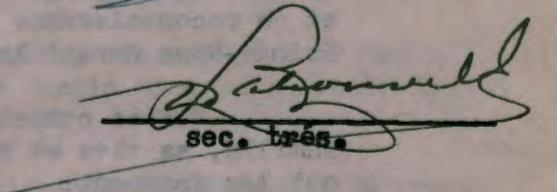
QUE les comptes ci-après énumérés pour un total de \$61,098.65, soient acceptés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer ceux encore dus, inclus dans ce montant pour un total de \$12,061.35, tel que décrit dans la liste ci-après:

Liste de paye du 22 au 27 sept. 1958	\$ 2,193.27
" " 29 sept. au 4 oct. 1958	1,912.70
" " 6 au 11 oct. 1958	1,961.62
" " 13 au 18 oct. 1958	1,974.05
P. E. Fortin du 20 au 28 sept. 1958	46.80
" " 4 au 12 oct. 1958	48.60
Echéance 1er octobre	40,170.00
Chateau Frontenac	530.26
Police et incendies	437.75
Déboursés de caisse	586.40
Entrepreneurs généraux	811.70
" "	722.16
Lionel Lemay & Robert A. Boyd	50.00
Lionel Lemay & Robert A. Boyd	250.00
Lacroix, Viau & Poupart	637.50
" " "	390.00
" " "	700.00
" " "	85.00
" " "	85.00
The Bell Telephone Co. of Canada	151.50
Les Publications de Laval	24.28
Toilet Laundries Limited	7.50
The Shawinigan Water & Power Co.	2,114.39
E. Roger Fortin	630.00
Raymond Fortin	325.00
Chas. Cusson Limited	202.40
Garage H. Fortin	175.40
Francis Hankin & Co. Ltd.	714.71
Shell Oil Co. of Canada	594.00
Quincaillerie Sainte-Rose	56.33
Fack River Quarries Ltd.	70.05
Thibault & Des jardins	310.42
Caribonum	74.97
Poirier & Frère	13.61
Hervé Forget	48.42
Raoul Lortie	360.00
Paul Ouimet	48.00
Lagacé Construction Ltd.	822.00
" " "	12.00
" " "	60.00
" " "	400.00
Roger Renaud Limitée	34.34
Les Librairies Fernand Pilon Inc.	16.32
Dufresne & Terrault	8.20
Underwood Limited	7.00
The Shawinigan Water & Power Co.	225.00
MONTANT A PAYER	\$ 12,261.35
MONTANT PAYÉ	\$ 48,837.30
TOTAL	\$ 61,098.65

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 27 octobre 1958 à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil.



maire



sec. trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 20 octobre 1958, tenu ledit ajournement lundi le 27 octobre 1958, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte et Aimé Leroux formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

IL EST UNANIMENT RESOLU que M. Mozé Larocque soit engagé comme inspecteur et perceuteur à compter du 1er novembre 1958 jusqu'au 31 décembre 1958 au salaire de \$40.00 par semaine, plus une allocation de \$0.15 du mille pour l'usage de sa voiture. Cet engagement est considéré comme une période d'essai et le conseil prendra une décision définitive avant le 31 décembre 1958.

La requérance du directeur A. Beauregard relativement aux pneus de la voiture de la police, aux cases métalliques dans la salle des policiers et les costumes des policiers, est approuvée.

De plus, il est UNANIMENT RESOLU que les constables A. Gentile, G. Laberge, L. Labelle, J. Lemay et E. Dumont, ayant terminé leur période d'essai, soient engagés comme policiers et pompiers et que les nominations de MM. G. Nadon et A. Faucher comme sergents puisque sur le rapport du directeur, ils sont aptes à remplir cette fonction.

Le secrétaire donne communication d'une lettre de M. A. Raymond, vice-président de International Braid Co. of Canada Ltd remerciant la ville de Sainte-Rose des améliorations faites au système d'aqueduc et pavage du boulevard Je Me Souviens; le secrétaire est autorisé d'en accuser réception informant M. A. Raymond qu'il n'y a pas lieu pour le moment, de remplacer et de nettoyer le tuyau d'aqueduc de six pouces de la rue des Patriotes.

O. Payette
maire
F. Labonneau
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, lundi le 3 novembre 1958, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, R.R. Bertrand et J.J. Stafford formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE le procès verbal des séances du 6, 20 et 27 octobre 1958 soit adopté tel que lu.

IL EST UNANIMENT RESOLU que les membres de ce conseil ont appris, avec une douloureuse surprise, la mort inattendue et subite de leur dévoué collègue, Aimé Leroux, président du comité des parcs et terrains de jeux, survenue, samedi le premier novembre;

QUE ce conseil déplore profondément la mort subite de ce membre à qui il tient à rendre un hommage public d'estime, d'admiration et de reconnaissance pour son inlassable dévouement à la ville de Sainte-Rose durant les années qu'il l'a servie;

QUE ce conseil exprime à son épouse, ses enfants et sa famille, sa vive et profonde condoléance dans la douloureuse épreuve qui les frappent;

QUE les mesures nécessaires soient prises pour que des funérailles civiques soient faites en hommage au défunt;

QUE mercredi avant-midi, 5 novembre, jour des funérailles, l'Hôtel de ville et les chantiers de la ville soient fermés en signe de deuil;

QUE cette séance ne soit pas prolongée, mais ajournée immédiatement en signs de deuil;

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'épouse du défunt et à sa famille.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au mercredi 12 novembre 1958, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil et qu'avis de cet ajournement soit transmis à M. l'échevin Armand Jasmin.

ALLOCUTION DE SON HONNEUR LE MAIRE OLIER PAYETTE

Depuis la dernière séance de ce conseil, une douloureuse surprise a frappé ses membres ainsi que la population de Ste-Rose.

Aimé Leroux, échevin du quartier centre et l'un de ses membres les plus éminents, les plus estimés et les plus actifs est mort subitement. Il était relativement jeune et sa disparition inattendue laissera, j'en suis certain, de profonds regrets et causera un vide immense, non seulement en cette enceinte mais dans la ville et parmi la population.

L'échevin Leroux possédait de nombreuses et remarquables qualités de cœur et d'esprit mais il en possédait une qui le distinguait et lui donnait un indiscutable prestige dans tous les milieux et c'était sa sincérité. Cette rare et précieuse qualité dominait son attachante personnalité et le caractérisait dans tous ses actes et c'est ce trait remarquable qui le faisait se donner avec tout son cœur, qui le faisait se donner tout entier à tout ce qu'il entreprenait, à tout ce qu'il faisait.

Il a épousé de belles et nobles causes et a su les servir avec une ardeur et un enthousiasme qui ne furent jamais éphémères. Il avait l'enthousiasme qui dure et qui ne s'éteignait qu'avec la réalisation de ce qui l'avait fait naître.

Aimé Leroux a joint le conseil municipal en 1956 et dès son entrée en fonction, il s'est attelé avec ardeur à la nouvelle tâche qui l'attendait, tâche, je le sais, qu'il n'avait acceptée que pour servir à son tour sa ville et ses concitoyens de nouveau.

Témoignage peut lui être rendu d'avoir dans ce domaine servi avec un inlassable esprit de dévouement et un noble désintéressement et je n'hésite pas à déclarer que la vie municipale l'a grandi dans l'estime et la reconnaissance de ceux qui l'ont vu à l'œuvre et connu dans son nouveau rôle de serviteur public.

Tout en étant échevin de sa ville, il a continué à servir d'autres causes, de grandes et de belles causes avec ce magnifique et entraînant esprit de dévouement et de désintéressement, avec cette infatigable ardeur qui ne faiblissait jamais et il est tombé foudroyé.

Aimé Leroux n'est plus, mais sa mémoire, ses exemples et les nobles qualités qui le caractérisaient, vivront à jamais dans le souvenir de ses collègues et de ses concitoyens.

Qu'au delà de l'immense et infranchissable distance qui le sépare à jamais de nous, il entende le témoignage public d'estime et de reconnaissance qui lui est rendu ce soir, au nom de ses collègues, de la ville de Sainte-Rose et de sa population. Qu'il entende aussi les ferventes prières qui montent vers Dieu pour qu'IL lui accorde le repos qu'il ne s'est pas donné, mais qu'il a du se mériter par ses œuvres.

Que la digne épouse de l'échevin Leroux, sa vénérable mère, ses enfants et sa famille si douloureusement éprouvés par cette brusque séparation, veuillent bien accepter l'expression des vives et sincères condoléances de la ville de Ste-Rose et de sa population et que copie de la résolution du conseil à cet effet soit transmise à la famille.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE SPECIALE du conseil de la ville de Sainte-Rose dûment convoqué par avis signifié au domicile respectif de chacun, tenue à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, mercredi le 26 novembre 1958, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'inspecteur des bâtiments soit autorisé d'émettre un permis de construction à M. Mandeville de la rue St-Joseph, en autant que ce dernier aura déposé une esquisse démontrant la grandeur du bâtiment à construire et en autant que le carré de ladite maison soit de 23 x 30.

Le secrétaire donne communication au conseil du rapport des départements de police et incendies pour le mois d'octobre 1958, signé par le directeur A. Beauregard et il est accepté sans commentaire.

Le secrétaire donne communication au conseil du rapport sur l'inspection des différentes zones et permis de construction dans la ville de Sainte-Rose, signé par M. Mozé Larocque, ainsi que des recommandations faites et le conseil prend note des remarques afin de les considérer avec l'étude du règlement de zonage et construction.

M. l'échevin François Mayotte donne AVIS DE MOTION qu'il présentera, au cours d'une prochaine séance, un règlement pourvoyant à la construction des services d'aqueduc et d'égout sur le lot no 86 et à un emprunt de \$105,500.00 à ces fins.

PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE le taux d'intérêt des débentures au montant total de \$55,000.00 émises en vertu du règlement no 372, soit le suivant, savoir:- cinq pour cent (5%).

PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE LES OBLIGATIONS à être émises en vertu du règlement no 372 de la ville de Sainte-Rose porteront la date du 1er janvier 1959, les intérêts sur ces obligations seront payables les 1er juillet et 1er janvier de chaque année et le principal et les intérêts seront payables à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto.

Le secrétaire donne communication d'une lettre de la ville de Laval-des-Rapides relativement au décès de M. Aimé Leroux, conseiller municipal, et le secrétaire est autorisé d'en accuser réception remerciant cette dernière de leur sentiment.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la somme de \$25.00 soit votée et payée à la Ligue Anti-Tuberculeuse de Montréal.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé de réserver une page double pour l'édition spéciale de Noël dans le Courrier de Laval au prix de \$150.00.

Le secrétaire donne communication d'une lettre de l'ingénieur M. Charles-Edouard Gravel relativement à l'utilisation du sel sur les trottoirs de la ville de Sainte-Rose.

Le secrétaire donne communication au conseil d'une mise en demeure de M. J.C. Filiatrault relativement au salon funéraire ainsi que du rapport de l'ingénieur sur les niveaux d'égoûts, également du rapport écrit, avec plan, de M. Wilfrid St-Cyr, entrepreneur général en plomberie et à la lumière de ces différentes opinions, le conseil

constate que l'installation du service d'égoût du salon funéraire, n'est pas conforme aux règles du métier et qu'en conséquence, la ville de Sainte-Rose n'est aucunement responsable des dommages qui peuvent découler de cette installation. Le secrétaire est autorisé de transmettre à M. J.C. Filiatrault copies des différentes opinions qu'il a en mains.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé de payer à la Caisse Nationale d'Economie les intérêts et le capital des obligations détenues par cette dernière et qui auraient été volées au mois de février 1958, en autant que la résolution de garantie et de cautionnement soit conforme à la lettre de la Caisse Nationale d'Economie en date du 28 octobre 1958.

Le réclamation de M. Roger Desrosiers est refusée.

Faisant suite à la soumission de M. Arthur Charbonneau relativement aux modifications à apporter au bureau de l'Hôtel de ville, il est UNANIMENT RESOLU que le travail lui sei confié sous la direction du secrétaire au prix de \$1,500.00.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le plan de subdivisions 57 et 58 du lot originaire 3, préparé en date du 27 octobre 1958 par MM. Lemay et Laferrière, arpenteurs géomètres, soit accepté et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

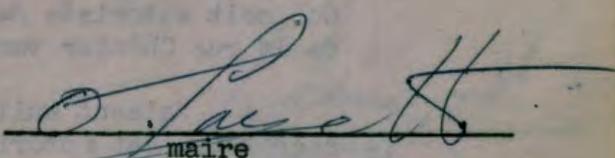
IL EST UNANIMENT RESOLU que la redivision des subdivisions 7 et 8 du lot originaire 133, tel que préparée et démontrée sur un plan en date du mois d'octobre 1958, par M. J.A. Laferrière, a.g., soit acceptée et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le plan de subdivision 96-17 et 96-19 tel que préparé en date du 17 octobre 1958 par M. J.A. Laferrière, a.g., soit accepté et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la subdivision 1 du lot originaire no 8 et la subdivision no 1 du lot originaire no 7 tel que préparée en date du 17 novembre 1958, par M. J.A. Laferrière, a.g., soit acceptée et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

IL EST UNANIMENT RESOLU que les subdivisions 90 et 91 du lot originaire no 5, telles que préparées et démontrées sur un plan en date du 12 novembre 1958, par M. J.A. Laferrière, a.g., soit accepté et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

IL EST UNANIMENT RESOLU qu'un vote de condoléances soit enrégistré au livre des minutes du conseil de la ville de Sainte-Rose et transmis à la famille de Son Honneur le maire Olier Payette à la suite du décès de sa mère; que copie de la présente résolution lui soit transmise.


maire

sec.-trés.

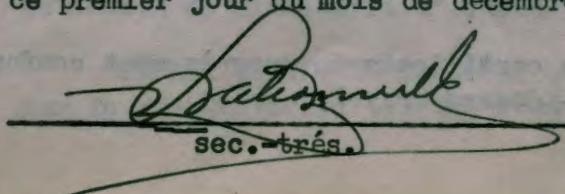
PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

Je, Armand Archambault, échevin du quartier Centre, siège no 2, de la ville de Sainte-Rose, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.


échevin

Assermenté devant moi, à Ste-Rose,
ce premier jour du mois de décembre 1958.


sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, lundi le 1er décembre 1958, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

QUE le procès verbal des séances du 3 et 26 novembre 1958 soit adopté tel que lu.

Le secrétaire donne lecture du rapport des départements de police et incendies, signé par le directeur A. Beauregard, pour le mois de novembre et il est accepté sans commentaire.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- Aristide Cloutier

QUE le règlement no 396 pourvoyant à des travaux d'aqueduc et d'égoûts sur le lot no 86 et à un emprunt de \$105,500.00 à cette fin, soit statué et adopté tel que lu;

QUE l'assemblée des électeurs propriétaires, conformément à la loi spéciale qui régit la ville de Sainte-Rose, soit fixée au jeudi 11 décembre 1958, à 8.00 heures p.m., à la salle municipale de l'Hôtel de ville et que le secrétaire soit autorisé de faire la procédure nécessaire pour conduire à bonne fin ledit règlement.

Le secrétaire donne lecture du rapport de l'officier-rapporteur sur les élections du quartier centre au siège no 2 et il est approuvé à l'unanimité.

Faisant suite à la demande du Chapitre du Québec Parade du dix sous contre la poliomyélite, le secrétaire est autorisé de confirmer la permission qui est accordée à cet organisme de faire une collecte dans la ville de Sainte-Rose.

La demande de l'Université Laval est présentée au conseil et le secrétaire est autorisé de transmettre tous les documents et toutes les informations disponibles à ce sujet.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la Shawinigan Water and Power Co. soit autorisée de relocaliser le poteau entre les nos 132 et 134 de la rue Chénier vers le sud sur une distance de 11 pieds.

Faisant suite à la demande de M. Oscar Blain, c.a., le secrétaire est autorisé de lui payer la somme de \$700.00 en acompte sur ses honoraires de vérification pour l'année 1958.

La demande de M. Laurent Morin, vicaire général, Archevêché de Montréal, est acceptée et le secrétaire est autorisé de transmettre une copie du plan de la ville.

Faisant suite à la demande des Loisirs Notre-Dame-de-Laval relativement au dépouillement d'un arbre de Noël, le secrétaire est autorisé de payer la somme de \$25.00 comme souscription.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE le certificat de progrès no 1 au montant de \$38,952.71-regl. 391 soit accepté et payé; 2o- Que le certificat de progrès no 1-regl. 384- au montant de \$49,003.77 soit accepté et payé; 3o- Que le certificat d'acceptation provisoire sur les travaux d'aqueduc et d'égoût de surface sur le règlement no 375 au montant de \$6,320.12 soit accepté et payé; 4o- Que le certificat de progrès no 1 sur le règlement no 392 au montant de \$26,099.62 soit accepté et payé;

ATTENDU que tous ces certificats de progrès sont conformés par l'ingénieur, M. Charles-Edouard Gravel;

QUE la somme de \$40,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5½% l'an, comme première tranche de l'emprunt de \$50,000.00 autorisé par la Commission municipale de Québec en date du 9 septembre 1958; sur le règlement no 391;

QUE SON Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose le billet nécessaire à cet effet.

QUE la somme de \$50,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5½% l'an, comme première tranche de l'emprunt de \$100,000.00 autorisé par la Commission municipale de Québec en date du 9 septembre 1958; sur le règlement no 384;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

QUE la somme de \$8,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5½% l'an, comme première tranche de l'emprunt de \$10,000.00 autorisé par la Commission municipale de Québec en date du 9 septembre 1958, sur le règlement no 375;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

QUE la somme de \$28,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5½% l'an, comme première tranche de l'emprunt de \$110,000.00, autorisé par la Commission municipale de Québec en date du 9 septembre 1958, sur le règlement no 392;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit adjournée au vendredi 5 décembre 1958, à 8.30 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Ste-Rose et qu'un avis de cet ajournement soit transmis à M. l'échevin J.J. Stafford.

Olier Payette
maire

Armand Jasmin
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose, le 1er décembre 1958, tenu ledit ajournement, vendredi le 5 décembre 1958, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE M. l'échevin F.R. Bertrand soit nommé président du comité des parcs et terrains de jeux et que M. l'échevin Armand Archambault soit nommé président du comité de l'urbanisme et de l'Hôtel de ville ainsi que membre du comité de finance et d'aqueduc.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le plan de relocalisation des poteaux sur la rue Dufferin, tel que soumis sur un plan no 801 - ref. C09658L - de

la Cie de Téléphone Bell du Canada, soit accepté conformément à la cotation de la compagnie en date du 6 octobre 1958.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le plan de la Shawinigan Water and Power Co., relativement à la relocalisation des poteaux du côté ouest de la rue Dufferin conjointement avec la Cie de Télé phone Bell du Canada, portant le no D10026, soit accepté et que ce conseil accepte une contribution de la part de la ville de Sainte-Rose de \$2,550.00;

QUE copie des deux résolutions soient transmises simultanément à la Shawinigan Water and Power Co., et à la Cie de Téléphone Bell du Canada, leur demandant de faire diligence pour procéder à ces travaux au plus tard le 1er mars 1959.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le plan de subdivision no 68 du lot originale no 47 de la paroisse de Ste-Rose faisant maintenant partie de la ville de Sainte-Rose, préparé en date du 29 novembre 1958, par M. J. André Laferrière; a.g., soit accepté et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

ATTENDU que le secrétaire-trésorier avise le conseil qu'il aura à rencontrer le 1er janvier 1959, \$20,170.00 en capital et intérêts;

ATTENDU que l'autorisation de la Commission municipale de Québec en date du 10 septembre 1958, sur un montant de \$50,000.00, expire le 10 décembre prochain;

ATTENDU que le secrétaire fait rapport qu'il n'a pas les fonds nécessaires au paiement de cette échéance et qu'il prévoit ne pas avoir en mains les fonds pour payer le capital et les intérêts du 1er janvier 1959;

ATTENDU que la rentrée des fonds est plutôt lente et difficile;

ATTENDU que le nouveau budget de 1959 sera déposé en janvier prochain et qu'il excèdera \$400,000.00;

ATTENDU que les fonds de ce budget ne seront pas disponibles avant le mois d'avril 1959, il est

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE la Commission municipale de Québec soit priée de bien vouloir autoriser la ville de Sainte-Rose, d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, une somme n'excédant pas \$75,000.00, avec intérêt n'excédant pas $5\frac{1}{4}\%$ l'an, comprenant le remboursement de \$50,000.00 qui expire le 10 décembre 1958 et une somme additionnelle de \$25,000.00 pour rencontrer les dépenses et les échéances du 1er janvier 1959, remboursable le ou avant le 1er juin 1959, comme ligne de crédit en avance sur le budget 1959;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, les billets nécessaires à cet effet.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la somme de \$150.00 soit votée et payée à la Chambre de commerce de Sainte-Rose pour le programme du temps des fêtes, savoir, parade du Père Noel, construction d'une crèche et installation d'un haut-parleur avec musique entre le 15 décembre 1958 et 10 janvier 1959.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au jeudi 11 décembre 1958, à 9.00 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose et qu'avis de cet ajournement soit transmis à M. l'échevin J.J. Stafford.

Jay St
maire
Robert
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose du 5 décembre 1958, tenu ledit ajournement le 11 décembre 1958, à 9.00 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier ayette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. F.R. Bertrand
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE les comptes ci-après énumérés pour un total de \$47,259.86, soient acceptés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer ceux encore dûs, inclus dans ce montant, pour un total de \$25,819.11, tel que décrit dans la liste ci-après:-

Liste de payé du 20 au 25 oct. 1958	\$1,996.08
" " 27 oct. au 1er nov. 1958	1,997.26
" " 3 nov. au 8 nov. 1958	1,993.33
" 10 15 " "	2,022.95
" 17 22 " "	2,051.88
P.E. Fortin du 18 au 26 oct. 1958	36.90
" " 1er au 15 nov. "	51.05
" " 16 30 " "	51.30
Echéance au 1er novembre 1958	<u>11,240.00</u>
Déboursés de caisse	151.07
Police et incendies	120.90
" "	358.15
Landry Automobile Ltée	549.43
Garage H. Fortin	503.76
Fortin Auto Service	475.92
E. Roger Fortin	2,735.00
Raymond Fortin	687.50
R. Cousineau	162.50
Alexis Cloutier	69.00
Roger Renaud Ltée	918.40
Quincaillerie Ste-Rose Enrg.	155.17
Ste-Rose Petroleum Enrg.	409.00
André Cloutier	107.90
Archambault & Frère	586.50
Robert Gravel	93.00
Hervé Forget	100.86
G. René Bélanger	.28
Poirier & Frère	39.72
A. Charbonneau	1.01
A.A. Labelle	30.50
Transport Miville Limitée	23.05
Gérard Vezina	141.80
" "	37.20
Fernand Paquette	635.65
J.M. Prud'homme	142.40
" "	43.25
Maison Petit & Fils	1.77
Dufresne & Terrault	20.90
Club Nautique des Milles-Îles Inc.	135.00
Les Publications de Laval	118.53
Pharmacie Ste-Rose	2.36
P.E. Marchand Enrg.	11.15
Restaurant Ste-Rose	7.93
Gérard Desjardins	20.00
Au Dragon Forcé	15.68
La Fabricque de Ste-Rose	210.00
Thibault & Desjardins Ltée	788.83
Alphonse Granier	475.00
Ferronnerie Desnoyers	1,003.40
Back River Quarries Ltd	39.38
Lagacé Quarries Ltd	1,292.39
Lagacé Construction Ltd	640.00
Shawinigan Water and Power Co.	3,042.80
Imprimerie Lebel	45.39
Ste-Thérèse Excavation Cie Ltée	1,107.85
Fire Extinguishers Co. Reg'd	20.79
Pierre Thibault Canada Ltée	16.32
Formules Municipales Ltée	24.08

Quatre cent quatorze

The Bell Telephone Co. of Canada	\$183.65
Toilet Laundries Ltd	15.00
Les Produits Atomik Inc.	127.79
International Harvester Co. of Canada Ltd	229.11
H.Y. Maranda Enrg.	21.41
Canada Tire Co.	102.51
Marie Antoinette Inc.	77.52
O. Allard	11.22
The Canadian Salt Co. Ltd	180.00
Eastern Steel Products Ltd	18.85
Canadian Marconi Cé.	56.74
Sicard Inc.	51.19
Cusson Frères Ltée	418.20
Garva Inc.	117.52
Canadian Bitumuls Co. Ltd	20.42
Sanitank Inc.	127.50
Les librairies Fernand Pilon	39.95
Francis Hankin & Co. Ltd	2,038.37
Allied Chemical Canada Ltd	179.59
L. & M. Oil Burners	10.00
Georges Legault	137.50
Lacroix, Viau et Poupart	950.00
" " "	61.00
Lemay & Laferrière	530.00
" "	430.00
" "	310.00
" "	980.00
W. St-Cyr	75.00
MONTANT A PAYER	<u>\$25,819.11</u>
MONTANT PAYE	<u>21,440.75</u>
TOTAL	<u>\$47,259.86</u>

PROPOSE PAR:- M. F.R. Bertrand
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE la somme de \$15,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5 $\frac{1}{4}$ l'an, comme deuxième tranche de l'emprunt de \$110,000.00, autorisé par la Commission municipale de Québec, en date du 2 septembre 1958, sur le règlement no 392;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 15 décembre 1958, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil et qu'avis de cet ajournement soit transmis à M. l'échevin J.J. Stafford.

Olier Payette
maire

François Mayotte
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 11 décembre 1958, tenu ledit ajournement lundi le 15 décembre 1958, à 8.30 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Faisant suite à une lettre de M. Cléophas Filiatrault, le secrétaire est autorisé de faire une nouvelle entrée d'égout au salon mortuaire.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- Armand Jasmin

QUE la somme de \$70,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5½% l'an, comme première tranche de la ligne de crédit de \$75,000.00 en date du 12 décembre autorisée par la Commission municipale de Québec; cet emprunt est le remboursement de l'échéance de \$50,000.00 et une somme additionnelle de \$20,000.00;

QUE SON Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

Le secrétaire est autorisé d'acheter deux borne-fontaines pour remplacer celles défectueuses à la Pointe-Gyr.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer à la Municipalité de Sainte-Rose EST la somme de \$71.05 et à la ville de Fabreville la somme de \$238.00 représentant les taxes municipales perçues par la ville de Sainte-Rose pour l'année 1958 pour les parties annexées.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la somme de \$3,194.60 soit payée au Ministère de la santé en acompte sur le montant que la ville de Sainte-Rose doit conformément à la loi de l'assistance publique et du Bien-Etre social.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le 26 décembre 1958 et le 2 janvier 1959 soit proclamés fêtes civiques dans la ville de Sainte-Rose.

Le secrétaire donne lecture du rapport sur l'assemblée des électeurs tenue le 11 décembre 1958 sur le règlement no 396 relativement à un emprunt de \$105,500.00 pour des travaux d'aqueduc et d'égoût sur le lot no 86 et il est accepté par ce conseil.

Faisant suite aux différents plans d'assurance groupe regus, IL EST UNANIMENT RESOLU QUE LE plan "B" assurance collective tel que soumis par New York Life Insurance Co., soit accepté et que les mesures nécessaires soient prises pour qu'il soit en vigueur le 1er janvier 1959.

IL EST UNANIMENT RESOLU que les employés suivants soient réengagés pour l'année se terminant le 31 décembre 1959, savoir:-

- 1 - VOIRIE ET AQUEDUC - Les opérateurs de camions seront payés sur la base de \$1.20 l'heure et les autres employés manuels sur la base de \$1.15 l'heure;
- 2 - CONTREMAITRE - M. Marcel Fortin au salaire de \$4,300.00 pour l'année et le temps supplémentaire pour la période d'hiver soit du 1er novembre au 1er mai, lui sera payé au taux de \$1.75 l'heure;
- 3 - POLICE - Le directeur Aimé Bézuregard au salaire de \$5,200.00 pour l'année et tous les autres officiers et constables au conditions établies en septembre 1958 et le temps supplémentaire leur sera payé au taux de \$1.10 l'heure;
- 4 - USINE DE FILTRATION - Le salaire des trois opérateurs MM. Paul Ouimet, Jean Vanier et Robert Clément est porté à \$52,50 par semaine et M. Charles Ouimet au même salaire et conditions, sauf que son boni sera de 5% au lieu de 1%;
- 5 - SECRETARIAT - M. Ubald Poirier, assistant-secrétaire au salaire de \$3,380.00 pour l'année; Mme J.C. Boucher, sténographe au salaire de \$2,600.00 pour l'année; Mme P. Bériaud, commis, au salaire de \$1,924.00 pour l'année; Mlle G. Bernier au salaire de \$1,924.00 pour l'année; M. Mozé Larocque au même salaire et conditions; M. L. Labonville, secrétaire-trésorier au salaire de \$6,500.00, les autres conditions établies en 1956 demeurent les mêmes

IL EST UNANIMENT RESOLU qu'à compter du 1er janvier 1959, la somme de \$100.00 soit payée mensuellement à M. Zephirin Thibault comme pension et le conseil de la ville de Sainte-Rose se réserve le droit de reconsidérer cette pension au moment où le statut de M. Z. Thibault changera.

IL EST UNANIMENT RESOLU que les cartes d'assistance publique de MM. Thibodeau, Bétrancour, Pelland et Mme R. Hébert sont refusées et Son Honneur le maire est autorisé à signer celle de M. Pacific Laverdure.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, lundi le 5 janvier 1959, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Son Honneur le maire ouvre la séance par la prière habituelle.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

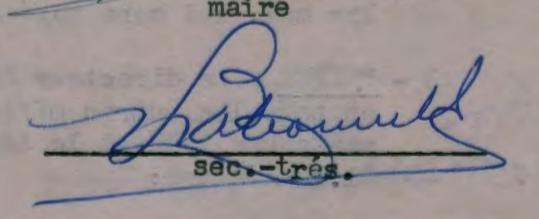
QUE le procès verbal des séances du 1er, 5, 11, et 15 décembre 1958 soit adopté tel que lu.

Le secrétaire donne lecture de l'avis public en date du 21 novembre 1958 relativement au dépôt du rôle d'évaluation et il est

PROPOSE PAR:- M. J.J. Stafford
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE la présente séance soit suspendue afin de permettre au conseil de se transporter au bureau du secrétaire-trésorier et d'entendre les plaintes déposées par les propriétaires, avec les estimateurs, dans l'ordre que les plaintes ont été reçues.

De retour à la salle du conseil, après avoir entendu les plaintes no 2 - M. Léo Labelle, no 7 - M. Philippe Grenier, no 8 M. J.G. Mark, no 15 - M. Emile Vaillancourt, no 16 - M. Conrad G. Lewis, no 19 - M. Léopold Dagenais, no 20 - M. Conrad Werner, no 23 - M. Pierre C. Barette, no 27 - M. Sylvio Labadie, no 33 - M. Fred Szekley, no 43 - M. Joseph L. Scarlett, no 44 - Mme Thérèse Noel Rivard, no 48 - Bernard Leduc, no 58 - M. J.H. Boudreau, IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au mercredi 7 janvier 1959, à 8.00 heures p.m., pour continuer l'audition des plaintes et homologuer le rôle si toutes les plaintes sont entendues.


maire

sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose tenue le 5 janvier 1959, tenu ledit ajournement mercredi le 7 janvier 1959, à 8.00 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Après l'ouverture de la séance, IL EST UNANIMENT RESOLU que la séance soit suspendue afin de permettre au conseil de se transporter au bureau du secrétaire pour entendre les plaintes sur le rôle d'évaluation avec les estimateurs et les plaintes suivantes ont été entendues:- no 1 - M. Joseph Mercure, no 3 - Mme J.V. Perrault, no 5 - M. John Ball, no 9 - M. Alexandre Talfer, no 17 - Alexandre Pagé, no 31 M. J.F. Villemaire, no 26 - M. Adrien Laflèche, no 40 - M. Rodrigue Poirier, no 41 - M. Rodrigue Poirier, no 45 - M. Alexandre Poitras, no 21 - M. A. Plaat, no 37 - M. Arnold Berkout, no 32 - Mme Rosarita Hébert, no 32 - M. Roland Mirault, no 22 - M. Oscar Fleurant,

O.L. B2

no 25 - Mlle Blanche Bastien, no 30 - M. Wilfrid Graveline, no 12 - Armand Archambault, no 4 - Mme Victor Nadeau, no 6 - Mrs Ann Lapierre, no 10 - M. Frank Lester.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire-trésorier soit autorisé d'aviser, conformément à l'article 497 de la loi des Cités et villes, M. Omer Barré, Mme Thérèse Noel Rivard, et M. Donat Landry que le conseil, au cours de la séance du 19 janvier 1959, revisera l'évaluation de leur propriété.

Comme il reste une quinzaine de plaintes à entendre, il est UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 19 janvier 1959, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil.

O. Payette
maire

Latourelle
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 7 janvier 1959, tenu ledit ajournement lundi le 19 janvier 1959, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault et J.J. Stafford formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Après l'ouverture de la séance par Son Honneur le maire, il est UNANIMENT RESOLU que la séance soit suspendue afin de permettre au conseil de se transporter au bureau du secrétaire afin d'entendre les plaintes sur le rôle d'évaluation en présence du bureau des estimateurs et les plaintes suivantes ont été entendues:-

Plainte no 24 - Mme Rosarita Hébert, M. Donat Landry suivant article 497 et avis, M. Omer Barré suivant avis et article no 497, Mme Thérèse Noel Rivard, plainte no 44 suivant avis et article no 497, Mme Raymond Lalande plaintes no 34 et 35, M. Albert Archambault, évaluation à réviser.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 26 janvier 1959 à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil et qu'un avis de cet ajournement soit transmis à M. Armand Jasmin.

O. Payette
maire

Latourelle
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose du 19 janvier 1959, tenu ledit ajournement, lundi le 26 janvier 1959, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, Armand Archambault, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

6.P.

Après que Son Honneur le maire eut ouvert la séance de la façon habituelle, il est UNANIMENT RESOLU qu'elle soit suspendue afin de se transporter dans le bureau du secrétaire-trésorier pour entendre les plaintes, en présence des estimateurs; de retour dans la salle du conseil, il est

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE les corrections suivantes soient inscrites au rôle d'évaluation savoir:-

- 1 - folio 267-8 - Léo Labelle - bâtie fixée par le conseil \$7,000.00, au lieu de \$7,400.00.
- 2 - folio 297-1 - Philippe Grenier - bâtie fixée par le conseil \$15,600.00 au lieu de \$16,300.00.
- 3 - folio 273-17 - J.G. Mark - bâtie fixée par le conseil \$10,500.00 au lieu de \$11,500.00.
- 4 - folio 289-19 - Emile Vaillancourt - plainte rejetée.
- 5 - folio 152-10 - P.G. Lewis - plainte rejetée.
- 6 - folio 280-5 - Léopold Dagenais - plainte rejetée.
- 7 - folio 276-1 - Conrad Werner - bâtie fixée par le conseil \$7,800.00 au lieu de \$8,800.00.
- 8 - folio 273-1 - Pierre C. Barrette - plainte rejetée.
- 9 - folio 295-15 - Sylvio Labadie - bâtie fixée par le conseil \$7,000.00 au lieu de \$7,800.00.
- 10 - folio 88-1 - Fred Szekely - bâtie fixée par le conseil \$6,500.00 au lieu de \$7,200.00.
- 11 - folio 140-8 - J.L. Scarlett - bâtie fixée par le conseil \$10,000.00 au lieu de \$11,000.00.
- 12 - folio 273-22 - Bernard Leduc - bâtie fixée par le conseil \$14,500.00 au lieu de \$18,000.00.
- 13 - folio 274-8 - P.H. Boudreau - bâtie fixée par le conseil \$9,500.00 au lieu de \$11,350.00.
- 14 - folio 47-24 - J.A. Mercure - terrain fixé par le conseil \$1,350.00 au lieu de \$1,900.00.
- 15 - folio 59-7 - J.V. Perrault - bâtie fixée par le conseil \$8,000.00 au lieu de \$8,500.00.
- 16 - folio 81-3 - John Ball - bâtie fixée par le conseil \$6,400.00 au lieu de \$6,700.00.
- 17 - folio 81-1 - A. Relfer - bâtie fixée par le conseil \$2,450.00 au lieu de \$2,700.00.
- 18 - folio 18-14 - Alex. Pagé - plainte rejetée.
- 19 - folio 306-10 - J.F. Villemaire - plainte rejetée.
- 20 - folio 248 - A. Laflèche - bâties fixées par le conseil \$1,200.00 au lieu de \$1,350.00. - camp no 2
950.00 au lieu de 1,050.00 - " no 3
1,000.00 au lieu de 1,100.00 - " no 7
950.00 au lieu de 1,050.00 - " no 10
1,750.00 au lieu de 2,200.00 - " no 21
1,750.00 au lieu de 2,200.00 - " no 22
- 21 - folio 224-8 - Rodrigue Poirier - bâtie fixée par le conseil \$14,025.00 au lieu de \$15,000.00.
- 22 - folio 230-19 - Rodrigue Poirier - bâtie fixée par le conseil \$9,650.00 au lieu de \$11,000.00.

- O.P.B.
- 23 - folio 58-23 - Alex. Poitras - bâtisse fixée par le conseil
\$4,900.00 au lieu de \$5,550.00.
- 24 - folio 292-4 - A. Plaat - bâtisse fixée par le conseil
\$10,025.00 au lieu de \$11,000.00.
- 25 - folio 292-16 - A. Berkhout - bâtisse fixée par le conseil
\$11,050.00 au lieu de \$12,200.00.
- 26 - folio 292-7 - Roland Mireault - bâtisse fixée par le conseil
\$10,200.00 au lieu de \$13,300.00.
- 27 - folio 307-1 - Oscar Fleurant - terrain fixée par le conseil
\$1,600.00 au lieu de \$2,225.00.
- 28 - folio 234-18 - Blanche Bastien - plainte rejetée.
- 29 - folio 204-8 - W. Graveline - plainte rejetée.
- 30 - folio 229-16 - Armand Archambault - bâtisse fixée par le conseil
\$8,000.00 au lieu de \$8,750.00.
- 31 - folio 9-15 - Mme V. Nadeau - plainte rejetée.
- 32 - folio 69-1 - Mme Ann Lapierre - plainte rejetée.
- 33 - folio 164-3 - F. Lester - bâtisse fixée par le conseil
\$4,750.00 au lieu de \$4,900.00.
- 34 - folio 292-13 - Mme Thérèse Noel Rivard - bâtisse fixée par le conseil
\$10,525.00 au lieu de \$12,000.00.
- 35 - folio 219-22 - Mme Cécile Lalande - plainte rejetée.
- 36 - folio 207-11 - Mme Cécile Lalande - terrain fixé par le conseil
\$3,400.00 au lieu de \$3,475.00 et bâtisse fixée par le conseil
\$15,300.00 au lieu de \$18,000.00.
- 37 - folio 229-1 - Mme Rosarite Hébert - bâtisse fixée par le conseil
\$29,250.00 au lieu de \$30,250.00.
- 38 - folio 161-18 - J.C. Limoges - bâtisse fixée par le conseil
\$12,400.00 au lieu de \$12,650.00.
- 39 - folio 152-4 - J.C. Limoges - plainte rejetée.
- 40 - folio 256-1 - Olier Payette - bâtisse fixée par le conseil
\$14,750.00 au lieu de \$12,750.00.
- 41 - folio 244-19 - Omer Barré - bâtisse fixée par le conseil
\$34,000.00 au lieu de \$30,000.00 et terrain fixé par le conseil
\$12,300.00 au lieu de \$13,100.00.
- 42 - folio 268-6-7 - Omer Barré - bâtisse fixée par le conseil
\$2,000.00 au lieu de \$3,200.00 et terrain fixé par le conseil
\$500.00 au lieu de \$725.00.
folio 299-5 - Omer Barré - terrain fixé par le conseil
\$500.00 au lieu de \$1,450.00.
- 43 - folio 171-12-13 - Donat Landry - bâtisse fixée par le conseil
\$3,500.00 au lieu de \$7,300.00 -
folio 171-8 - bâtisse fixée par le conseil \$15,000.00 au lieu de 11,400.
- 44 - folio 140-14 - Maximin Joly - terrain fixée par le conseil à
\$2,300.00 omis du rôle
- 45 - 134-1 - Robert Archambault - terrain fixé par le conseil
\$700.00 au lieu de \$900.00.
folio 134-3 - Robert Archambault - terrain fixé par le conseil
\$700.00 au lieu de \$900.00.
- 46 - folio 274-22 - J.A. Miller - terrain fixé par le conseil
\$750.00 au lieu de \$825.00.
folio 274-23 - J.A. Miller - évaluation de \$25.00 réduite à "zéro"
étant à l'extérieur de la ville.

- 47 - folio 187-1 - Gérard Joly - plainte rejetée.
- 48 - folio 141-17 - Gérard Joly - plainte rejetée.
- 49 - folio 280-1 - Gérard Joly - plainte rejetée.
- 50 - folio 275-16 - Mme Aimé Côté - plainte rejetée.
- 51 - folio 162-1 - Mme Edouard Cyr - terrain fixé par le conseil
\$1,000.00 au lieu de \$1,450.00.
- 52 - folio 80-1 - Mme P. Lambert - terrain fixé par le conseil
\$500.00 au lieu de \$600.00 et bâtie fixée par le conseil
\$6,900.00 au lieu de \$7,400.00 - terrains fixés par le conseil
\$500.00 au lieu de \$600.00
500.00 au lieu de 600.00
150.00 au lieu de 200.00
150.00 au lieu de 200.00
150.00 au lieu de 200.00
- 53 - folio 20-1 et 22-1 - H.L. Lambourne - plainte rejetée.
- 54 - folio 198-13 - Emile Nadon - bâtie fixée par le conseil
\$3,400.00 au lieu de \$5,100.00.
- 55 - folio 198-13 - Mme E. Ouimet - plainte rejetée.
- 56 - folio 303-24 - Jos. Ouimet - bâtie fixée par le conseil
\$3,900.00 au lieu de \$5,850.00.
- 57 - folio 9-17 - J.F. Thomson - terrain fixé par le conseil
\$500.00 au lieu de \$850.00 et bâtie fixée par le conseil
\$7,950.00 au lieu de \$9,000.00.
- 58 - folio 329-3 - Léo Plouffe - plainte rejetée.
- 59 - J.W. Waddell - plainte rejetée.
- 60 - folio 235-18 - H. Labelle - terrain fixé par le conseil
\$1,800.00 au lieu de \$2,600.00.
- 61 - folio 188-13 - Eugène Joly - terrain fixé par le conseil
\$2,500.00 au lieu de \$3,500.00.
- 61-A - folio 247-16 - A. Bélanger - bâtie fixée par le conseil
\$500.00 au lieu de \$1,000.00
folio 247-17 - bâtie - \$3,600.00 au lieu de \$4,000.00.
- 62 - terrains fixés par le conseil
folio 133-18 - \$1.00 au lieu de \$2,175.00.
" 133-20 - 1.00 au lieu de 775.00
" 133-21 - 1.00 au lieu de 25.00
" 133-22 - 1.00 au lieu de 375.00
" 18-18 - 250.00 au lieu de 825.00
" 18-21 - 250.00 au lieu de 750.00
" 18-23 - 300.00 au lieu de 900.00
" 20-15-16 - 600.00 au lieu de 1275.00
" " 300.00 au lieu de 650.00
" 21-12-13 - 1925.00 au lieu de 3850.00
" " 725.00 au lieu de 2150.00
" 22-17 - 950.00 au lieu de 1,825.00
" 23-17 - 1800.00 au lieu de 2,000.00
" 56-20 - 750.00 au lieu de 1,500.00
" " 500.00 au lieu de 2,500.00
" 119-5 - 300.00 au lieu de 625.00
" 131-10 - 250.00 au lieu de 750.00
- 63 - folio 316-1-14 - bâties fixées par le conseil
camp no 1 - \$1,200.00 au lieu de \$1,600.00
" no 2 - 1,300.00 au lieu de 1,400.00
" no 3 - 1,300.00 au lieu de 1,450.00
" no 5 - 1,050.00 au lieu de 1,200.00
" no 6 - 1,000.00 au lieu de 1,100.00
" no 7 & 8ml,500.00 au lieu de 1,600.00
" no 9 - 1,000.00 au lieu de 1,150.00
" no 10 - 1,150.00 au lieu de 1,200.00
" no 18 - 1,400.00 au lieu de 1,450.00
" no 19 - 900.00 au lieu de 1,000.00

Page 317 - 19-20-21 - changer le nom des propriétaires comme suit:-
no 6 - Terrasse Desormeaux au nom de Armand Côté, no 8 Terrasse Desormeaux
au nom de Albert Côté.

Page 225 - Changer le nom de Réal et Laurent Vanier au nom de Laurent Vanier
seulement.

Page 221-1 - changer le nom de Hunter pour Clifford Mellington - acte no
114-423.

Page 161-18-19 - changer le nom de Paul-René Lortie par celui de J.C.Limoges.

Page 248 - changer le nom de Frank St-Louis par celui de Adrien Laflèche.

Page 65-5-7 - changer le nom de Lavoie par Nisan Investment Corporation,
4549 rue Esplanade, Montréal.

Page 65 - changer le nom de Henri Chalifoux par Jo-Ann Investment Corporation
3440 rue Ridgewood - Montréal.

Et que le rôle d'évaluation soit homologué tel que corrigé.

O. Payette
maire

Labonville
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose tenue conformément à la loi, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, lundi le 2 février 1959, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Son Honneur le maire ouvre la séance par la prière habituelle.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE le procès verbal des séances du 5, 7, 19 et 26 janvier 1959 soit adopté tel que lu.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE les comptes ci-après énumérés pour un total de \$63,328.39, soient acceptés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer ceux encore dûs, inclus dans ce montant, pour un total de \$18,627.42, tel que décrit dans la liste ci-après:-

Liste de paye du 24 au 29 nov. 1958	\$2,060.41 ✓
" " 1er au 6 dec. "	2,102.91 ✓
" " 8 au 13 " "	2,110.15 ✓
" " 15 au 27 " "	3,977.25 ✓
" " au 3 janv. 1959	2,023.63 ✓
" " au 10 " "	2,028.64 ✓
" " au 17 " "	2,060.96 ✓
" " au 24 " "	2,145.80 ✓
P.E. Fortin du 7 au 28 dec. 1958	76.50 ✓
" 4 au 11 janv. 1959	41.00 ✓
L. Labonville (frs élection)	67.00 ✓
L. Labonville (cour municipale)	3,083.50 ✓
L. Labonville (déboursés de caisse)	602.27 ✓

L. Labonville (bonis aux employés)	\$2,150.95
Echéance au 1er janvier 1959	<u>20,170.00</u> \$44,700.97
L. Labonville (police et incendies)	280.40
L. Labonville (police et incendies)	351.30
Landry Automobile Ltée	363.88
Fortin Auto Service	36.94
Garage H. Fortin	120.64
E. Roger Fortin	1,125.00
Raymond Fortin	132.55
Camille Dagenais	42.50
Emile Dagenais	42.50
Glacières Ste-Rose Enrg.	1,028.75
Camille Dagenais	43.75
H. Labelle	57.50
Gérard Paquette	11.25
Quincaillerie Ste-Rose Enrg.	34.73
Roger Renaud Ltée	3.72
S. Verdon Limitée	12.24
Ste-Rose Petroleum Enrg.	717.63
Fernand Paquette	164.01
Gérard Des jardins	7.50
André Cloutier	176.80
Jos. Ouimet	9.60
J.I. Laroche Ltée	98.58
Vanier Frères Ltée	8.40
Alcide Labelle	41.50
Mme A. Dusablon	46.90
Welly Ouimet	50.51
Paul Bourassa	46.46
M. Gingras	39.60
G. René Bélanger	38.50
Poirier Frères	101.41
Art. Charbonneau	105.44
Art. Charbonneau	10.00
Art. Charbonneau	2,095.00
P.E. Marchand Inc.	108.45
Delorme & Frère	113.73
J.M. Prud'homme	95.00
J.M. Prud'homme	1,799.72
Gérard Vezina	1,099.98
Paul A. Boutin	313.30
Pharmacie Ste-Rose	2.86
Maison Petit & fils	5.25
Gilles Gravel	144.42
Notaire A. Auclair	221.60
Imprimerie Chatelain Enrg.	9.18
Warner Weathermaster Ltd	61.20
Thibault & Desjardins Ltée	4.78
Courrier de Laval	150.00
Courier de Laval	20.00
Back River Quarries Ltd	374.75
Lagace Quarries Ltd	38.32
The Bell Telephone Co. of Canada	294.73
Toilet Laundries Ltd	8.50
Canadian Salt Co. Ltd	34.20
Dawson Bros. Ltd	280.56
Chas. Cusson Ltée	99.78
C.O. Monat & Cie Ltée	6.84
Shell Oil Co. of Canada Ltd	1,069.20
Francis Hankin & Co.	396.38
H.Y. Maranda Enrg.	187.27
Larex Stamp Reg'd	135.77
Association des chefs de pompiers et police	35.00
Eastern Steel Products Ltd	4.50
Librairie Fernand Pilon	14.29
Federal Equipment (Eastern) Ltd	91.80
La Revue municipale	15.00
Landolph McEwen	1,014.32
Allied Chemical Canada Ltd	63.24
Bowman Products (Canada) Ltd	41.60
Ligue de sécurité de la province de Québec	25.00
Shawinigan Water and Power Co.	2,628.65
Imprimerie Lebel	52.62
Garage Tetreault & Fils	30.00
Blainville Construction Ltée	21.79
Pierre Thibault Canada Ltd	10.60
Beacon Press Limited	48.72

Fire Extinguishers Co. Reg'd

9.98

MONTANT A PAYER	\$18,627.42
MONTANT PAYE	<u>44,700.97</u>
TOTAL	\$63,328.39

Le secrétaire donne communication, au conseil, du rapport des départements de police et incendies, signé par le directeur A. Beauregard, pour le mois de décembre 1958, celui de l'année 1958 ainsi que celui du mois de janvier 1959; lesdits rapports sont acceptés par le conseil et Son Honneur le maire profite de la circonstance pour souligner le bon travail de ces départements et transmet, au conseil une lettre de félicitations de M. J.M. Lapointe, propriétaire de Gaz Propane Laval Enrg., à cet effet.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le plan de subdivision no 90 du lot originale no 5 cu adastre du village incorporé de Ste-Rose, tel que préparé par M. Julien Lacroix, a.g., soit accepté et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

Le secrétaire soumet au conseil le compte de M. Hector Chevrier relativement à des dommages survenus le 10 décembre 1958 et il est UNANIMENT RESOLU que ledit compte au montant de \$12.50 soit payé.

Le cas de M. Eugène Joly est laissé en suspens pour étude.

La réclamation de Mlle Gabrielle Naud est laissée en suspens.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la somme de \$600.00 soit votée à la Conférence St-Vincent-de-Paul de la ville de Sainte-Rose pour l'année 1958 et la somme de \$200.00 pour la Conférence St-Vincent-de-Paul de Notre-Dame-de-Laval.

Le compte de Mme Jacqueline Dugas relativement à Mme Stéphanie Hébert est refusé.

La réclamation de M. Irénée Bastien relativement au bris d'une vitrine est refusée après avoir pris connaissance du rapport du département de la police.

La demande de M. Ronald G. Lewis relativement à Ste-Rose Athletic Club est laissée en suspens afin de permettre à MM. les échevins F.R. Bertrand et J.J. Stafford de rencontrer cette organisation et s'enquérir de leurs besoins.

Faisant suite à une lettre du Service d'assistance sociale signée par M. André Landry, il est UNANIMENT RESOLU que la résolution suivante soit et est adoptée:-

QUE Son Honneur le maire de la ville de Sainte-Rose ou son représentant, soit autorisé à représenter la Corporation municipale de la ville de Sainte-Rose auprès du "Service de Bien-Etre de l'Île Jésus" et, une fois ce service constitué, à traiter, au nom de cette Corporation municipale, avec les membres du conseil d'administration du dit Service de Bien-Etre pour toutes fins relatives aux requêtes d'assistance publique provenant de personnes nécessiteuses, selon les termes de l'article 23 de la Loi de l'assistance publique de Québec ainsi que pour toutes autres fins en relation avec l'application de ladite loi et de toutes autres lois provinciales et fédérales pouvant affecter le bien-être de la population de l'Île Jésus.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire-trésorier soit autorisé d'acheter de Cusson Frères Limitée l'équipement "Shunk Forewell" au prix soumis dans leur cotation portant le no 581 soit la somme de \$3,385.00 en autant que ladite compagnie Cusson Frères Limitée acceptera un paiement différé en trois versements, soit \$1,000.00 comme premier versement et \$1,192.50 comme deuxième et troisième versements; le solde du portera intérêt au taux de 5% l'an et afin de répartir cet achat pour 1959, 1960 et 1961.

ATTENDU que la Cité de Montréal a donné l'avis légal de présentation à la présente session de la législature de la province de Québec, d'un projet de loi mettant en vigueur les recommandations du rapport Croteau.

ATTENDU que la mise en vigueur de ce projet de loi affecterait les villes de l'Île Jésus.

ATTENDU que le conseil de comté de la Corporation du Comté de Laval

a pris les dispositions nécessaires pour s'opposer formellement à ce que ce projet de loi, n'affecte en aucune façon le territoire de l'Ile Jésus.

ATTENDU que l'un des moyens pour s'opposer à ce projet de loi, en autant que l'Ile Jésus est concernée, consiste en la présentation d'un projet de loi, ayant pour objet de former une corporation qui réunira tous les maires des villes de l'Ile Jésus, aux fins de leur permettre de présenter un front uni et efficace contre le projet de loi Croteau et de former des comités d'étude qui soumettront des solutions adéquates aux nombreux problèmes intermunicipaux des villes de l'Ile Jésus.

ATTENDU que le conseil municipal de la ville de Sainte-Rose a pris connaissance d'un projet de loi constituant la Corporation Interurbaine de l'Ile Jésus.

ATTENDU qu'il est opportun et dans l'intérêt des contribuables de la ville de Sainte-Rose d'approuver ce projet de loi et d'appuyer le conseil de comté relativement à son opposition à la mise en vigueur, du projet de loi Croteau, en autant que l'Ile Jésus est concernée.

PROPOSE PAR:- M. J.J. Stafford
SECONDE PAR:- M. François Mayotte
ET UNANIMENT RESOLU

QUE, le conseil municipal de la ville de Sainte-Rose approuve entièrement le projet de loi constituant "La Corporation Interurbaine de l'Ile Jésus".

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Rose approuve formellement le conseil de comté relativement à son opposition à la mise en vigueur du projet de loi Croteau, en autant que l'Ile Jésus est concernée.

QUE copies de la présente résolution soient adressées à l'Honorable Premier Ministre de la province de Québec, à l'Honorable Ministre des Affaires municipales et au Secrétaire du conseil de comté de Laval.

IL EST UNANIMENT RESOLU qu'un vote de condoléances soit enrégistré à l'occasion du décès de M. Olivas Charette, employé de la ville de Ste-Rose, et que le secrétaire soit autorisé de payer deux grand'messes pour le repos de son âme.

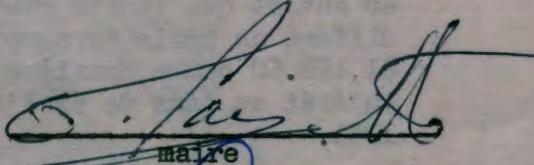
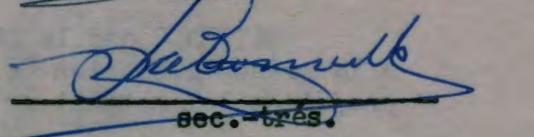
IL EST UNANIMENT RESOLU que la somme de \$5,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5 $\frac{1}{4}$ l'an, comme deuxième tranche de la ligne de crédit de \$75,000.00 autorisée par la Commission municipale de Québec en date du 12 décembre 1958;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet,

IL EST UNANIMENT RESOLU que la somme de \$15,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5 $\frac{1}{4}$ l'an, comme troisième tranche de l'emprunt de \$110,000.00 autorisé par la Commission municipale de Québec en date du 2 septembre 1958 sur le règlement no 392;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer pour et au nom de la ville de Ste-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 16 février 1959, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil.


maire

sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose du 2 février 1959, tenu ledit ajournement, lundi le 16 février 1959, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Faisant suite à la lettre de l'Union des Municipalités, le secrétaire est autorisé de réserver, au nom du conseil de la ville de Sainte-Rose, 16 billets pour le congrès du 1er au 6 juillet 1959 inclusivement.

AVIS DE MOTION est donné par M. l'échevin F.R. Bertrand qu'il présentera, au cours d'une prochaine séance, un règlement aux fins d'annuler les lignes homologuées sur une partie du lot no 110-4.

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'avis de cotisation de la Fédération des maires, au montant de \$50.00, soit payée.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la somme de \$50.00 soit payée à la Croix-rouge comme souscription annuelle de la ville de Sainte-Rose.

Faisant suite aux lettres de MM. Roger Judd de la Terrasse Desormeaux et P.E. Marchand de 311 boul. Ste-Rose, le secrétaire est autorisé d'en accuser réception et de donner instructions afin de réparer les deux clôtures.

Le secrétaire donne communication de la réclamation de Mlle Gabrielle Naud et il est autorisé de remettre le tout à la compagnie d'assurance que la ville détient couvrant sa responsabilité publique.

La demande de M. L. Duguay est laissée en suspens.

Faisant suite à la demande des camionneurs travaillant pour la ville de Sainte-Rose, sous forme de requête, il est UNANIMENT RESOLU que le prix de \$3.00 de l'heure leur soit payé à compter du 1er mars 1959.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE l'offre de cession des rues ci-après énumérés pour le prix de \$1.00 et autres considérations par Roseglén Development Corp., soit acceptée et ces rues sont composées des lots suivants:- lot 54-A-11, 28, 47, 48, 94, 95, 96, 97, 117, 118, 119, 120, 156, 157, 158 et 166 du cadastre de la paroisse de Sainte-Rose faisant maintenant partie de la ville de Sainte-Rose ainsi que les lots 163-11 et 15 du cadastre du village incorporée de Sainte-Rose;

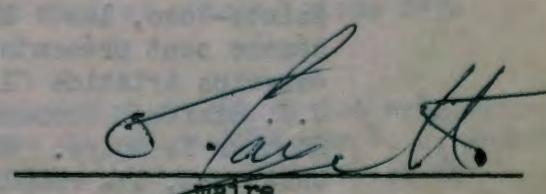
QUE Me J.A. Auclair, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cet effet.

PROPOSE PAR:- Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

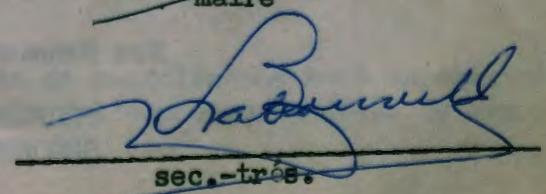
QUE M. l'échevin Aristide Cloutier soit nommé maire suppléant pour les prochains six mois en remplacement de M. Armand Jasmin sortant de charge.

AVIS DE MOTION est donné par M. l'échevin François Mayotte qu'il présentera, au cours d'une prochaine séance, un règlement à l'effet d'imposer une taxe générale et pour le budget de 1959.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 23 février 1959 à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil.



maire



sec.-trés.

Quatre cent vingt-six

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 16 février 1959, tenu ledit ajournement, lundi le 23 février 1959, à 8.30 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, F.R. Bertrand, Armand Archambault et J.J. Stafford formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Le conseil, après avoir pris connaissance de la lettre de M. B.G. Boureau, 256 boul. Laval, relativement à des dommages à une haie de cèdres, autorise le secrétaire d'en accuser réception l'informant, qu'à cause de la neige, il est impossible de constater les dommages, s'il y a, dans le moment et que dès les premiers jours du printemps, après constatation, les réparations nécessaires seront faites s'il y a lieu.

Le secrétaire, après avoir pris connaissance de la lettre de M. John Ball adressée au secrétaire, laisse la question entre les mains du directeur de la police.

La demande de M. Marcel Groulx et Mme Charlemagne Groulx de combler avec de la cendre les terrains bas à l'ouest de la rue Venise, est autorisée en autant qu'il n'y aura pas de vidanges de déposer à cet endroit et que le cours d'eau soit laissé libre et sans obstruction.

Faisant suite à la lettre du bureau de M. Charles-Edouard Gravel, ingénieur, adressée au conseil relativement aux travaux de la Terrasse Bertrand, le secrétaire est autorisé de demander à l'ingénieur de bien vouloir faire installer un "man-hole" supplémentaire grandeur "standard" sur la station d'égoût afin de permettre l'accès à l'intérieur plus facilement.

IL EST UNANIMENT RESOLU que Son Honneur le maire soit autorisé de signer les cartes d'assistance publique suivantes:- Mme Albert Debien, service social - aide supplémentaire, Lise Galarneau, assistance publique, Rachel Beauchamp, assistance publique, Mme Kathleen Barry, assistance publique, Rose Marcotte, assistance publique. Les cartes suivantes sont refusées:- Alfred Hébert, Raoul Gaulin, Mme Roger Petit, Sylvie Normand, Mme Claude Filion et Cyrille Crevier.

O. L. Payette
maire

François Mayotte
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, lundi le 2 mars 1959, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, Armand Archambault et J.J. Stafford formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. En l'absence du secrétaire, M. Ubald Poirrier, assistant, l'a remplacé.

Son Honneur le maire ouvre la séance par la prière habituelle.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

Quatre cent vingt-sept

QUE le procès verbal des séances du 2, 16 et 23 février 1959 soit adopté tel que lu.

Le secrétaire donne communication d'une lettre de la Chambre de Commerce de Ste-Rose, signée par M. Guy Brault, président, invitant le conseil à leur souper du 16 mars 1959 auquel souper M. René Alarie, avocat, donnera une conférence sur la loi des cités et villes relativement à la taxe d'affaires.

Le conseil, après avoir pris connaissance du rapport des départements de police et incendies pour le mois de février, signé par le directeur A. Beauregard, l'accepte sans commentaire.

Le conseil, après avoir pris connaissance de la plainte de M. R.A. Millette, autorise le secrétaire d'en accuser réception l'informant que les réparations seront faites dès les premiers jours du printemps.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 9 mars 1959, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil et qu'avis de cet ajournement soit transmis à MM. les échevins J.F. Bertrand et Armand Jasmin.

Olier Payette
maire
François Mayotte
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance régulière et mensuelle du conseil de la ville de Sainte-Rose le 2 mars 1959, tenu ledit AJOURNEMENT lundi le 9 mars 1959, à 8.30 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. F.R. Bertrand
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE les plans d'aqueduc et d'égoût sur les lots nos 114 et 115 comprenant les rues "A", "B" et "C" estimés à \$61,847.30 par M. Charles-Edouard Gravel, ingénieur, soient acceptés et que M. C.-E. Gravel soit autorisé de les soumettre au Ministère de la santé pour approbation immédiate.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE le rapport financier de l'année 1958 tel que préparé par M. Oscar Blain, c.a., vérificateur de la ville de Sainte-Rose, soit accepté.

PROPOSE PAR:- M. J.J. Stafford
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

QUE M. Oscar Blain, c.a., soit réengagé comme vérificateur de la ville de Sainte-Rose pour l'année 1959 au mêmes honoraires et conditions déjà établis.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la subdivision no 114 du lot original no 48, telle que préparée sur un plan en date du 4 mars 1959 par M. J. André Laferrière, a.g., soit acceptée et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

IL EST UNANIMENT RESOLU qu'un vote de condoléances soit enrégistré et transmis à M. l'échevin Armand Archambault à l'occasion du décès de son

Quatre cent vingt-huit

frère Doris et qu'un bouquet spirituel de grand'messes lui soit transmis.

ATTENDU que le rôle de perception des taxes de 1959 ne sera pas complété avant la fin du mois de mars;

ATTENDU que les fonds du nouveau budget ne seront pas disponibles avant le 15 avril 1959;

ATTENDU que le secrétaire fait rapport qu'il aura à rencontrer le 1er avril prochain les échéances, en capital et intérêts, pour une somme de \$38,433.75;

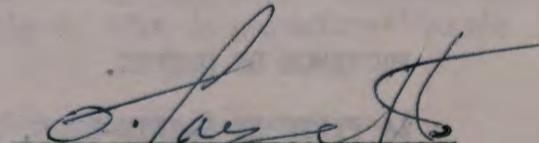
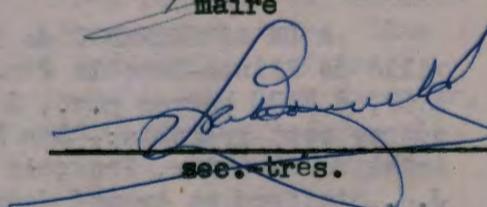
ATTENDU qu'il doit déposer à la banque et informer cette dernière qu'il a les fonds nécessaires au paiement de ces échéances, il est

UNANIMENT RESOLU

QUE la Commission municipale de Québec soit priée de bien vouloir autoriser la ville de Sainte-Rose d'emprunter, temporairement, de la Banque Provinciale du Canada, une somme de \$38,400.00, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas $5\frac{1}{4}\%$ l'an, pour une période maximum de un mois;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés, de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au mardi 17 mars 1959 à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil.


maire

sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 9 mars 1959, tenu ledit AJOURNEMENT, mardi le 17 mars 1959, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

La demande de M. Arthur Charbonneau de construire deux duplex sur la rue Gagnon sur les lots nos 96-23 et 24 est acceptée.

M. l'échevin François Mayotte donne AVIS DE MOTION qu'il présentera, au cours d'une prochaine séance, un amendement au règlement no 393 à l'effet de permettre la construction de duplex sur la rue Gagnon entre le boulevard Ste-Rose et la rue Adélard.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le plan de subdivision 22, 23 et 24 du lot original no 96, tel que préparé par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 14 janvier 1959, soit accepté et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

L'offre de cession de M. Arthur Cloutier ou de M. Arthur Charbonneau de céder le lot no 96-22 comme prolongement de la rue Adélard est acceptée et que le notaire J.A. Auclair soit chargé de rédiger l'acte de cession à cet effet et que Son Honneur le maire et le secrétaire soient autorisés de signer cet acte, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE les comptes ci-après énumérés pour un total de \$33,899.47, soient acceptés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer ceux encore dûs inclus dans ce montant, pour un total de \$18,728.44, tel que décrit dans la liste ci-après:-

Liste de paye au 24 janvier 1959	\$2,197.20
" " 5 février "	2,021.60
" " 9 " "	2,031.55
" " 16 " "	2,187.20
" " 23 " "	2,030.15
" " 2 mars "	2,157.10
" " 9 " "	2,131.95
P.E. Fortin du 24 au 31 janvier 1959	37.00
Déboursés de caisse	<u>377.28</u>
Police et incendies	199.20
Landry Automobile Ltée	690.06
Garage H. Fortin	469.23
Fortin Auto Service	160.16
Raymond Fortin	47.50
Gérard Paquette	25.00
Camille Dagenais	25.00
Pierre Poirier	25.00
Glacières Ste-Rose Enrg.	571.00
E. Roger Fortin	320.00
Quincaillerie Ste-Rose Enrg.	137.75
Roger Renaud Ltée	27.81
Ste-Rose Petroleum Enrg.	414.54
André Cloutier	284.31
Poirier & Frère	36.16
Magasin Labelle	105.93
S. Verdon Ltée	1,642.71
Gérard Desjardins	49.68
Wilfrid St-Cyr Limitée	390.00
Gilles Gravel	3.70
Pharmacie Lalande	2.00
Gérard Vezina	25.00
Gérard Vezina	685.73
Rodrigue Poirier	167.70
P.E. Marchand Inc.	8.55
Transport Miville Ltée	50.08
Canadian Pacific Railway Co.	5.00
Dr Roch Hébert	3.00
Thibault & Desjardins Ltée	38.26
Desjardins Fils Enrg.	148.80
Lagace Quarries Ltd	16.61
Lagace Construction Ltd	186.00
Back River Quarries Ltd	209.85
Chl-Emile Desnoyers	237.60
Shawinigan Water & Water Co.	3,345.94
Garage Tétreault & Fils	30.00
Imprimerie Lebel	5.10
Formules municipales Ltée	41.32
Daigle & Frères Mfg	3.32
The Bell Telephone Co. of Canada	349.94
Toilet Laundries Ltd	31.50
Federal Equipment (Eastern) Ltd	258.96
Les librairies Fernand Pilon	51.34
R.J. MacLeod & Co. Ltd	48.00
C.O. Monat & Cie Ltée	34.15
The Shell Oil Co. of Canada Ltd	1,219.20
The Canadian Salt Co. Ltd	71.40
Dawson Bros. Ltd	3.67
Yvon Boulanger Ltée	291.72
Allied Chemical Canada Ltd	169.07
L. & M. Oil Burners	33.09
Moore Business Forms Ltd	155.73
Laurion Equipment Ltd	255.04
Villemaire Frères Ltée	96.10
Municipal Finance Officers Association	7.50
L'Union des municipalités de la province de Québec	75.00
Ligue de sécurité de la province de Québec	32.00
Oscar Blain, c.a.	659.00
" "	475.00
" "	1,752.00

Quatre cent trente

Lacroix, Viau et Poupart
The Sanfax Co.
New York Life Insurance Co.

\$627.50
129.44
1,067.49

MONTANT A PAYER
MONTANT PAYE

\$18,728.44
15,171.03

TOTAL

\$33,899.47

Faisant suite à la demande de M. Sarto Morel relativement aux changements de niveau des rues sur le projet Allard (lot 86), il est UNANIMENT RESOLU que conformément au rapport de l'ingénieur le profil des dites rues soit changé et que M. Sarto Morel soit autorisé de modifier le profil des dites rues conformément au niveau de l'ingénieur et à ses propres frais, le conseil lui permettant d'utiliser cette terre sur les lots avoisinants.

M. l'échevin F.R. Bertrand donne AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement d'emprunt à l'effet d'autoriser des travaux d'aqueduc et d'égoit sur le quadrilatère formé par le boulevard du Roi du Nord, le boulevard Labelle, le boulevard Ste-Rose et à l'ouest du Plateau Ouimet ainsi qu'un règlement à l'effet d'exproprier le terrain nécessaire à l'ouverture d'une rue projetée sur les lots nos 115, 114 et 110 à compter du boulevard du Roi du Nord vers le boulevard Sainte-Rose.

Le conseil, après avoir pris connaissance de la lettre de M. Thérrien relativement à certains dommages à sa clôture à 7 rue Bouffard, autorise les réparations dès que la neige sera disparue.

La demande de Mme Albert Miron d'aide du Service social est acceptée en principe pour trois mois en attendant qu'elle puisse faire une demande d'allocation d'invalidité.

IL EST UNANIMENT RESOLU que l'offre de cession des rues sur le projet Allard (lot no 86) telle que décrite dans une description technique préparée par M. J. André Laferrière, a.g., soit acceptée et que le notaire J.-P. Latour soit autorisé de rédiger l'acte de cession à cet effet incluant cependant une servitude pour le service d'aqueduc sur le lot no 86 aux fins de relier ledit service au boulevard Sainte-Rose et que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autoriser de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, ledit acte.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la facture de la Caisse Nationale d'Economie au montant de \$90.00 représentant le paiement des intérêts du 1^{er} avril 1959 des obligations volées, soit payée ainsi que le compte de \$90.00 de M. J.-P. Tetrault.

IL EST UNANIMENT RESOLU que les cartes d'assistance publique suivantes soient acceptées:- Lucien Achard, Kathleen Barry, Denis Blais et L. Szilveszter et le conseil refuse celle de Wilton Dale.

IL EST UNANIMENT RESOLU qu'un vote de félicitations soit enrégistré au livre des délibérations du conseil en faveur de Son Honneur le maire Olier Payette qui a été élu président de la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE le règlement no 397 soit statué et accepté tel que lu.

mairie

sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, lundi le 6 avril 1959, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Son Honneur le maire ouvre la séance par la prière habituelle.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE le procès verbal des séances du 2, 9 et 17 mars 1959 soit adopté tel que lu.

Le secrétaire donne lecture du rapport du directeur des départements de police et incendies pour le mois de mars 1959 et il est accepté sans commentaire.

La demande de M. Paul de Carufel, 32 rue St-Jacques, est soumise au conseil et elle est référée à la Société St-Vincent-de-Paul de Notre-Dame de Laval.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

QUE la somme de \$38,400.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5½% l'an, conformément à l'autorisation de la Commission municipale de Québec en date du 16 mars 1959;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

M. Gérard Adam de 47 rue Latour se présente devant le conseil pour construire un garage presque totalement incendié et ledit conseil lui accorde le permis.

Faisant suite à la demande de M. J.H. Love de 360 boul. Ste-Rose, le secrétaire est autorisé de préparer une requête relativement à la construction de trottoir.

Faisant suite à la demande de Association for the help of retarded children (Quebec) Inc., demandant la permission de tenir un "tag day", samedi le 9 mai 1959, le conseil autorise le secrétaire d'en accuser réception avisant cette association que malheureusement ledit conseil ne peut accorder cette permission.

Faisant suite à l'offre de M. Marcel St-Hilaire, 402-A rue St-Hubert Pont Viau de ramasser les chiens errants dans la ville de Sainte-Rose, il est UNANIMENT RESOLU que l'offre de M. St-Hilaire soit acceptée sous les directives du directeur de police sans aucune charge à la ville de Sainte-Rose.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE le règlement no 398 amendant le règlement no 325 tel que déjà amendé par le règlement no 393 soit statué et adopté en première lecture et que l'assemblée des électeurs propriétaires intéressés de la zone "A" soit tenue à la salle municipale de l'Hôtel de ville de Ste-Rose, lundi le 20 avril 1959 à 8.00 heures p.m., et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de faire toute la procédure nécessaire pour conduire à bonnes fins ledit règlement.

PROPOSE PAR:- M. F.R. Bertrand
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE le règlement no 399 décrétant la construction d'aqueduc et d'égoût sur les lots no 114 et 115 ainsi qu'un emprunt de \$66,600.00 à cette

fin soit statué et adopté tel que lu et que l'assemblée des électeurs soit fixée au lundi 20 avril 1959, à la salle municipale de la ville de Sainte-Rose, à l'Hôtel de ville, à 8.00 heures p.m., et que le secrétaire soit autorisé de faire toute la procédure nécessaire pour conduire à bonnes fins ledit règlement.

PROPOSE PAR:- M. F.R. Bertrand
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE le règlement no 400 annulant les lignes homologuées sur les subdivisions nos 4 et 5 du lot originale no 110 et sur une partie du lot no 114 du cadastre du village incorporé de Ste-Rose, soit statué et adopté tel que lu et que le secrétaire soit autorisé de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, tous les documents nécessaires requis par les procureurs de la ville pour conduire à bonnes fins ledit règlement.

Faisant suite aux cotations reçues pour les travaux décrétés par le règlement no 399, il est UNANIMENT RESOLU que le contrat soit accordé à Lagacé Construction Limitée au prix de \$47,951.40 étant le plus bas soumissionnaire avec comme condition expresse que ledit contrat soit exécuté par Lagacé Construction Limitée sans sous-contracteur.

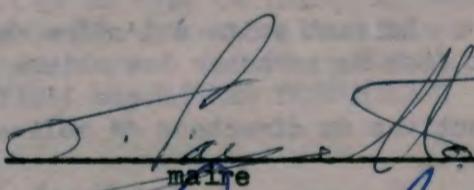
IL EST UNANIMENT RESOLU que le salaire de M. Mozé Larocque soit fixé à \$50.00 par semaine rétro-actif au 1er janvier 1959 et qu'une commission de 5% lui soit accordée sur la perception des taxes d'eau arriérées à comptant du 1er avril 1959.

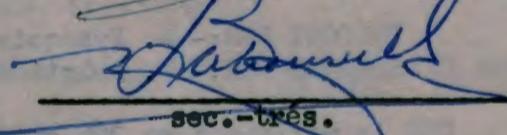
Le secrétaire soumet différentes plaintes relativement au rôle d'évaluation et il est autorisé de faire le nécessaire pour qu'une entrevue soit tenue avec M. Rosario Frigon, président du bureau des évaluateurs, pour lundi le 13 avril 1959, à 8.30 heures p.m., à l'Hôtel de ville.

Faisant suite au rapport de l'inspecteur sur les sous-sols habités comme logement contrairement au règlement no 325, le secrétaire est autorisé d'obtenir de l'aviseur légal une opinion écrite et des directives aux fins de corriger cette situation.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé de s'adresser à MM. Lemay & Laferrière, a.g., aux fins de faire faire une expertise en vue d'exproprier le terrain de jeux situé au sud de l'école primaire Demers jusqu'au boulevard Je Me Souviens afin que des mesures immédiates soient prises pour une prise de possession au préalable.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au mardi 21 avril 1959 à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil.


maire


sec.-tres.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 6 avril 1959, tenu ledit AJOURNEMENT mardi le 21 avril 1959, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

B *J.*

Le secrétaire donne lecture du rapport sur l'assemblée des électeurs tenue le 20 avril 1959 relativement à l'adoption du règlement no 398 amendant le règlement no 325 de zonage et construction déjà amendé par le règlement no 393 et il est UNANIMENT RESOLU que ledit rapport soit adopté tel que lu;

2 - QUE le règlement no 398 soit statué et adopté tel que lu en deuxième lecture.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le rapport sur l'assemblée des électeurs tenue le 20 avril 1959 pour l'adoption du règlement no 399 décrétant des travaux d'aqueduc et d'égoûts sur les lots nos 114 et 115 et à un emprunt, par obligations, de \$66,600.00 pour cette fin soit adopté tel que lu.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le directeur A. Beauregard soit délégué au troisième congrès provincial de la sécurité routière les 18 et 19 mai 1959 à Québec.

Faisant suite à la cotation de Chas. Cusson Limitée relativement aux réparations sur la chargeuse "hough", en date du 20 avril 1959, elle est acceptée et le secrétaire est autorisé de commander ce travail.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé de faire étendre de l'huile "abbat poussière" sur les boulevards Je Me Souviens, Roi du Nord et Laval ainsi que baisser les entrées de trottoir sur le boulevard Roi du Nord, Mont-Royal et Filion.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la somme de \$50.00 soit votée et payée à la Société canadienne du cancer comme souscription annuelle de la ville de Sainte-Rose.

AVIS DE MOTION est donné par M. l'échevin Aristide Cloutier qu'il présentera, au cours d'une prochaine séance, un règlement concernant la police re:- endroits où on vend des liqueurs alcooliques.

PROPOSE PAR:- Armand Archambault
SECONDE PAR:- J.J. Stafford

QUE, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.G. 1941, chap. 2), le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre en retard avec l'observatoire de Greenwich, durant la période déterminée par le Ministère des Affaires municipales, pour les cités de Montréal et de Québec, soit à compter du 26 avril 1959 (12.01 a.m.) pour se terminer le 31 octobre 1959 (12.00 p.m.);

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales, pour son approbation.

Faisant suite à une lettre du Frère Jean-Louis, directeur musical, de l'école secondaire Ste-Thérèse, il est UNANIMENT RESOLU que la somme de \$25.00 soit votée et payée comme souscription pour le Corps de Clairons de Ste-Thérèse.

Le secrétaire donne communication, au conseil, de l'opinion légale de Me Emé Lacroix relativement à l'habitation dans les sous-sols et il est autorisé d'aviser les propriétaires intéressés qu'ils devront se conformer au règlement de zonage et construction, sous peine d'être traduits en cour municipale.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la somme de \$500.00 soit votée et payée à l'Association sportive comme subvention de la ville de Sainte-Rose.

La demande de M. Octave Chapdelaine d'ouvrir la rue Champlain à l'est de la rue Dufferin est rejetée.

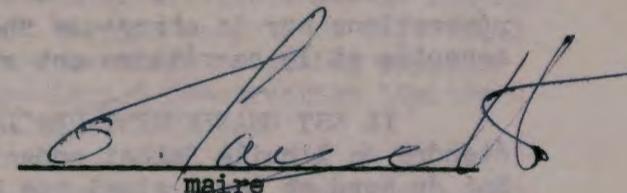
IL EST UNANIMENT RESOLU qu'un vote de condoléances soit adressé à l'Union des municipalités et à Mme Gaston Duquette à l'occasion du décès prématuré de M. G. Duquette, secrétaire de l'union des municipalités.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé d'inscrire au rôle d'évaluation les mutations opérées dans la ville de Sainte-Rose du 1er novembre 1958 au 30 novembre 1958 suivant certificat du régistrateur.

Faisant suite aux différentes cotations reçues pour le remplacement de l'automobile de la police, il est UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé de signer une commande pour un Dodge Mayfair V8 Sedan 1959 conformément à la cotation de Landry Auto Limitée en date du 21 avril 1959, à déduire cependant le générateur 40 ampaires, seat covers, undercoating établissant le coût à \$2,200.00.

IL EST UNANIMENT RESOLU que demande soit faite à la Shawinigan Water and Power Co. de baisser, s'il y a lieu, le premier poteau à l'est de la rue Dufferin sur la rue Bonaparte afin de pouvoir déblayer le terrain d'une façon convenable;

2 - de poser une lampe additionnelle sur la rue Alexandre à l'ouest de la rue Mont-Royal.



maire



sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Ste-Rose, tenue conformément à la loi, à l'Hôtel de ville de Ste-Rose, lundi le 4 mai 1959, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, Armand Archambault et J.J. Stafford formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Son Honneur le maire ouvre la séance par la prière habituelle.

PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE le procès verbal des séances du 6 et 21 avril 1959 soit adopté tel que lu.

PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE la demande de British American Oil Co. Limited de construire une station de service sur le boulevard Ste-Rose à l'intersection du Plateau Ouimet, plus spécifiquement sur les lots 115-2, P-115 et P-109 du cadastre officiel du village incorporé de Ste-Rose, soit acceptée conformément au règlement de la ville relativement au zonage et à la construction.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE les comptes ci-après énumérés pour un total de \$79,197.72 soient acceptés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer ceux encore dus inclus dans ce montant pour un total de \$12,229.30, tel que décrit dans la liste ci-après:-

Liste de paye du 30 mars au 3 avril 1959	\$1,924.95
" " 6 au 11 avril 1959	2,029.92
" " 13 au 18 "	2,134.61
" " 20 au 25 "	2,142.61
Déboursés de caisse	155.08
Echéance au 1er avril 1959	39,433.75
" " 1er mai "	19,147.50
Police et incendies	\$66,968.42
" "	365.30
	665.75

Landry Automobile Limitée	\$152.72
Garage H. Fortin	691.94
Fortin Auto Service	194.80
C. Dagenais	12.00
E. Roger Fortin	1,145.00
E. Cousineau	100.00
Glacières Ste-Rose Enrg.	64.00
Ste-Rose Pwtroleum Enrg.	502.86
André Cloutier	127.79
Quincaillerie Ste-Rose Enrg.	52.03
G. René Bélanger	1.74
Poirier & Frère	50.12
S. Verdon Limitée	55.59
Hervé Forget	10.39
Pharmacie Lalande	1.02
Dufresne & Terrault	32.10
Ambulance Ste-Rose	33.00
Dr Roch Hébert	3.00
Gérard Vezina	237.30
Les Publications de Laval	292.74
Transport Miville Limitée	14.60
Alphonse Grenier	238.75
Thibault & Desjardins Ltée	8.34
Shawinigan Water and Power Co.	3,810.23
Imprimerie Lebel	6.06
Garage Tétreault & Fils	240.00
Desjardins Asphalte Ltée	84.00
Fire Extinguishers Co. Reg'd	22.45
Back River Quarries Ltd	14.84
Lagace Quarries Ltd	78.55
The Bell Telephone Co. of Canada	227.70
Toilet Laundries Ltd	28.00
Wallace & Tiernan Ltd	43.25
Association des chefs de police et pompiers	5.00
Marie Antoinette Inc.	15.90
Concorde Enr.	6.00
McEwen Uniform Co.	110.16
Sicard Inc.	102.78
Offrec (Canada) Ltd	19.38
Francis Hankin & Co. Ltd	52.02
Federal Equipment (Eastern) Ltd	10.30
Chas. Cusson Limited	121.51
Les librairies Fernand Pilon	4.86
Allied Chemical Canada Ltd	67.32
Shell Oil Co. Ltd	657.14
Gagnon Sports	45.90
Léo Typewriter Service	28.35
Canadian Marconi Co.	26.40
Georges Legault	237.50
Lemay & Laferrière	115.00
New York Life Insurance Co.	475.65
" " " " W	520.17
MONTANT A PAYER	\$12,229.30
MONTANT PAYÉ	66,968.42
TOTAL	\$79,197.72

Le secrétaire donne communication, au conseil, du rapport des départements de police et incendies signé par le directeur A. Beauregard pour les mois de mars et avril 1959 et il est accepté sans commentaire.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le contrat de la collecte des vidanges soit modifié à compter du 1er mars 1959 et porté, à compter de cette date, à \$14,720.00 par année payable semi-mensuellement, conformément aux clauses du contrat et ce, afin de tenir compte de l'augmentation des logements et de la population tel qu'établie par la ville de Ste-Rose.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE le secrétaire soit autorisé de payer à Joseph, Henri-Paul et al, Labelle, la somme de \$7,885.76, à MM. Prévost et Godin la somme de \$976.20 et à MM. Lacroix, Viau et Poupart la somme de \$570.15 conformément au jugement no 672X Régie des services publics;

2 - QUE MM. Lacroix, Viau et Poupart, procureurs de la ville de Ste-Rose, soient autorisés à payer, pour le compte de la ville, aux expropriés et leur procureur, les intérêts au taux légal suivant les termes du jugement;

3 - QUE la somme de \$9,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, à Sainte-Rose, par billet payable à demande, avec intérêt n'excédant pas 5 $\frac{1}{2}$ % l'an, comme quatrième tranche de l'emprunt de \$110,000.00 autorisé par la Commission municipale de Québec sur le règlement no 392; en date du 2 septembre 1958;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la Shawinigan Water and Power Co., soit priée de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour poser une lampe de rue additionnelle sur la rue de la Montagne, à l'est de la rue Dufferin ainsi que des lampadaires doubles en bois sur le boulevard Je Me Souviens et Laval, vers l'est à compter de la rue Deslauriers.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la somme de \$25.00 soit votée et payée à "The Boy Scouts" Association de Ste-Rose.

A la demande de la Banque Canadienne Nationale, succursale de Ste-Rose, IL EST UNANIMENT RESOLU que permission soit et est donnée à la Banque Canadienne Nationale de relier son système d'alarme au poste de police de la ville, à condition de payer un loyer annuel, s'il y a lieu, pour la localisation de ce système d'alarme au poste de police et à condition qu'elle renonce à tous recours quelconques qu'elle pourrait avoir à raison de l'installation ou de l'opération du dit système d'alarme ou du service qu'elle pourrait attendre de ce chef des autorités municipales ou du département de la police de la ville.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le plan de subdivision du lot 48-141 de la paroisse de Ste-Rose faisant maintenant partie de la ville de Ste-Rose, tel que préparé par MM. Laferrière et Lemay, en date du 21 avril 1959, soit accepté et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE le règlement no 401 concernant la police et les endroits où l'on vend des liqueurs, soit statué et adopté tel que lu.

Le secrétaire, après avoir donné lecture au conseil de la lettre de la Chambre de commerce de Ste-Rose et du rapport du directeur, est autorisé d'en transmettre copie à la Chambre de commerce.

ATTENDU qu'en vertu d'un amendement à sa charte, la ville de Ste-Rose est autorisée à créer un fonds de roulement de \$75,000.00;

ATTENDU que ce fonds a été établi par un emprunt (règlement no 309) souscrit en 1952 mais qu'il n'a pu être utilisé à cause d'une technicalité légale;

ATTENDU que la ville de Sainte-Rose porte des arrérages de taxes se chiffrant à une somme de \$65,005.53 et qu'il est devenu nécessaire d'emprunter cette somme pour ne plus gêner ses opérations budgétaires, il est

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE demande soit faite à la Commission municipale de Québec à l'effet d'autoriser la ville de Sainte-Rose à emprunter cette somme par billet à la Banque Provinciale du Canada pourvu que celle-ci soit remboursée par versements au fur et à mesure que ces arrérages seront perçus par la ville de Sainte-Rose.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 11 mai 1959, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil et qu'avis de cet ajournement soit transmis à MM. les échevins F.R. Bertrand et Armand Jasmin.

O. Laferrière
maire
F. Mayotte
sec.-tres.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 4 mai 1959, tenu ledit AJOURNEMENT, lundi le 11 mai 1959, à l'hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. F.R. Bertrand
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE le plan de subdivision du lot no 111 tel que préparé par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 4 février 1959, soit accepté et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la carte d'assistance publique de M. Joseph Lavalée soit acceptée et que toutes les autres soient refusées.

Le secrétaire donne communication d'une lettre de la Ligue des propriétaires de Notre-Dame-de-Laval et il est chargé d'y répondre.

Le conseil, après avoir étudié le règlement de la taxe d'affaires, M. l'échevin F.R. Bertrand donne AVIS DE MOTION qu'il présentera, au cours d'une prochaine séance, un nouveau règlement.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 25 mai 1959 à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil.

O. Payette
maire
Armand Archambault
sec. trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose du 11 mai 1959, tenu ledit AJOURNEMENT lundi le 25 mai 1959, à 8.30 heures p.m., à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault et J.J. Stafford formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Le conseil, après avoir entendu la requête d'une partie des citoyens de la rue Doris Bigras, appuyée par des lettres des maîtres de poste, ajourne sa décision à la séance régulière du mois de juin.

Le conseil, après avoir pris connaissance de la lettre de M. P.H. Wilson relativement à la ferme portant le numéro de cadastre 125-1 et P-57 et au rapport du directeur de police relativement à la terre portant le numéro de cadastre 62, entre la rue Mont-Royal et le projet Gagnon, autorise le secrétaire d'aviser les propriétaires à entretenir convenablement ces fermes conformément au règlement de la ville.

PROPOSE PAR:- M. J.J. Stafford
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE l'offre de cession gratuite de M. Henri Fortin relativement à une partie du lot no 4 subdivision no 5 telle que décrite dans une description technique avec plan en date du 11 mai 1959, le tout préparé par M. J. André Laferrière, a.g., aux fins d'agrandir l'entrée de la rue Dufferin à l'intersection du boul. Ste-Rose, soit acceptée;

O.L. Quatre cent trente-huit

QUE Me J.-P. Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin et que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, ledit acte.

Faisant suite à la lettre de M. Edgar Pepin en date du 15 mai 1959, le secrétaire est autorisé de prendre les mesures nécessaires pour faire pavé l'extrémité nord-est de la rue Poplar tel que convenu.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le directeur, A. Beauregard, soit délégué au congrès de l'Association des chefs de police et pompiers de la Province de Québec au frais de la ville.

Faisant suite à la résolution autorisant les aviseurs légaux de payer les intérêts sur l'expropriation des rues de la ferme Labelle, il est UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé de faire un chèque au montant de \$1,523.63 à MM. Lacroix, Viau et Poupart en règlement des intérêts.

Faisant suite à la lettre de M. J.J. Gervais, il est UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé de changer le nom du propriétaire à 266 rue Belle-rivière et d'inscrire le nom de M. J.J. Gervais comme nouveau propriétaire.

Faisant suite à la demande de John Lovell & Son Limited relativement à la publication d'un annuaire pour toute l'Île Jésus, le secrétaire est autorisé de payer la somme de \$75.00 pour deux pages d'informations supplémentaires à la liste des noms et adresses en autant que ces pages seront publiées tel que modifiées par le conseil.

Le cas d'assistance publique de M. Lajos Szilveszter est accepté et que Son Honneur le maire soit autorisé de signer les cartes d'assistance publique nos F-2 et D-1 pour un mois.

O. L. Payette
maire
A. Beauregard
sec. trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, lundi le 1er juin 1959, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault et J.J. Stafford formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Son Honneur le maire ouvre la séance par la prière habituelle.

PROPOSE PAR:- M. Armand Archambault
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE le procès verbal des séances du 4, 11 et 25 mai 1959 soit adopté tel que lu.

Le secrétaire donne communication du rapport signé par le directeur A. Beauregard des départements de police et incendies pour le mois de mai 1959 et il est accepté sans commentaire.

Le secrétaire donne communication d'une lettre du sous-ministre du Ministère des Transports et communications félicitant le conseil de la ville, les autorités policières et les citoyens en général pour le succès de la campagne de la sécurité routière dans la ville de Sainte-Rose.

Le conseil, après avoir pris connaissance d'une requête signée par les citoyens des rues Roseval, Roi du Nord, des Recollets, Je Me Souviens, autorise le directeur de police de prendre les mesures nécessaires pour prohiber le trafic lourd dans la section résidentielle, soit sur les boulevards du Roi du Nord, Je Me Souviens et la rue Roseval en y faisant installer des enseignes appropriées.

Le conseil, après avoir reçu une contre requête sur la question de la rue Doris Bigras et après avoir entendu les intéressé, prend la question en délibéré.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé d'inscrire au rôle d'évaluation les mutations de propriétés opérées dans la ville de Sainte-Rose du 1^{er} au 31 décembre 1958 conformément au certificat du régistrateur en date du 30 avril 1959.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE la somme de \$65,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5½% l'an conformément à l'autorisation de la Commission municipale de Québec en date du 19 mai 1959;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

Le conseil donne instructions au secrétaire d'aviser les propriétaires dont les constructions ne sont pas conformes au règlement qu'un délai de trente-cinq (35) jours leur est accordé pour corriger cette situation et qu'à défaut le règlement de zonage et construction sera appliqué dans toute sa rigueur.

IL EST UNANIMENT RESOLU que Son Honneur le maire soit autorisé de signer les cartes d'assistance publique de M. Cyrille Crevier et Mme Albert Ouellette.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé de faire poser les services d'aqueduc et d'égoûts d'une façon permanente sur le boulevard Desjardins à compter du boulevard Sainte-Rose sur environ deux cents pieds; le tout conformément au plan et devis déterminés par l'ingénieur.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé de pavir à l'Agence de Voyages Dufour Inc., les frais du congrès de l'Union des municipalités après avoir fait les corrections nécessaires.

PROPOSE PAR:- M. F.R. Bertrand
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE le règlement des taxes d'affaires portant le numéro 402 soit statué et adopté tel que lu.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 15 juin 1959 à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil et qu'avis du présent ajournement soit transmis à M. l'échevin Armand Jasmin.

Olier Payette
maire

François Mayotte
sec. trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 1^{er} juin 1959, tenu ledit AJOURNEMENT lundi le 15 juin 1959, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F. R. Bertrand, Armand Archambault, J.J. Stafford et

Quatre cent quarante

Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE les comptes ci-après énumérés, pour un total de \$31,383.50, soient acceptés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer ceux encore dûs, inclus dans ce montant pour un total de \$16,013.54, le tout tel que décrit dans la liste ci-après:-

Liste de paye au 20 mars 1959	\$2,079.35
" " 27 " "	1,985.90
" " du 27 avril au 2 mai 1959	2,196.01
" " du 4 au 9 mai 1959	2,139.06
" " 11 16 " "	2,056.14
" " 18 23 " "	2,255.74
" " 25 30 " "	2,256.13
Déboursés de caisse	401.63
Police et incendies	427.60
Déboursés de caisse	X 465.69
Landry Automobile Ltée	268.50
Garage H. Fortin	114.10
Fortin Auto Service	206.42
E. Roger Fortin	1,520.00
R. Cousineau	186.00
S. Verdon Ltée	99.48
R. Renaud Ltée	122.57
Quincaillerie Ste-Rose Enrg.	182.39
C. Dagenais	526.50
Pharmacie Ste-Rose	16.72
Poirier Frère	23.47
G. René Bélanger	.85
André Cloutier	51.58
Archambault & Frère	64.88
Ste-Rose Petroleum Enrg.	18.90
Transport Miville Ltée	11.50
Mme E. Laberge	3.00
Dr Roch Hébert	3.00
Gilles Gravel	4.20
Au Dragon Forcé	3.00
J.M. Prud'homme	187.80
La Chambre de commerce de Ste-Rose	20.00
Dufresne & Terrault, régistrateur	14.45
Les Publications de Laval	503.45
Desjardins & Fils Enrg.	569.75
Thibault & Desjardins Ltée	566.65
Shawinigan Water and Power Co.	2,087.69
Ste-Thérèse Tracteur Ltée	10.39
Garage Tétrault & Fils	30.00
Blainville Construction Ltée	81.67
Desjardins Asphalte Ltée	186.00
Fonderie Pont Viau Ltée	298.66
Back River Quarries Ltd	59.86
Lagace Quarries Ltd	469.06
Lagace Construction Ltd	554.50
The Bell Telephone Co. of Canada	419.55
Toilet Laundries Ltd	14.00
Shell Oil Co. of Canada Ltd	471.60
Francis Hankin & Co. Ltd	749.81
Chas. Cusson Ltd	2,341.59
Allied Chemical Canada Ltd	411.39
W. & P. Currie Ltd	43.48
Canadian Marconi Co.	15.31
Darling Bros. Ltd	115.19
Les librairies Pilon	4.77
Yvon Boulanger Ltée	33.66
Lacroix, Viau & Poupart	433.00
" " "	85.00
Lemay & Laferrière	20.00
" "	35.00
" "	60.00
Formules municipales Ltée	30.98
Maurice T. Delisle	250.00
New York Life Insurance Co.	518.93
MONTANT A PAYER	\$16,013.54
MONTANT PAYÉ	\$15,369.96
TOTAL	\$31,383.50

Faisant suite au rapport verbal du secrétaire sur l'usine de filtration, il est chargé de demander un rapport écrit de l'officier en charge de cette usine sur les deux occasion du manque d'eau.

M. l'échevin François Mayotte DONNE AVIS DE MOTION qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un règlement à l'effet de changer le nom de plusieurs rues, plus spécialement sur celle nommée rue Doris Bigras.

Faisant suite à l'estimé de l'ingénieur, M. Charles-Edouard Gravel, il est UNANIMENT RESOLU que le service d'aqueduc et d'égoût soit prolongé à l'extrémité nord de la rue Bigras sur une distance de 125 pieds au prix de \$1,418.68.

Faisant suite à la lettre de l'ingénieur, M. C.-E. Gravel, en date du 10 juin 1959 relativement au mur de soutènement à l'extrémité nord-ouest de la rue Dufferin et aux différentes solutions proposées, il est UNANIMENT RESOLU que ce conseil accepte la solution d'un mur en blocs de béton au coût estimé de \$2,523.00 et que le secrétaire soit autorisé de confirmer cette autorisation à l'entrepreneur en charge de ces travaux.

Faisant suite à la réclamation de Mme M. Reilly relativement à un accident survenu en date du 5 mars 1959, le secrétaire est autorisé d'en accuser réception informant cette personne que la ville n'est pas responsable.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé d'inscrire au rôle d'évaluation les mutations de propriétés opérées du 1er au 31 janvier 1959 conformément au certificat du régistrateur en date du 1er juin 1959.

Le secrétaire donne communication d'une copie de lettre de l'inspecteur de l'Unité sanitaire adressée à Mlle D. Desjardins, 20 rue Hotte, Ville Ste-Rose relativement à la terrasse Desjardins à l'ouest de la rue des Patriotes ordonnant à cette dernière de faire disparaître les conditions anti-hygiéniques de cet endroit.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la Shawinigan Water and Power Co., soit autorisée de changer les lampes de rues de la rue Dufferin et de les relocaliser du côté ouest sur la nouvelle série de poteaux telle qu'approuvée par le secrétaire sur un plan soumis par la compagnie et que la susdite compagnie soit priée de bien vouloir procéder le plus rapidement possible à ces travaux.

ATTENDU que le règlement no 394 a reçu toutes les approbations requises par la loi;

ATTENDU que les travaux décrétés par ce règlement sont en cours et qu'il y aura lieu de payer les certificats de progrès émis par l'ingénieur mensuellement, il est

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE la Commission municipale de Québec soit priée de bien vouloir autoriser la ville de Sainte-Rose d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, par billets payables sur demande au besoin, une somme n'excédant pas \$6,000.00 à un taux d'intérêt n'excédant pas $5\frac{1}{2}\%$ l'an en attendant l'émission d'obligations;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, les billets nécessaires à cet effet.

ATTENDU que le règlement no 395 a reçu toutes les approbations requises par la loi;

ATTENDU que les travaux décrétés par ce règlement sont en cours et qu'il y aura lieu de payer les certificats de progrès émis par l'ingénieur mensuellement, il est

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE la Commission municipale de Québec soit priée de bien vouloir autoriser la ville de Sainte-Rose d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, par billets payables sur demande au besoin, une somme n'excédant pas \$150,000.00 à un taux d'intérêt n'excédant pas $5\frac{1}{2}\%$ l'an en attendant l'émission d'obligations;

QUE son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés

Quatre cent quarante-deux

de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, les billets nécessaires à cet effet.

ATTENDU que le règlement no 396 a reçu toutes les approbations requises par la loi;

ATTENDU que les travaux décrétés par ce règlement sont en cours et qu'il y aura lieu de payer les certificats de progrès émis par l'ingénieur mensuellement, il est

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. François Bertrand

QUE la Commission municipale de Québec soit priée de bien vouloir autoriser la ville de Sainte-Rose d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, par billets payables sur demande au besoin, une somme n'excédant pas \$100,000.00 à un taux d'intérêt n'excédant pas $5\frac{1}{2}\%$ l'an en attendant l'émission d'obligations;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, les billets nécessaires à cet effet.

ATTENDU que le règlement no 399 a reçu toutes les approbations requises par la loi;

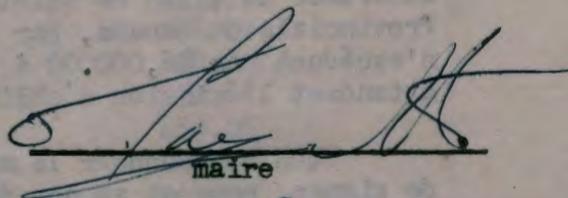
ATTENDU que les travaux décrétés par ce règlement sont en cours et qu'il y aura lieu de payer les certificats de progrès émis par l'ingénieur mensuellement, il est

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE la Commission municipale de Québec soit priée de bien vouloir autoriser la ville de Sainte-Rose d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, par billets payables sur demande au besoin, une somme n'excédant pas \$60,000.00 à un taux d'intérêt n'excédant pas $5\frac{1}{2}\%$ l'an en attendant l'émission d'obligations;

QUE SON Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, les billets nécessaires à cet effet.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le plan de redévision du lot no 115 et du lot 109 tel que préparé et déposé par M. Jacques Poulin arpenteur géomètre en date du 27 mai 1959, soit accepté par ce conseil et que les intéressés soient autorisés de l'enregistrer.


maire


sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, à l'hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

I- lundi le
6 juillet
1959



QUE le procès verbal des séances du 1er et 15 juin 1959 soit adopté tel que lu.

Faisant suite à la requête des citoyens de la pointe Cyr, le conseil donne instructions au secrétaire de faire poser des enseignes "arrêt" afin de diminuer la vitesse et en même qu'il avise le directeur du département de la police de prendre les mesures nécessaires pour surveiller cet endroit.

Le conseil, après avoir pris connaissance de la lettre de M. Lionel Bradette, laisse la question en suspens afin de demander un avis légal.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la somme de \$10.00 soit votée et payée à The Parks and Recreation Association of Canada comme contribution annuelle.

CONSIDERANT que le tracé d'une rue projetée apparaît au plan préparé par Lemay et Laferrière, arpenteurs géomètres, en date du 9 avril 1959, sous la description suivante:- lot no 132-72 du cadastre du village incorporé de Sainte-Rose;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation tant qu'au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que la longueur de cette rue est relativement courte et qu'elle relie deux autres rues de cinquante (50) pieds de largeur également;

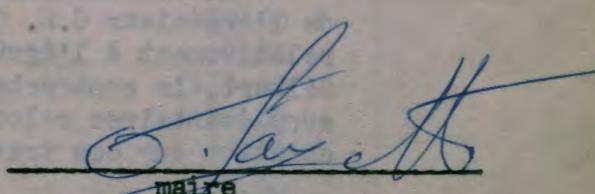
Pour ces motifs, qu'il soit RESOLU de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7, chapitre 242, S.R. 1941, d'accorder à la Corporation municipale de la ville de Sainte-Rose, la permission de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante (50) pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de Lemay et Laferrière, arpenteurs géomètres, en date du 9 avril 1959 et décrite comme suit au dit plan:-, lot 132-72 du cadastre du village incorporé de Sainte-Rose.

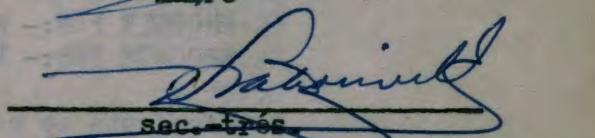
PROPOSE PAR:- M. F.R. Bertrand
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE le plan de subdivisions des lots 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72 et 73 du lot original no 132 du cadastre du village incorporé de Sainte-Rose, tel que préparé par Lemay et Laferrière, arpenteurs géomètres, en date du 9 avril 1959, soit approuvé par ce conseil et que les intéressés soient autorisés de l'enregistrer.

Les demandes de la Ligue des propriétaires (quartier est) sont soumises au conseil et la question d'une copie du rôle d'évaluation a été, après explications avec les membres de la ligue présents, refusée, laissant cependant aux intéressés le soin et le privilège de venir le consulter à l'hôtel de ville durant les heures normales de bureau; tant qu'à la deuxième demande, relativement à l'inauguration de la rue Dufferin une fois les travaux terminés, Son Honneur le maire, au nom du conseil, a déclaré n'avoir aucune objection et qu'il plairait au conseil que la ligue des propriétaires (quartier est) organise, à cette occasion, une fête quelconque.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 13 juillet, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil et qu'un avis de cet ajournement soit transmis à M. l'échevin J.J. Stafford.


maire


sec. - trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 6 juillet 1959, tenu ledit AJOURNEMENT lundi le 13 juillet 1959, à 8.30 heures à l'hôtel de ville de Sainte-Rose, à laquelle séance sont présents:- Son

Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault, et J.J. Stafford formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Le secrétaire donne communication du rapport du directeur des départements de police et incendies pour le mois de juin 1959 et il est accepté sans commentaire.

Faisant suite à la demande de Ste-Rose Athletic Club il est UNANIMENT RESOLU que la somme de \$100.00 soit votée comme souscription à cet organisme en autant que M. l'échevin F.R. Bertrand, président du comité des terrains de jeux pourra contrôler leurs activités se poursuivant normalement.

Le secrétaire fait rapport de la demande de M. Roger Pepin, 364 boul. Ste-Rose et il est autorisé de confirmer à ce dernier, qu'à cause du règlement de zonage et construction dans cette partie de la ville absolument résidentielle, qu'il pourra poser son annonce à l'intérieur d'une fenêtre à la façade de sa propriété puisque le métier de ce genre ne comporte aucun achalandage ou aucune vitrine.

Le secrétaire fait rapport au conseil qu'il a reçu une réclamation de M. P.A. Bélanger relativement à un accident de son fils Jean-Pierre et il a rapporter le tout à la compagnie d'assurance.

Le conseil, après avoir pris connaissance de la lettre de Me André Drouin, avocat, procureur de M. Eugène Laporte, autorise le secrétaire de référer la question aux aviseurs légaux de la ville leur demandant d'y donner suite dans le plus bref délai possible.

IL EST UNANIMENT RESOLU que les mutations de propriétés opérées dans la ville de Sainte-Rose durant les mois de février et mars 1959 soient inscrites au rôle d'évaluation suivant certificat du régistrateur.

Le secrétaire donne communication d'une lettre de M. Charles-Edouard Gravel, ingénieur, relativement au mur de soutènement sur la rue Dufferin informant le conseil que le contracteur a décidé, pour le même prix, de bâtir un mur en acier corrugé "Bin-Type".

Faisant suite à la lettre de M. Adrien Laflèche, le conseil donne instructions de refaire la clôture du côté "est" du terrain de M. Laflèche.

Faisant suite à la requête de la rue Mont-Royal, le secrétaire est autorisé de faire installer des arrêts sur la rue Mont-Royal à l'intersection de la rue Alexandre.

Faisant suite aux réclamations de MM. L.P. Tétrault et Roger Beaudé et au rapport du secrétaire, il est autorisé de retourner ces réclamations avisant les intéressés que la ville n'est pas responsable de ces dommages et que le contracteur effectuant des travaux dans les rues de la ville est Lagacé Construction Limitée.

IL EST UNANIMENT RESOLU qu'à la suite du nouvel estimé de l'ingénieur C.E. Gravel en date du 13 juillet 1959 relativement à l'égoût de surface sur les travaux du projet Gilbert, le contracteur soit autorisé de faire ces travaux supplémentaires selon les prix unitaires établis dans sa cotation sur ces travaux.

PROPOSE PAR:- M. F.R. Bertrand
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QU'un vote de condoléances soit enrégistré au livre des délibérations du conseil et transmis à la famille de M. l'échevin J.J. Stafford à l'occasion du deuil qui la frappe par le décès de M. J.W. Stafford.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose tenue conformément à la loi, à l'hôtel de ville de Sainte-Rose, lundi le 3 août 1959, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Son Honneur le maire ouvre la séance par la prière habituelle.

Son Honneur le maire prend la parole pour souligner le décès de M. J. Armand Lefebvre, ex-échevin de la ville de Sainte-Rose et demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence en sa mémoire. IL EST UNANIMENT RESOLU qu'un vote de condoléance soit enrégistré au livre des délibérations du conseil et transmis à la famille de M. J.Armand Lefebvre.

PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

QUE les comptes ci-après énumérés, pour un total de \$45,110.36, soient acceptés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer ceux encore dûs pour un total de \$21,653.46 inclus dans ce montant, le tout tel que décrit dans la liste ci-après:-

Liste de paye du 1er au 6 juin 1959	\$2,330.79
" " 8 13 " "	2,327.04
" " 15 20 " "	2,357.19
" " 22 29 " "	2,275.39
" " 29 juin au 3 juillet 1959	2,127.04
" " 6 au 11 juillet 1959	2,200.94
" " 13 18 " "	2,257.09
" " 20 25 " "	2,190.30
" " 27 31 " "	2,241.80
Déboursés de caisse	889.32
Echéance au 1er juillet 1959	<u>2,260.00</u> \$23,456.90
Police et incendies	604.20
" "	451.60
Landry Automobile Limitée	2,499.37
Garage H. Fortin	42.04
Fortin Auto Service	110.70
E. Roger Fortin	3,230.00
Raymond Fortin	171.00
Roméo Cousineau	573.00
Camille Dagenais	642.00
P.P. Landry	72.00
Mr. Valentine	44.00
Quintaillerie Ste-Rose Enrg.	121.23
Roger Renaud Limitée	25.60
Pharmacie Lalande	1.02
S. Verdon Ltée	2.00
G. René Bélanger	.40
Magasin Labelle	1.46
Poirier Frère	23.91
Hervé Forget	6.24
Fernand Paquette	54.35
Transport Miville Ltée	24.26
Robert Gravel	220.00
Librairie Ste-Rose	1.53
A.A. Labelle	115.50
J.A. Auclair, notaire	90.80
Dufresne & Terrault	23.40
Gérard Vezina	27.00
J.M. Prud'homme	383.50
Les Publications de Laval	62.22
Cyrille Vailancourt	55.50
Thibault & Desjardins Ltée	1,023.12
Shawinigan Water and Power Co.	3,863.66
Bainville Construction Ltée	1,700.09
Wilfrid Lauzon Inc.,	325.00
Paul Dubé & Fils Ltée	405.00
Lagacé Construction Ltd	217.50

Lagacé Quarries Ltd	542.10
Back River Quarries Ltd	68.20
Ste-Dorothée Machine Shop	3.86
The Bell Telephone Co. of Canada	200.55
Toilet Laundries Ltd	33.24
Les librairies Fernand Pilon	29.54
Léo Typewriter Service	38.70
Dawson Bros. Ltd	11.84
Francis Hankin & Co. Ltd	859.86
Canadian Marconi Co.	90.27
Jean H. Matte	321.10
Marie Antoinette Inc.,	25.50
Shell Oil Co. of Canada Ltd	667.38
Wilson & Cousins Co. Ltd	355.16
Allied Chemical Co. Ltd	134.64
Georges Legault	525.00
C.O. Monat & Cie Ltée	12.81
New York Life Ins. Co.	519.50
MONTANT A PAYER	<u>\$21,653.46</u>
MONTANT PAYE	<u>23,456.90</u>
TOTAL	<u>\$45,110.36</u>

PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

QUE le procès verbal des séances du 6 et 13 juillet 1959
soit adopté tel que lu.

Faisant suite à la demande de M. Irénée Gendron de la rue Mont-Royal, le secrétaire est autorisé d'aller visiter les lieux et de trouver la solution pour convertir cette maison en deux logements.

La demande de M. J.B. Vaillancourt est référée à l'inspecteur des bâtiments avec instructions à ce dernier de faire le nécessaire pour corriger la situation.

CONSIDERANT que le tracé d'une rue existante comme rue privée est ouverte depuis plus de trente ans tel que démontré sur un plan préparé par M. Séraphin Ouimet, a.g.,, en date du 23 juillet 1958 composée des lots P-50 du cadastre de la paroisse de Ste-Rose et P-5 du cadastre du village incorporé de Sainte-Rose;

CONSIDERANT que les propriétaires riverains de cette rue sont des résidents d'été;

CONSIDERANT que les services municipaux d'aqueduc et d'égoût sont posés à l'extrémité ouest de ladite rue;

CONSIDERANT que les propriétaires offrent à la ville de Sainte-Rose de céder cette rue gratuitement;

CONSIDERANT que la largeur de ladite rue apparaissant au plan n'est que de quarante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut en aucune façon être augmentée;

CONSIDERANT que les sept maisons ne sont habitées qu'environ trois mois par année; pour ces motifs, il est

PROPOSE PAR:- M. J.J. Stafford
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

QUE l'Honorable Ministre des Affaires municipales soit prié, en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R. 1941, de bien vouloir accorder à la Corporation de la ville de Sainte-Rose la permission d'accepter et de maintenir cette rue sur une largeur de quarante pieds, mesure anglaise, tel qu'indiqué au plan de M. Séraphin Ouimet, a.g. en date du 23 juillet 1958 et décrite comme suit au dit plan comme une partie du lot 50 du cadastre de la paroisse de Sainte-Rose et une partie du lot 5 du cadastre de la ville de Sainte-Rose.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la Shawinigan Water and Power Co. soit autorisée de déplacer le poteau au nord du garage municipal dans la rue Hotte et de le relocaliser sur la ligne de division entre le garage municipal et le lot de M. Corriveau du côté ouest de la rue Hotte.

Faisant suite à l'estimé de l'ingénieur relativement à l'égouttement des eaux de surface de la rue Du Ruisseau, le secrétaire est autorisé de demander aux propriétaires MM. René Archambault et Fernand St-Denis la permission de poser un tuyau sur la ligne de division des lots et sur une réponse affirmative de ces personnes, de faire faire les travaux.

Le rapport du directeur de la police et des incendies pour le mois de juillet 1959 est accepté sans commentaire.

La lettre de Ste-Rose Auto Parts, 21 boul. Labelle, Ville Ste-Rose, est lu au conseil et le secrétaire fait rapport que la correction a été faite.

La demande de M. Roger Grignon relativement à la construction d'une vitrine en avant de la propriété de Mlles Irène et Blanche Demers identique à cette existante est acceptée et le secrétaire est autorisé de donner le permis de construction.

Le secrétaire fait rapport de la situation des taxes municipales sur le Théâtre Lido et le conseil ajourne cette question à la prochaine séance.

PROPOSE PAR:- M. Armand Archambault
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE M. J. André Laferrière, a.g., soit autorisé de préparer une expertise sur la propriété de Mlles Blanche et Irène Demers de la ville de Sainte-Rose.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé d'inscrire au rôle d'évaluation les mutations de propriétés opérées dans la ville de Sainte-Rose du 1er au 30 avril 1959 suivant certificat du régistrateur.

Le secrétaire présente au conseil le compte de Ste-Rose Electric Enrg., au montant de \$344.51 relativement à l'installation du système de lumière du parc de la rue Dufferin pour une patinoire et il est autorisé de le payer.

La demande de M. Roger Gravel, 137-A boul. Labelle, d'assistance sociale est refusée ainsi que la réclamation de Mme Jacqueline Bélanger-Auclair.

Il est UNANIMENT RESOLU que le projet de redévision des lots 54-A-149 @ 54-A-155 inclusivement cadastre de la paroisse de Sainte-Rose faisant maintenant partie de la ville de Sainte-Rose tel que démontré sur un plan en date du 28 juillet 1959, préparé par M. J. André Laferrière, a.g., soit approuvé par ce conseil et que les intéressés soient autorisés de l'enregistrer.

M. l'échevin Armand Jasmin donne AVIS DE MOTION qu'il présentera, au cours d'une prochaine séance, un règlement à l'effet de décréter zone résidentielle pour la construction de maisons unifamiliales seulement la partie du lot 163 du cadastre du village incorporé de Sainte-Rose et la partie du lot 54-A du cadastre de la paroisse de Sainte-Rose bornée comme suit:- au nord par la ligne sud des lots 160, 161, 162 et la rue 54-A-197, à l'est par les limites actuelles de la ville de Sainte-Rose, au sud par les subdivisions 74 @ 81 inclusivement du lot originale 54-A, à l'ouest par la ligne de division du lot 56.

IL EST UNANIMENT RESOLU que les employés de la ville de Sainte-Rose soient chargés d'installer et de poser un quai à l'extrémité nord de la rue Bigras de façon à y attacher convenablement toutes les chaloupes ou tous les bateaux de la rue.

PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE M. F.R. Bertrand soit nommé maire suppléant pour les prochains six mois en remplacement de M. Aristide Cloutier sortant de charge.

Les cartes d'assistance publique suivantes sont acceptées:- Mme Charles Ouimet rue St-François, Mme Gustave Houle, Manon Lamonde, Alphonse Lebleu, Mme J.A. Ouellette et Son Honneur le maire est autorisé de les signer. Les cartes suivantes sont refusées:- Bailey, Barrett, Roberts, Vaillancourt, Gaulin, Pelland et Duguay.

IL EST UNANIMENT RESOLU que des allocations du Bien-être social soit accordées à Mme Jean-Guy Chenel, 159 rue des Patriotes, Ville Sainte-Rose, depuis trois mois pour Nicole 8 ans et Michel 12 ans, pour une période de trois mois à compter du 1er août 1959; cette assistance sociale tel que convenu avec M. Boisjoli du service social de Montréal n'est que temporaire et pour une période maximum de trois mois et devra être chargée à Montréal puisque le

Quatre cent quarante-huit

dernier domicile de cette famille était à 10270 rue Tolhurst, Montréal durant trois ans.

maire

sec.-trés.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, à l'hôtel de ville de Sainte-Rose, mardi le 8 septembre 1959, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Son honneur le maire ouvre la séance par la prière habituelle.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE le procès verbal de la dernière séance soit adopté tel que lu.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE les comptes ci-après soient acceptés et payés:-

Lagacé Construction Limitée	\$7,224.48
certificat de progrès no 2	61,337.08
certificat de progrès no 2	32,920.15
certificat d'acceptation finale	1,777.93

2 - QUE la somme de \$2,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5%, comme deuxième tranche de l'emprunt de \$10,000.00 autorisé par la Commission municipale de Québec en date du 2 septembre 1958 sur le règlement no 375;

3 - QUE la somme de \$50,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5½ %, comme deuxième tranche de l'emprunt de \$100,000.00 autorisé par la Commission municipale de Québec en date du 2 septembre 1958 sur le règlement no 384;

4 - QUE la somme de \$10,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5½ % l'an, comme deuxième tranche de l'emprunt de \$50,000.00 autorisé par la Commission municipale de Québec en date du 2 septembre 1958 sur le règlement no 391;

5 - QUE la somme de \$43,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5½ % l'an, comme cinquième tranche de l'emprunt de \$110,000.00 autorisé par la Commission municipale de Québec en date du 2 septembre 1958 sur le règlement no 392;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, les billets nécessaires à ces emprunts.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE la somme de \$4,000.00 soit payée en acompte à M. Rosario Frigon pour le rôle d'évaluation de 1958;

QUE la somme de \$1,487.00 soit payée en acompte à Cusson Frères pour l'achat d'une "épandeuse".

B2
Le secrétaire donne lecture, au conseil, du prélevé de 1959 pour la Corporation interurbaine de l'Ile Jésus ainsi que la correspondance échangée avec les aviseurs légaux relativement à M. Eugène Laporte de la rue Bigras.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la Shawinigan Water and Power Co. soit priée de bien vouloir poser une lampe de rue à l'intersection sud-ouest de la rue Meadow Lark et Dufferin de façon à ce que la lampe éclaire sur la rue Meadow Lark;

2 - de relocaliser le poteau à l'intersection de la rue Belle plage et du boul. Ste-Rose sur le boul. Ste-Rose à environ dix pieds vers l'est.

Le secrétaire présente, au conseil, la réclamation de \$35.70 relativement au bris d'une fenêtre chez M. G. Abbott à 260 boul. Laval et il est autorisé de la payer.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE le secrétaire soit autorisé d'inscrire au rôle d'évaluation les mutations opérées dans la ville de Sainte-Rose du 1er mai au 30 juin 1959 suivant certificat du régistrateur.

Le secrétaire donne communication de la correspondance échangée avec M. Léopold Pouliot, député du comté de Laval, relativement aux travaux d'égouttement sur le boulevard Labelle ainsi que la lettre de M. Armand Doucet.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 21 septembre 1959, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil et qu'avis de cet ajournement soit transmis à M. Aristide Cloutier.

O. Payette
maire
Archambault
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose du 8 septembre 1959, tenu ledit AJOURNEMENT, lundi le 21 septembre 1959, à l'hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, Armand Archambault et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Faisant suite à la demande de M. Albert Major, le secrétaire est autorisé de demander à l'ingénieur un estimé du coût du service d'aqueduc pour desservir sa propriété au numéro 6 du boulevard Sainte-Rose.

Faisant suite à l'entrevue de M. Robert Archambault, le secrétaire est autorisé de faire préparer par l'ingénieur les plans d'aqueduc et d'égoûts dès qu'il aura en mains le plan de subdivision de la ferme Archambault.

La requête de M. Henri Drouin est laissée en suspens afin de permettre aux membres du conseil d'aller examiner les lieux et autoriser le secrétaire de faire préparer par l'arpenteur le plan de localisation.

Faisant suite à l'entrevue de M. René Fortin, le secrétaire est autorisé, sur une cotation maximum de \$500.00, de faire faire les travaux de terrassement du boulevard Desjardins, après que l'ingénieur aura donné les niveaux de la rue.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE les comptes ci-après énumérés, pour un total de \$29,329.09, soient autorisés et que le secrétaire soit autorisé de payer ceux encore dus pour

un total de \$14,823.90 inclus dans ce montant, le tout tel que décrit dans la liste ci-après:-

Liste de paye au 3 au 8 août 1959	\$2,271.81
" " 10 15 " "	2,352.08
" " 17 22 " "	2,302.21
" " 24 29 " "	2,270.45
" " du 31 août au 5 sept. 1959	2,175.66
" " du 8 au 12 sept. 1959	2,392.51
Déboursés de caisse	<u>740.47</u>
Police et incendies	463.75
Landry Automobile Ltée	233.84
Garage H. Fortin	124.64
Fortin Auto Service	32.37
Raymond Fortin	465.00
E. Roger Frotin	850.00
Camille Dagenais	387.00
E. Joly	180.00
Ovila Langlois	272.00
Quincaillerie Ste-Rose Enrg.	131.24
Roger Renaud Ltée	74.59
Poirier & Frère	34.27
Archambault & Frère	3.57
Hervé Forget	19.44
Au Dragon Forcé Enrg.	31.00
Gabriel Ouellette	7.33
L.P. Guay	12.24
Pharmacie Ste-Rose	2.02
Pharmacie Lalande	1.79
Gilles Gravel	105.00
P.E. Marchand	9.95
Imprimerie Chatelain Enrg.	96.25
Gérard Vezina	163.10
Gérard Desjardins	5.00
Canadian Pacific Railway Co.	5.00
Dufresne & Terrault	52.30
Les Publications de Laval	22.70
La Corporation Interurbaine de l'Île Jésus	1,353.00
Thibault & Desjardins Ltée	583.74
Lucien Dagenais et ses fils Ltée	2.25
Shawinigan Water and Power Co.	2,062.80
Blainville Construction Ltée	1,246.86
Back River Quarries Ltd	122.56
Lagacé Quarries Ltd	258.09
Lagacé Construction Ltée	526.50
La Cie de Téléphone Bell du Canada	390.71
Toilet Laundries Ltd	21.00
Francis Hankin & Co. Ltd	2,077.32
Shell Oil Co. of Canada Ltd	628.80
Marie Antoinette Inc.	20.40
Dawson Co. Ltd	100.75
The Southam Printing Co. Ltd	96.47
Canadian Marconi Co.	26.33
Les librairies Fernand Pilon	50.89
Wilson & Cousins Co. Ltd	164.84
Allied Chemical Co. Canada Ltd	293.06
C.O. Monat & Cie Ltée	228.61
Canadian Tire Corporation	81.68
Lemay & Laferrière	125.00
Formules municipales Ltée	57.45
New York Life Insurance Co.	<u>519.50</u>
MONTANT A PAYER	\$14,823.90
MONTANT PAYÉ	<u>14,505.19</u>
TOTAL	\$29,329.09

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE MM. Rosario Frigon, Guy Gérin Lajoie, Martin Favreau soient nommés évaluateurs de la ville de Sainte-Rose et chargés de faire la révision du rôle d'évaluation immédiatement pour l'année 1959.

Le secrétaire est autorisé d'acheter une machine à écrire pour le bureau.

Le conseil, après avoir pris connaissance du rapport du département de police et incendies signé par le directeur A. Beauregard pour le mois d'août 1959, l'accepte sans commentaire.

Faisant suite à la requisition du directeur A. Beauregard de renover le bureau du département de police et son bureau personnel, le conseil vote la somme de \$200.00 à cet effet.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE les plans des travaux d'égouts de surface, d'égouts sanitaires et d'aqueduc sur le boulevard Desjardins et la ferme 54-A préparés par M. Charles-Edouard Gravel, i.c., soient et sont acceptés et que l'ingénieur soit autorisé de les faire approuver par le Ministère de la santé.

Le secrétaire donne communication de la lettre de Mme Joce Crête, 125 boulevard Longpré relativement à son évaluation et le secrétaire est autorisé de la référer aux évaluateurs.

Faisant suite aux différentes lettres reçues du secrétaire de la Ligue des propriétaires du quartier "est", le secrétaire est autorisé d'en accuser réception indiquant les mesures prises pour corriger cette situation.

Faisant suite à la lettre du 18 septembre 1959 signée par le commissaire des incendies E. Gaudette, il est

PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE le directeur du service des incendies soit autorisé de faire faire l'inspection de tous les domiciles de la ville durant la semaine de prévention des incendies, aux fins de faire l'éducation de la population et de faire disparaître tous les dangers de foyers d'incendies et de sauvegarder la propriété.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé de payer à la Caisse Nationale d'Economie la somme de \$90.00 représentant l'intérêt des \$4,000.00 d'obligations portant les numéros D-092, 093, 094 et 095 et N-282 et 283, échéances du 1er octobre 1959.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé d'inscrire au rôle d'évaluation les mutations opérées dans la ville de Sainte-Rose du 1er au 31 juillet 1959 d'après le certificat du régistrateur.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le plan de subdivision du lot 133 du cadastre du village incorporé de Ste-Rose et d'une partie du lot 55 du cadastre de la paroisse de Ste-Rose faisant maintenant partie de la ville de Ste-Rose tel que préparé par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 11 septembre 1959 soit accepté que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

IL EST UNANIMENT RESOLU que les subdivisions 63 et 64 du lot original 84 du cadastre du village incorporé de Sainte-Rose, tel que démontrées sur un plan préparé par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 16 septembre 1959, soit accepté que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

Le conseil, après avoir pris connaissance de la demande du juge R.A. Millette, autorise le secrétaire d'en accuser réception l'informant que le conseil accepte d'augmenter ses honoraires en principe et qu'il lui fera connaître d'ici la fin de l'année, le montant de ses honoraires qui seront fixés pour 1960.

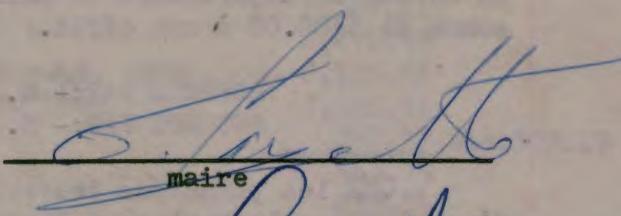
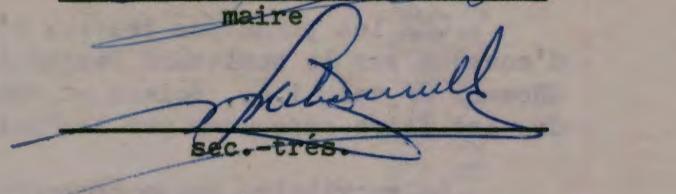
IL EST UNANIMENT RESOLU que les cartes d'assistance publique de la famille Blain et Ouellette soient acceptées et que Son Honneur le maire soit autorisé de les signer et que celles de la famille Poliseno et Mme Jeanne Lemay soient refusées.

Faisant suite à la cotation reçue pour échanger le chasse-neige "Smith" sur le camion "G.M.C.", il est UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé d'échanger ce chasse-neige avec Cusson & Frères Ltée conformément à sa cotation no 860 en date du 8 septembre 1959.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE la somme de \$25,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5½ % l'an, comme première tranche de l'emprunt de \$150,000.00 autorisé par la Commission municipale de Québec, en date du 25 juin 1959, sur le règlement no 395;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.


maire

sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, lundi le 5 octobre 1959, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, F.R. Bertrand, Armand Archambault, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Son Honneur le maire ouvre la séance par la prière habituelle.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin

SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE le procès verbal des séances du 8 et 21 septembre 1959 soit adopté tel que lu.

PROPOSE PAR:- M. F.R. Bertrand

SECONDE PAR:- M. J.J. Stafford

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé d'inscrire au rôle d'évaluation les mutations de propriétés opérées dans la ville de Sainte-Rose du 1er au 30 août 1959 conformément au certificat du régistrateur.

CONSIDERANT que le tracé du prolongement des rues Du Lac, Des Erables, De la montagne, Du ruisseau projeté apparaît au plan préparé par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 27 mai 1958, soit les descriptions suivantes:-

Du Lac 48-171, 47-70 et 2-50, Des Erables 48-159, 47-64 et 2-19, De la Montagne 48-146, 3-61 et 2-13, Du Ruisseau 48-141, 3-52 et 2-7;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que ces différentes rues, pour une partie d'environ 260 pieds à l'est de la rue Dufferin, sont la propriété de la ville depuis environ 30 ans et qu'elles mesurent 40 pieds de largeur et qu'il s'agit de les prolonger vers l'est en leur donnant 50 pieds de largeur, sauf la rue Du Lac qu'il nous est impossible d'élargir;

CONSIDERANT que ces différentes rues serviront de raccordement entre le boulevard Dufferin et le boulevard Archambault désignées sur le plan par les numéros 2-21 et 47-71;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que ces largeurs sont suffisantes et ne peuvent convenablement être augmentées à cause des parties déjà ouvertes et complètement bâties;

Pour ces motifs qu'il soit RESOLU sur proposition de MM. les échevins ARMAND JASMIN et J.J. STAFFORD de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242

S.R. 1941, d'accorder à la Corporation municipale de la ville de Sainte-Rose, la permission d'ouvrir et maintenir et de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 40 pieds la rue Du Lac sur le numéro 48-171 et de 50 pieds à partir du numéro 47-70, la rue Des Erables 50 pieds de largeur à compter du lot 48-159 ainsi que le lot 2-19,

la rue De la Montagne à compter du lot 48-146, 3-61 et 2-13 et la rue Du Ruisseau à compter du lot 3-52 et 2-7, mesure anglaise, conformément au plan ci-joint en date du 27 mai 1958 préparé par M. J. André Laferrière, a.g.

PROPOSE PAR:- M. J.J. Stafford
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

QUE le plan des subdivisions 142 et 143 du lot originaire 48 tel que démontré sur ledit plan en date du 18 septembre 1959 préparé par M. J. André Laferrière, a.g., soit accepté et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

PROPOSE PAR:- M. J.J. Stafford
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

QUE les subdivisions 144, 145, 146, 147, 148 du lot originaire 48 ainsi que la subdivision 69 du lot originaire 46 et les subdivisions 59, 60, 61 du lot originaire 3 et la subdivision 11 du lot originaire 2, tellesque démontrées sur deux plans préparés en date du 29 et 30 septembre 1959 par M. J. André Laferrière, a.g., soient acceptées et que les propriétaires soient autorisés de les enrégistrer.

PROPOSE PAR:- M. J.J. Stafford
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

QUE les subdivisions 65 et 66 du lot originaire 84, telles que démontrées sur un plan préparé par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 2 octobre 1959, soient acceptées et que les propriétaires soient autorisés de les enrégistrer.

Le secrétaire, après avoir donné communication d'une requête accompagnée d'une lettre de Me André Drouin, avocat, relativement à la terrasse Bigras, est autorisé d'informer le procureur que cette rue n'existe pas dans la ville de Sainte-Rose et de bien vouloir donner d'autres détails.

AVIS DE MOTION est donné par M. l'échevin Armand Jasmin qu'il présentera, au cours d'une prochaine séance, un règlement à l'effet d'amender le règlement de zonage et construction # 325 et aux fins d'étendre la zone commerciale plus spécialement dans la zone "C" sur le boulevard Sainte-Rose.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée, au mardi 20 octobre 1959, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil et qu'avis de cet ajournement soit transmis à M. l'échevin François Mayotte.

Olier Payette
maire
Aristide Cloutier
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance régulière du conseil de la ville de Sainte-Rose du 5 octobre 1959, tenu ledit AJOURNEMENT le 20 octobre 1959 (mardi) à l'hôtel de ville de Ste-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance étaient présents: Son Honneur le maire Olier Payette, et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le Secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- Armand Jasmin
SECONDE PAR:- J.J. Stafford

QUE le plan des services municipaux, d'aqueduc et égoûts du Boulevard Archambault, des rues Champlain, Du Ruisseau, des Erables, De la Montagne et Du Lac, tel que préparé et soumis par l'ingénieur M. C.E. Gravel, soit accepté et que ce dernier soit autorisé de le soumettre à l'Honorable Ministre de la Santé pour approbation. Adopté.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire-trésorier soit autorisé de faire poser un service d'aqueduc avec un tuyau de diamètre de 2 pouces sur la rue Ste-Marguerite sur une distance d'environ 300 pieds.

Faisant suite à la lettre de M. Bernard Lapointe de la rue Du Ruisseau, il est unanimement résolu que la Shawinigan Water & Power Company soit autorisée de poser une lampe additionnelle sur la rue Du Ruisseau à l'extrémité est.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le plan de subdivision des lots 162 et 163 du cadastre du Village Incorporé de Sainte-Rose, tel que préparé par M. Lucien C. Farand, arpenteur-géomètre, sur un plan en date du 17 septembre 1959 soit accepté et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la subdivision 1 du lot originaire No 27 du cadastre du Village Incorporé de Sainte-Rose, tel que demandé sur un plan en date du 28 septembre 1959, préparé par J.A. Laferrière, arpenteur-géomètre, soit accepté et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

La demande de M. Elphège Gaulin d'utiliser la bâtie vacante à 115 rue St-François comme atelier d'imprimerie est acceptée.

Faisant suite à la requête des employés de la Ville de Sainte-Rose demandant une modification dans la police d'assurance-groupe, relativement aux frais des visites du médecin à l'hôpital, est acceptée et le secrétaire est autorisé de confirmer à la New York Life la décision du conseil.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée à lundi 26 octobre 1959, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil.

Olier Payette
maire
Armand Archambault
sec.-tres.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 20 octobre 1959, tenu ledit ajournement, lundi le 26 octobre 1959, à 8.30 heures p.m., à l'hôtel de ville de Sainte-Rose, à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. F.R. Bertrand
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE le plan de subdivision du lot originaire 133 du cadastre du village incorporé de Sainte-Rose et du lot 55 du cadastre de la paroisse de Ste-Rose faisant maintenant partie de la ville de Sainte-Rose, tel que préparé par M. J.A. Laferrière, a.g., en date du 20 octobre 1959, soit accepté et que les propriétaires soient autorisés de l'enregistrer.

Le conseil, après avoir pris connaissance du rapport des départements de police et incendies signé par le directeur Aimé Beauregard, pour le mois de septembre 1959, l'accepte sans commentaire.

Faisant suite à la lettre de Mlle Yvonne Maisonneuve, directrice des Associées de Notre-Dame de la Protection, il est UNANIMENT RESOLU que la somme de \$108.00 soit votée et payée à cette œuvre, comme souscription.

La demande de Mme Alphonse Charbonneau d'aide du Bien-être social est refusée.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE la somme de \$10,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5 3/4% l'an, comme deuxième tranche de l'emprunt de \$150,000.00 autorisé par la Commission municipale de Québec en date du 25 juin 1959 sur le règlement no 325;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

CONSIDERANT que le secrétaire fait rapport au conseil qu'une fois les échéances du 1er novembre 1959 payées, il n'aura plus de fonds disponibles en caissé;

CONSIDERANT que la rentrée des taxes est excessivement lente depuis le début du mois de septembre;

CONSIDERANT que des mesures spéciales et extraordinaires sont envisagées pour forcer la rentrée des fonds, il est

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE la Commission municipale de Québec soit priée de bien vouloir autoriser la ville de Sainte-Rose d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada une somme jusqu'à concurrence de \$60,000.00, au besoin, comme ligne de crédit, par billet payable sur demande, pour une période de quatre mois, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5 3/4% l'an, en attendant la rentrée des fonds du nouveau budget;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, les billets nécessaires à cet effet.

Olier Payette
maire

sec.-trés.
François Mayotte

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, à l'hôtel de ville de Sainte-Rose, lundi le 2 novembre 1959, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, Armand Archambault, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Son Honneur le maire ouvre la séance par la prière habituelle.

PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

QUE le procès verbal des séances du 5, 20 et 26 octobre 1959 soit adopté tel que lu.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

que les comptes ci-après énumérés, pour un total de \$97,820.81, soient autorisés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer ceux encore

dûs pour un total de \$13,364.58 inclus dans ce montant, le tout tel que décrit dans la liste ci-après:-

Liste de paye du 14 au 19 septembre 1959	\$2,297.12
" " 21 au 26 "	2,316.46
" " 28 septé au 3 oct. 1959	2,384.47
" " 5 au 10 octobre 1959	2,416.92
" " 12 au 17 "	2,378.33
" " 19 au 24 "	2,358.53
" " 26 au 31 "	2,349.65
Déboursés de caisse	323.50
Echéance au 1er octobre 1959	57,758.75
" " novembre "	9,872.50
Police et incendies	490.00
Landry Automobile Limitée	68.99
Garage H. Fortin	602.13
Fortin Auto Service	140.76
E. Roger Fortin	605.00
Raymond Fortin	177.00
Roméo Cousineau	264.00
Fernand St-Denis	22.00
A. Bineau	18.00
V. Nadon	18.00
Labelle & Frères	18.00
Claude Lauzon	18.00
Boirier & Frère	38.61
Ste-Rose Petroleum Enrg.	194.54
Quincaillerie Ste-Rose Enrg.,	183.44
Roger Renaud Limitée	117.93
A.A. Labelle	207.50
Raoul Lortie	360.00
Hervé Forget	2.42
Gérard Desjardins	5.00
Dufresne & Terrault	19.45
Remington Manufacturing of Canada	316.74
Maison Petit & Fils	.77
Imprimerie Chatelain Enrg.	54.35
Transport Miville Ltée	53.20
J.M. Prud'homme	81.90
J.M. Prud'homme	159.95
Gérard Vezina	142.50
P.E. Marchand Inc.	10.35
Thibault & Desjardins Ltée	358.49
Lucien Dagenais & ses fils Ltée	4.24
Roger Charbonneau	1.72
The Shawinigan Water and Power Co.	3,883.19
Blainville Construction Ltée	1,414.22
Lagacé Quarries Ltd	157.04
Back River Quarries Ltd	34.04
La Cie de Téléphone Bell du Canada	203.48
Toilet Laundries Ltd	15.75
John Lovell & Son Ltd	78.85
Shell Oil Co. of Canada Ltd	589.50
Jean H. Matte	37.95
Canadian Marconi Co.	22.86
Royal Typewriter Co. Ltd	12.02
Leo Typewriter Service	22.05
Atlaa "Tank Clean" Co. Ltd.	543.75
Underwood Limited	11.53
Les librairies Fernand Pilon	43.33
Cusson Frères Limitée	21.30
Allied Chemical Canada Ltd	67.32
Sicard Inc.	51.59
Federal Equipment (Eastern) Limited	90.78
Lemay & Laferrière	25.00
Lemay & Laferrière	240.00
New York Life Insurance Co.	1,039.00
MONTANT A PAYER	\$13,364.58
MONTANT PAYÉ	84,456.23
TOTAL	\$97,820.81

Le secrétaire donne communication au conseil du rapport des département de police et incendies signé par le directeur A. Beauregard pour le mois d'octobre 1959 et il est accepté sans commentaire.

Le conseil, après avoir pris connaissance de la requête des résidents du boulevard Sainte-Rose dans la partie "est" de la ville,

et constatant qu'elle est signée par 23 propriétaires sur une possibilité de 25, autorise le secrétaire de faire préparer un amendement au règlement de zonage et construction aux fins de rendre commerciale cette partie du boulevard Sainte-Rose excluant toutefois la construction de garage public; le tout en conformité avec l'avis de motion donné par M. l'échevin Armand Jasmin au cours de la séance tenue le 5 octobre 1959.

Faisant suite à la cotation de M. Wilfrid St-Cyr, il est

PROPOSE PAR:- M. Armand Archambault
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE le secrétaire soit autorisé de faire installer une pompe circulatrice "Armstrong" de deux pouces au système de chauffage de l'hôtel de ville au prix mentionné dans ladite cotation, soit \$180.00.

Le secrétaire est autorisé de consulter l'ingénieur et d'avoir un rapport écrit sur l'égouttement de la rue Grenier et sur le boul. Laval et le boul. Ste-Rose dans la partie "est" en face de la propriété de M. Drouin et de M. Albert Archambault.

Le secrétaire donne communication, au conseil, de trois lettres de la Ligue des propriétaires quartier "est" dont la première relativement à la correspondance échangée par le secrétaire concernant le dépotoir; la deuxième relativement à la taxe de vente dans la municipalité et à la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus; la troisième relativement à la rue Du Ruisseau à l'ouest de la rue Dufferin, intersection de la rue Robin et de la rue Dufferin concernant l'enlèvement de la neige des trottoirs de la rue Dufferin cet hiver ainsi que sur la rue Jacques Cartier; Son Honneur le maire, au nom du conseil, répond au président de la Ligue des propriétaires du quartier "est" que la ville fait tout en son possible pour entretenir le dépotoir. Quant à la question de la taxe de vente, le maire profite de l'occasion pour éclaircir une situation qui semble ne pas être comprise et qui provoque des commentaires inutiles. La troisième lettre a reçu la réponse suivante, à savoir, que si la ville est obligée d'entretenir les trottoirs de la rue Dufferin, devra le faire dans toute la ville et sera forcée de grossir son équipement, d'engager du personnel et ne pourra le faire sans augmenter les taxes.

Faisant suite à la demande du Courrier de Laval, il est UNANIMENT RESOLU que la somme de \$100.00 soit votée et payée pour une page complète de l'édition de Noël.

Le secrétaire, après avoir donné communication d'une lettre de M. Jean E. Pineau du service provincial de l'urbanisme relativement à la rue Du Ruisseau et du Lac, est autorisé d'aller le rencontrer avec M. J. André Laferrière, a.g., en vue de régler le problème.

IL EST UNANIMENT RESOLU qu'une page soit réservée dans le guide des adresses édité par les Publications de Laval pour le prix de \$50.00 et le secrétaire est autorisé de la payer.

Faisant suite aux mutations opérées dans la ville de Sainte-Rose entre le 1er et 30 septembre 1959 et suivant certificat du régistrateur, le secrétaire est autorisé à L'UNANIMITE de les inscrire au rôle d'évaluation.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire-trésorier soit autorisé de faire installer des patinoires aux endroits suivants:- à l'extrémité sud du boul. Longpré pour la partie ouest, sur le terrain vacant au sud de l'école Demers longeant le boul. Je Me Souviens pour le quartier centre et sur le terrain de jeux à l'est de la rue Dufferin pour le quartier est. Quant à celui du quartier centre, le secrétaire devra au préalable obtenir la permission de MM. Labelle.

Faisant suite à la cotation de M. Jean-Paul Bélair relativement au garage municipal, il est autorisé d'installer des conduites d'air chaud et d'air froid nécessaires au bon fonctionnement du système de chauffage pour le prix de \$250.00,

Le conseil confirme l'achat de 1,000 pieds de clôture à neige et de 100 poteaux en fer angle.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le conseil de la Ville de Sainte-Rose DEMANDE AU Service social du district de St-Jérôme d'accorder le Bien-être social à Mlle Rachel Beauchamp actuellement hospitalisée à l'hôpital St-Etienne à la suite d'une intervention chirurgicale, à compter du 15 septembre 1959 et de payer cette allocation à l'hôpital St-Etienne dont Mme Jacqueline Dugas est la propriétaire à 29 rue Venise. Le conseil de la ville de Sainte-Rose décharge le Bien-être social de St-Jérôme de toute responsabilité sur le paiement de cette allocation.

Le conseil, après l'entrevue de M. et Mme E. Reilly de Ste-Rose relativement à un accident que Mme Reilly aurait subi au mois de mars 1959, accepte UNANIMENT de lui payer la somme de \$200.00 en règlement de toute réclamation dans cette affaire sans toutefois admettre aucune responsabilité légale sur cet accident mais simplement pour aider cette personne âgée et qui est dans le besoin.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le présente séance soit ajournée au lundi 9 novembre 1959, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil et qu'avis de cet ajournement soit transmis à M. l'échevin F.R. Bertrand.

Olier Payette
maire

Armand Jasmin
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 2 novembre 1959, tenu ledit AJOURNEMENT lundi le 9 novembre 1959, à l'Hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault et Armand Jasmin formant quorum du conseil de la ville de Sainte-Rose sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin

SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE le règlement no 403 amendant le règlement no 325 relativement à l'arrondissement no 2 de la zone "C" soit approuvé par ce conseil en première lecture;

QUE l'assemblée des électeurs de la zone "C" soit fixée au jeudi 19 novembre 1959, à 8.00 heures p.m., à l'hôtel de ville de Sainte-Rose et que le secrétaire soit autorisé de faire toute la procédure nécessaire pour conduire à bonne fin ledit règlement.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin

SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE le règlement no 404 amendant le règlement no 325 concernant le zonage et la construction dans la ville de Sainte-Rose relativement à l'arrondissement no 1 de la zone "C" soit statué et approuvé en première lecture;

QUE l'assemblée des électeurs de la zone "C" soit fixée au jeudi 19 novembre 1959, à 8.00 heures p.m., à l'hôtel de ville de Sainte-Rose et que le secrétaire soit autorisé de faire toute la procédure nécessaire pour conduire à bonne fin ledit règlement.

Le secrétaire donne communication d'une lettre de Mme B. Paquette 165 Pleteau Ouimet et il est autorisé d'en accuser réception informant cette personne que le conseil donnera les instructions nécessaires afin d'éviter que la neige de la rue Belle-rivière soit déposée sur son terrain et que la question de la terre sera considérée dès les premiers beaux jours du printemps.

Le conseil, après avoir pris connaissance de la lettre de Lanthier, Martin et associés, ingénieurs-conseil, autorise le secrétaire de les informer que leur offre est gardée en filière.

Faisant suite à la lettre signée par MM. Nadeau, Thompson et Gaston Archambault, il est UNANIMENT RESOLU que demande soit faite à la Shawinigan Water and Power Co., de bien vouloir enlever le dernier poteau du côté nord de la rue Bonaparte à l'est de la rue Dufferin.

Faisant suite à la requête présentée au conseil par M. Albert Blanchette, IL EST UNANIMENT RÉSOLU que M. J. André Laferrière, a.g., soit immédiatement chargé de faire un plan du territoire à être annexé à la ville de Sainte-Rose et de faire une description technique en même temps.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE la somme de \$25,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5 3/4% l'an, comme première tranche de la ligne de crédit de \$60,000.00 autorisée par la Commission municipale de Québec en date du 2 novembre 1959;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

CONSIDERANT que la ville de Sainte-Rose par le règlement no 309 a établi un fond de roulement de \$75,000.00;

CONSIDERANT qu'en date du 19 mai 1959, la Commission municipale de Québec, à la demande du conseil de la ville de la ville de Sainte-Rose, a autorisé un emprunt temporaire de \$65,005.00;

CONSIDERANT que depuis cette date la somme de \$15,000.00 a été perçue sur les arriérés et appliquée au dit emprunt;

CONSIDERANT qu'il reste un solde de \$50,000.00 dû sur cette autorisation et à percevoir en arriéréset en comptes recevables, il est

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE la Commission municipale de Québec soit priée de bien vouloir autoriser la ville de Sainte-Rose à renouveler le solde de cet emprunt au montant de \$50,000.00 pour une période maximum de six mois, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5 3/4% l'an et que tous les arriérés perçus seront appliqués à réduire cet emprunt;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

IL EST UNANIMENT RESOLU qu'un vote de félicitations soit enrégistré au livre des délibérations du conseil de la ville de Sainte-Rose en faveur de Son Honneur le maire Olier Payette pour sa nomination comme directeur de l'Union des municipalités à titre de président de la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus.

IL EST UNANIMENT RESOLU que les cartes d'assistance publique ci-après soient refusées:- Harvey Emery, Stanislas Ethier, fils, Madeleine l'Ecuyer, Roger Tessier, Clérilda Cadieux et Jean-Baptiste Hébert.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 23 novembre 1959 à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil et qu'avis de cet ajournement soit transmis à M. l'échevin J.J.Stafford.

Olier Payette
maire
François Mayotte
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 9 novembre 1959, tenu ledit ajournement lundi le 23 novembre 1959, à l'hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire.

Quatre cent soixante

B.P.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

IL EST UNANIMENT RESOLU que, faisant suite à la requête de MM. Joseph et Henri-Paul Labelle, le secrétaire-trésorier soit autorisé de faire la procédure nécessaire pour annuler une partie de la rue 125-1-8 homologuée et de demander à l'ingénieur de préparer un estimé du coût des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rue 125-1-8 et 125-1-9.

IL EST UNANIMENT RESOLU, faisant suite à l'enquête du service social de la famille Grignon, que les allocations soient allouées à cette famille de la façon suivante:- D-1 pour Pierre, F-2 pour Céline et Yves et ce, à compter du 1er septembre 1959.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE le rapport de l'assemblée des électeurs tel que soumis par le secrétaire en date du 20 novembre 1959 sur le règlement no 403, soit et est approuvé tel que lu;

QUE le règlement no 403 étendant la zone commerciale sur le boulevard Sainte-Rose dans la zone "C", soit et est statué en deuxième lecture.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE le rapport de l'assemblée des électeurs tel que soumis par le secrétaire en date du 20 novembre 1959 sur le règlement no 404, soit et est approuvé tel que lu;

QUE le règlement no 404 réservant à la construction unifamiliale une partie du boulevard Desjardins et une partie de la ferme 54-A, soit et est statué tel que lu en deuxième lecture.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le loyer trimestrielle pour le dépotoir soit accepté et payé.

Faisant suite au rapport et à l'estimé de l'ingénieur relativement au cours d'eau traversant le boulevard Sainte-Rose en face de la propriété du notaire J.A. Auclair, et se continuant sur le terrain de la fabrique, des Soeurs de Sainte-Croix, du Dr J.A. Desroches, etc., le secrétaire est chargé de consulter l'aviseur légal en vue de municipaliser ce cours d'eau et de faire les travaux nécessaires.

La demande de Mme Alphonse Charbonneau est de nouveau refusée.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé d'inscrire au rôle d'évaluation les mutations opérées dans la ville de Sainte-Rose du 1er au 31 octobre 1959 tel que certifiées par le régistrateur en date du 17 novembre 1959.

AVIS DE MOTION est donné par M. l'échevin F.R. Bertrand qu'il présentera, au cours d'une prochaine séance, un règlement amendant le règlement de taxes d'affaires relativement aux distributeurs de liqueurs douces dans les garages et d'autres endroits publics.

La demande d'assistance publique de M. Gérard Desjardins pour son bébé Jean est acceptée et que Son Honneur le maire soit autorisé de signer la carte d'assistance publique.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. F.R. Bertrand

QUE M. Charles-Edouard Gravel, i.c., soit autorisé de préparer un plan d'aqueduc et d'égout sur le lot 133 et le lot 55 et étudier en même temps le territoire au sud de la municipalité entre le lot 250 et le lot 60 de la paroisse de Sainte-Rose de façon à desservir adéquatement ce territoire aux conditions habituelles déjà établies pour tels genres de travaux.

PROPOSE PAR:- M. François Mayotte
SECONDE PAR:- M. Armand Jasmin

QUE la somme de \$50,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'exééitant

P.L. Quatre cent soixante et un
pas 5 3/4% l'an, conformément à l'autorisation de la Commission municipale de Québec en date du 18 novembre 1959;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

Les cartes d'assistance publique de Donald Mansell, Robert Lamoureux, Eugène Coppée sont refusées et il est UNANIMENT RESOLU que celle de Pierre Poirier soit acceptée et que Son Honneur le maire soit autorisé de la signer.

O. Payette
maire

R. Lamoureux
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, à l'hôtel de ville de Sainte-Rose, lundi le 7 décembre 1959, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, Armand Archambault et J.J. Stafford formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Son Honneur le maire ouvre la séance par la prière habituelle.

PROPOSE PAR:- M. Armand Archambault
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE le procès verbal des séances du 2, 9 et 23 novembre 1959 soit adopté tel que lu.

Ce conseil a appris avec un profond regret la mort de M. l'abbé Georges E. Seguin, curé de la paroisse Sainte-Rose. Sa mort a causé une dououreuse surprise à la population de Sainte-Rose et est une grande perte pour la paroisse mère où il exerça son ministère avec le plus grand esprit d'apostolat.

QU'IL SOIT RESOLU UNANIMENT que ce conseil exprime ses vives condoléances à messieurs les vicaires de la paroisse et messieurs les marguilliers et aux membres de la famille du défunt. Et qu'en signe de respect et de deuil, pour la mémoire du défunt, ce conseil observe deux minutes de silence.

PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE le règlement no 405 amendant le règlement des taxes d'affaires no 402, soit statué et adopté tel que lu.

PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE le plan de redivision préparé par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 3 novembre 1959, des lots 114-1-3, 114-1-4, 114-1-70 et 114-1, soit accepté par ce conseil et que le propriétaire soit autorisé de l'enregistrer.

PROPOSE PAR:- M. Aristide Cloutier
SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE les subdivisions du lot 125-1 tel que démontrées sur un plan préparé par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 3 décembre 1959 soit approuvées et que le propriétaire soit autorisé de les enrégistrer sujet toutefois à l'approbation de l'Honorable Ministre des Affaires municipales sur les rues 125-1-48 et 125-1-49.

CONSIDERANT que le tracé apparaissant au plan préparé par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 3 décembre 1959 sous les descriptions suivantes:- 125-1-48 et 125-1-49;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise,;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée;

Pour ces motifs, qu'il SOIT RESOLU de prier l'honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la ville de Sainte-Rose la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de M. J. André Laferrière, a.g., en date du 3 décembre 1959 et décrites comme suit au dit plan:- 125-1-48 et 125-1-49.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le plan de subdivisions 63 à 70 inclusivement du lot 132, tel que préparé par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 21 août 1959, soit accepté par ce conseil et que les intéressés soient autorisés de l'enregistrer sujet à l'autorisation du Ministre des Affaires municipales relativement à la rue 132-70.

CONSIDERANT que le tracé de la rue projetée apparaissant au plan préparé par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 21 août 1959 sous la description suivante:- 132-70;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée;

Pour ces motifs, qu'il soit RESOLU de prier l'honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la ville de Sainte-Rose la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. J. André Laferrière, a.g., en date du 21 août 1959 et décrite comme suit au dit plan: 132-70.

Faisant suite à la demande du journal l'Elan de Laval, il est UNANIMENT RESOLU qu'une page au prix de \$80.00 soit réservée afin de permettre au conseil de transmettre ses voeux à l'occasion de Noël et du Jour de l'An.

PROPOSE PAR:- M. Armand Archambault
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE l'offre de cession gratuite de Mme Adrienne B. Leroux d'une lisière de terrain de 25 pi. de largeur à l'extrémité ouest du lot 115-5 soit acceptée et que l'acte de cession de cette partie de rue soit reçu devant le notaire au choix du vendeur;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de le signer pour et au nom de la ville de Sainte-Rose.

PROPOSE PAE:- M. Armand Archambault
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE l'offre de cession gratuite de Mme Madeleine Charbonneau d'une lisière de terrain de 25 pi. de largeur à l'extrémité ouest faisant partie des lots 115-12, 115-13, 115-14, 115-15, 115-16, 115-17 115-18 inclusivement soit acceptée et que l'acte de cession de cette rue soit reçu devant le notaire au choix du vendeur;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de le signer pour et au nom de la ville de Sainte-Rose.

PROPOSE PAR:- M. Armand Archambault
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE l'offre de cession gratuite de M. Robert Conrad Schon d'une lisière de terrain de 25 pieds de largeur à l'extrémité ouest du lot 115-9 soit acceptée et que l'acte de cession de cette partie de rue soit reçu devant le notaire au choix du vendeur;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de le signer pour et au nom de la ville de Sainte-Rose.

PROPOSE PAR:- M. Armand Archambault
SECONDE PAR M. Aristide Cloutier

QUE l'offre de cession gratuite de M. Donat Landry d'une lisière de terrain de 25 pieds de largeur à l'extrémité "est" du lot 110-4 soit acceptée et que l'acte de cession de cette partie de rue soit reçu devant le notaire au choix du vendeur;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de le signer pour et au nom de la ville de Sainte-Rose.

PROPOSE PAR:- M. Armand Archambault
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE l'offre de cession gratuite de M. E. Roger Fortin d'une lisière de terrain de 25 pieds de largeur à l'extrémité ouest du lot 115-6 soit acceptée et que l'acte de cession de cette partie de rue soit reçu devant le notaire au choix du vendeur;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de le signer pour et au nom de la ville de Sainte-Rose.

PROPOSE PAR:- M. Armand Archambault
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE l'offre de cession gratuite de M. Fernand St-Denis d'une lisière de terrain de 25 pieds de largeur à l'extrémité ouest faisant partie des lots 115-10-2 et 115-11-2 soit acceptée et que l'acte de cession de cette partie de rue soit reçu devant le notaire au choix du vendeur;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de le signer pour et au nom de la ville de Sainte-Rose.

PROPOSE PAR:- M. Armand Archambault
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE l'offre de cession gratuite de Ste-Rose Cleaners and Launderers Limited d'une lisière de terrain de 25 pieds de largeur à l'extrémité ouest faisant partie des lots 115-7 et 115-8 soit acceptée et que l'acte de cession de cette partie de rue soit reçu devant le notaire au choix du vendeur;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de le signer pour et au nom de la ville de Sainte-Rose.

PROPOSE PAR:- M. Armand Archambault
SECONDE PAR:- M. Aristide Cloutier

QUE ce conseil achète de M. Omer Barré le terrain nécessaire à l'ouverture d'une rue partant du boulevard du Roi du Nord vers le nord d'une superficie de 7,000 pieds composé des lots P-114-1, P-114-1-4 tel que décrit dans une description technique préparée par M. J. André Laferrière, a.g., en date du 16 octobre 1959, pour le prix de \$1,000.00;

QUE Me Lucien Renaud, notaire, soit chargé de recevoir ledit acte et que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de le signer pour et au nom de la ville de Sainte-Rose.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la somme de \$300.00 soit votée comme octroi pour l'année 1959 à la Société St-Vincent de Paul de la paroisse de Notre-Dame de Laval.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la présente séance soit ajournée au lundi 14 décembre 1959, à l'heure à l'endroit ordinaires des séances du

Quatre cent soixante-quatre

conseil et qu'avis de cet ajournement soit transmis à MM. les échevins François Mayotte, F.R. Bertrand et Armand Jasmin.

mairie

sec. trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 7 décembre 1959, tenu ledit AJOURNEMENT lundi le 14 décembre 1959, à l'hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Le conseil, après avoir pris connaissance du rapport des départements de police et incendies signé par le directeur Aimé Beauregard, l'accepte sans commentaire.

IL EST UNANIMENT RESOLU que la demande de M. Henri Drouin de construire un poste d'essence sur les lots 3-5 et 3-6 du boulevard Ste-Rose, soit acceptée en principe et que le secrétaire soit autorisé d'émettre le permis en autant que les conditions suivantes auront été respectées et confirmées par un acte notarié signé à la satisfaction du conseil:-

1 - M. H. Drouin devra, au préalable, présenter un plan démontrant l'emplacement exact des pompes ainsi qu'un plan de localisation démontrant le site, une fois sa propriété déplacée et en autant que toutes les distances requises par le règlement de construction soient respectées;

M. Drouin, présent à l'assemblée, accepte ces conditions et consent à déplacer sa maison sur le lot 3-5 au plus tard au cours du mois de mai 1960;

QUE Me J.-P. Latour, notaire, soit chargé de rédiger le contrat nécessaire à cette fin et que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de le signer pour et au nom de la ville de Sainte-Rose.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin
SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE les comptes ci-après énumérés, pour un total de \$25,819.14, soient autorisés et que le secrétaire soit autorisé de payer ceux encore dûs pour un total de \$15,776.12, inclus dans ce montant, le tout tel que décrit dans la liste ci-après:-

Liste de paye du 2 au 7 novembre 1959	\$2,424.45
" " 9 14 "	2,278.97
" " 16 21 "	2,399.58
" " 23 28 "	2,402.78
Déboursés de caisse	537.24
Police et incendies	\$10,043.02
Déboursés de caisse	184.50
Landry Automobile Ltée	206.00
Garage H. Fortin	423.62
Fortin Auto Service	279.50
E. Roger Fortin	133.38
Raymond Fortin	965.00
R. Cousineau	51.00
C. Dagenais	87.00
Transport Miville Ltée	138.00
	22.10

Cyrille Vaillancourt	\$ 34.20
Quincaillerie Ste-Rose Enrg.	112.21
Roger Renaud Limitée	13.76
S. Verdon Limitée	4.82
Gérard Vezina	178.23
Ste-Rose Petroleum Enrg.	392.61
André Cloutier	124.62
Gérard Desjardins	5.00
Fernand Paquette	25.77
Jean-Paul Bélair	250.00
Robert Gravel	180.00
Gilles Gravel	32.50
Hervé Forget	25.89
Poirier & Frère	43.32
Ambulance Ste-Rose	15.00
Hôpital Ste-Rose de Laval	17.20
Dr R. Hébert	13.00
Pharmacie Lalande	5.77
Dufresne & Terrault	26.35
P.E. Marchand Inc.	17.11
Thibault & Desjardins Ltée	416.62
Shawinigan Water and Power Co.	2,009.02
" " "	91.42
Imprimerie Lebel	2.55
Blainville Construction Ltée	384.03
Bigras Excavation	482.50
Back River Quarries Ltd	130.97
Lagace Quarries Ltd	428.97
La Cie de Telephone Bell du Canada	373.43
Toilet Laundries Ltd	28.00
Wilfrid St-Cyr Ltée	180.00
Caribonum Ltd	.40
Fire Extinguishers Reg'd	4.59
Francis Hankin & Co. Ltd	285.55
Les librairies Fernand Pilon	38.78
Allied Chemical Canada Ltd	154.84
The Canadian Salt Co. Ltd	171.00
Shell Oil Co. of Canada Ltd	644.38
The Steel Co. of Canada Ltd	103.39
Cusson Frères Ltée	3,405.60
Federal Equipment Co. Ltd	148.32
International Equipment (Office) Ltd	25.00
Canadian Bitumuls Co. Ltd	25.07
Villemaire Frères Ltée	72.42
Lemay & Laferrière	30.00
New York Life Insurance Co.	1,119.22
Formules municipales Ltée	22.91
Pierre Thibault Canada Ltée	32.64
Oscar Blain, c.c.	700.00
Commission scolaire de la ville de Ste-Rose	257.04
MONTANT A PAYER	\$15,776.12
MONTANT PAYÉ	10,043.02
TOTAL	\$25,819.14

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin

SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE la somme de \$20,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5 3/4% l'an, comme deuxième tranche de la ligne de crédit de \$60,000.00 autorisée par la Commission municipale de Québec en date du 2 novembre 1959;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

PROPOSE PAR:- M. Armand Jasmin

SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE la somme de \$15,000.00 soit empruntée de la Banque Provinciale du Canada, par billet payable sur demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5 3/4% l'an, comme troisième tranche de la ligne de crédit de \$60,000.00 autorisée par la Commission municipale de Québec en date du 2 novembre 1959;

QUE Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Rose, le billet nécessaire à cet effet.

Faisant suite à la lettre de M. R. Carslaw de Ste-Rose Home and School Association - section protestante - relativement à l'entretien des trottoirs sur la rue des Patriotes, le secrétaire est autorisé d'en accuser réception l'informant que pour le moment la ville ne peut donner suite à cette demande.

La demande de l'hôpital Ste-Justine d'une souscription est refusée considérant que la ville a déjà fait sa part par l'entremise de la Corporation du comté.

La demande du journal Le Devoir est refusée et le secrétaire est autorisé d'en accuser réception donnant les raisons de ce refus.

IL EST UNANIMENT RESOLU que le secrétaire soit autorisé de confirmer à la Fondation canadienne contre la poliomérite la permission de faire une collecte de 10¢ le 1er février 1960.

IL EST UNANIMENT RESOLU que Son Honneur le maire soit autorisé de signer la carte d'assistance publique de Stanislas Ethier, père, et le conseil refuse les cartes suivantes:- Joseph David, Charles Church et Thérèse Messier.

IL EST UNANIMENT RESOLU que les employés suivants soient réengagés pour l'année commençant le 1er janvier 1960, à savoir:-

1 - VOIRIE et AQUEDUC - L'échelle des salaires payés aux employés de ces départements est fixée sur la base suivante:- les journaliers @ \$1.20 l'heure, les chauffeurs @ \$1.25 l'heure à l'exception de M. Fernand Fortin dont le salaire de base sera de \$1.35 l'heure;

2 - CONTREMAITRE - M. Marcel Fortin au salaire de \$4,680.00 pour l'année et le temps supplémentaire d'hiver du 1er novembre au 1er mai sera payé sur la base de \$1.75 l'heure;

3 - POLICE - Le directeur Aimé Beauregard au salaire de \$5,720.00 pour l'année et le salaire de base de tous les officiers du département de police sera fixé comme suit:- tous les nouveaux constables entrant en fonction durant l'année le salaire sera de \$55.00 par semaine jusqu'à ce qu'ils soient admis au département de la police; les constables 5, 6, 7 et 8 au salaire de base de \$60.00 par semaine, les constables 4 et 3 au salaire de base de \$62.00 par semaine; les sergents Nadon et Faucher ainsi que le constable Jean Daoust promu au poste de sergent, leur salaire de base est de \$68.00 par semaine; le lieutenant G. Cappelli au salaire de base de \$75.00 par semaine; les deux gardiens au salaire de base de \$40.00 par semaine à compter du 1er janvier 1960; le temps supplémentaire continuera à être payé sur la base de \$1.10 l'heure;

4 - USINE DE FILTRATION - Le salaire de M. Maurice Desjardins est porté à \$52.50 par semaine, celui de Jean Vanier à \$55.00 par semaine, celui de Paul Ouimet à \$58.00 par semaine et celui de Charles Ouimet demeure à \$50.00 par semaine, toutefois son bonus sera de 5%;

SECRETARIAT - M. Mozé Larocque est réengagé comme inspecteur et perceuteur au salaire de base de \$55.00 par semaine, les autres conditions de son engagement demeurent les mêmes; Mme P.E. Bériau préposée à la caisse au salaire de \$40.00 par semaine; Mme J.C. Boucher, sténographe, au salaire de \$53.00 par semaine; Ubald Poirier, assistant secrétaire-trésorier au salaire de base de \$70.00 par semaine, les autres conditions établies demeurent les mêmes; M. L. Labonville, secrétaire-trésorier au salaire de \$7,000.00 par année et les autres conditions établies en 1956 demeurent les mêmes.

maire

sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UNE SEANCE REGULIERE ET MENSUELLE du conseil de la ville de Sainte-Rose, tenue conformément à la loi, à l'hôtel de ville de Sainte-Rose, lundi le 4 janvier 1960, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, François Mayotte, F.R. Bertrand, Armand Archambault, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant le conseil au complet sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Son Honneur le maire ouvre la séance par la prière habituelle.

Les membres du conseil ayant manifesté le désir d'ajourner cette séance, le secrétaire les avise qu'il y a cependant une question à régler.

CONSIDERANT que le secrétaire donne communication au conseil de l'avis de la Commission des relations ouvrières de la province de Québec et de la correspondance échangée avec cette dernière;

CONSIDERANT que Son Honneur le maire informe le conseil qu'il a reçu une requête en date du 29 décembre 1959 signée par vingt-sept (27) employés de la ville de Sainte-Rose s'opposant à la formation d'un syndicat quel qu'il soit;

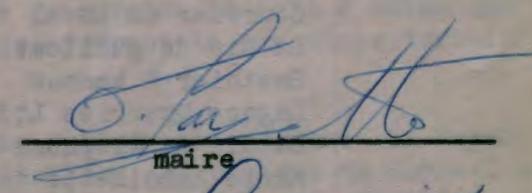
CONSIDERANT que ce conseil considère cette dernière requête majoritaire et qu'elle représente l'expression des employés de la ville de Sainte-Rose;

IL EST UNANIMENT RESOLU que, dans les circonstances, le conseil prie, au moyen de la présente résolution, la Commission des relations ouvrières de la province de Québec, qu'une assemblée publique des employés de la ville de Sainte Rose soit tenue, qu'un vote secret soit pris lors de cette assemblée et donne instructions au secrétaire de transmettre deux copies certifiées de la requête et de la présente résolution à la Commission des relations ouvrières de la province de Québec.

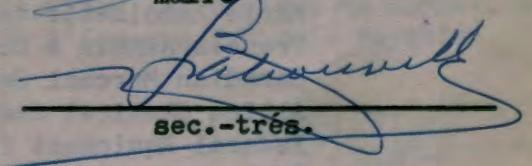
PROPOSE PAR:- M. J.J. Stafford

SECONDE PAR:- M. François Mayotte

QUE la présente séance soit ajournée au lundi 11 janvier 1960, à l'heure et à l'endroit ordinaires des séances du conseil.



maire



sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

LA VILLE DE SAINTE-ROSE, Laval.

A UN AJOURNEMENT de la séance du conseil de la ville de Sainte-Rose le 4 janvier 1960, tenu ledit AJOURNEMENT lundi le 11. janvier 1960, à l'hôtel de ville de Sainte-Rose, à 8.30 heures p.m., à laquelle séance sont présents:- Son Honneur le maire Olier Payette et MM. les échevins Aristide Cloutier, F.R. Bertrand, Armand Archambault, J.J. Stafford et Armand Jasmin formant quorum du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

PROPOSE PAR:- M. J.J. Stafford

SECONDE PAR:- M. Armand Archambault

QUE le procès verbal des séances du 7, 14 décembre 1959 et 4 janvier 1960 soit adopté tel que lu.

Le rapport du directeur A. Beauregard des départements de police et incendies pour le mois de décembre 1959 ainsi que le rapport général de l'année 1959 sur ces deux départements est accepté par le conseil et le secrétaire est chargé de transmettre au directeur les remerciements du conseil pour le travail accompli.